



VILLE DE FABRÈGUES

Mairie

8, avenue Paul Doumer  
34 690 FABRÈGUES  
Tél : 04.67.85.11.57



Montpellier  
Méditerranée  
Métropole

50, place Zeus  
34 000 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.13.60.00

# Montpellier Méditerranée Métropole commune de FABRÈGUES

## Plan Local d'Urbanisme

# 1.2

### Rapport de présentation Tome 2 : Etat initial de l'environnement



Révision générale du Plan d'Occupation des Sols  
valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- prescription en date du 26 septembre 2006
- arrêt du projet en date du 21 mars 2019
- approbation en date du 18 novembre 2019



1122, avenue du Pirée  
Le Dôme  
34 000 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.47.64.01



13, rue Terral  
34 000 MONTPELLIER  
Tél : 04.99.06.01.59



1740, avenue du Maréchal Juin  
30 900 NIMES  
Tél : 04.66.28.19.05



1122, avenue du Pirée  
Le Dôme  
34 000 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.47.64.01



546, rue Baruch de Spinoza  
AGROPARC  
84000 AVIGNON  
Tel : 04.86.40.84.23



# Sommaire

<b>1</b>	<b>CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE</b> .....	
<b>1.1</b>	<b>Localisation - Topographie</b> .....	<b>7</b>
<b>1.2</b>	<b>Climat</b> .....	<b>8</b>
1.2.1	Les températures .....	8
1.2.2	Les précipitations .....	8
1.2.3	Le vent .....	9
<b>1.3</b>	<b>Géologie</b> .....	<b>9</b>
<b>2</b>	<b>CADRE DE VIE</b> .....	
<b>2.1</b>	<b>Des grands paysages au contexte communal</b> .....	<b>12</b>
2.1.1	Les grands paysages .....	12
2.1.2	Les unités paysagères .....	12
2.1.3	Le paysage communal .....	14
<b>2.2</b>	<b>Patrimoine bâti</b> .....	<b>16</b>
<b>3</b>	<b>PATRIMOINE NATUREL</b> .....	
<b>3.1</b>	<b>Biodiversité et zonages d'inventaires et règlementaires</b> .....	<b>19</b>
3.1.1	Espaces faisant partie d'un inventaire de zones remarquables .....	19
3.1.2	Espaces bénéficiant d'une protection règlementaire .....	23
3.1.3	Engagements nationaux, européens et internationaux .....	24
3.1.4	Continuités écologiques .....	31
<b>3.2</b>	<b>Entités écologiques</b> .....	<b>32</b>
3.2.1	Réservoirs .....	38
3.2.2	Zones de corridors .....	39
3.2.3	Orientations des projets de SCoT .....	40
<b>4</b>	<b>EAU</b> .....	
<b>4.1</b>	<b>Ressources</b> .....	<b>44</b>
4.1.1	Eaux superficielles .....	44
4.1.2	Eaux souterraines .....	46
<b>4.2</b>	<b>Usages</b> .....	<b>47</b>
4.2.1	Alimentation en eau potable .....	48

4.2.2	L'assainissement collectif.....	57
4.2.3	L'assainissement non collectif.....	63
<b>5</b>	<b>RESSOURCES (HORS EAU).....</b>	<b>.....</b>
<b>5.1</b>	<b>Disponibilités (cette partie vise à présenter les ressources naturelles pouvant être mobilisées sur la commune de Fabrègues) .....</b>	<b>64</b>
5.1.1	Gisement éolien .....	64
5.1.2	Gisement solaire .....	64
5.1.3	Bois énergie .....	65
5.1.4	Sol/Sous-sol .....	65
5.1.5	Hydraulique.....	66
<b>5.2</b>	<b>Ressources actuellement exploitées sur la commune de Fabrègues pour de la production d'énergie .....</b>	<b>66</b>
5.2.1	Énergie éolienne .....	66
5.2.2	Énergie photovoltaïque .....	66
5.2.3	Bois Énergie.....	67
5.2.4	Sols et sous-sols .....	68
5.2.5	Hydraulique.....	68
<b>6</b>	<b>RISQUES MAJEURS.....</b>	<b>.....</b>
<b>6.1</b>	<b>Risque naturel : inondation.....</b>	<b>69</b>
6.1.1	Risque inondation par débordement de cours d'eau .....	69
6.1.2	Risque inondation par remontée de nappe .....	73
<b>6.2</b>	<b>Risque naturel : incendies et feux de forêt .....</b>	<b>76</b>
<b>6.3</b>	<b>Risque naturel : mouvements de terrains .....</b>	<b>77</b>
<b>6.4</b>	<b>Risque naturel : sismicité.....</b>	<b>79</b>
<b>6.5</b>	<b>Risque technologique : risque industriel.....</b>	<b>80</b>
<b>6.6</b>	<b>Risque naturel : tempête .....</b>	<b>82</b>
<b>6.7</b>	<b>Risque technologique : risque TMD .....</b>	<b>83</b>
6.7.1	Transport de matières dangereuses par voie routière :.....	83
6.7.2	Canalisations.....	83
<b>6.8</b>	<b>Risque technologique : rupture de digue .....</b>	<b>84</b>
<b>7</b>	<b>GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>.....</b>
<b>7.1</b>	<b>Gestion.....</b>	<b>85</b>

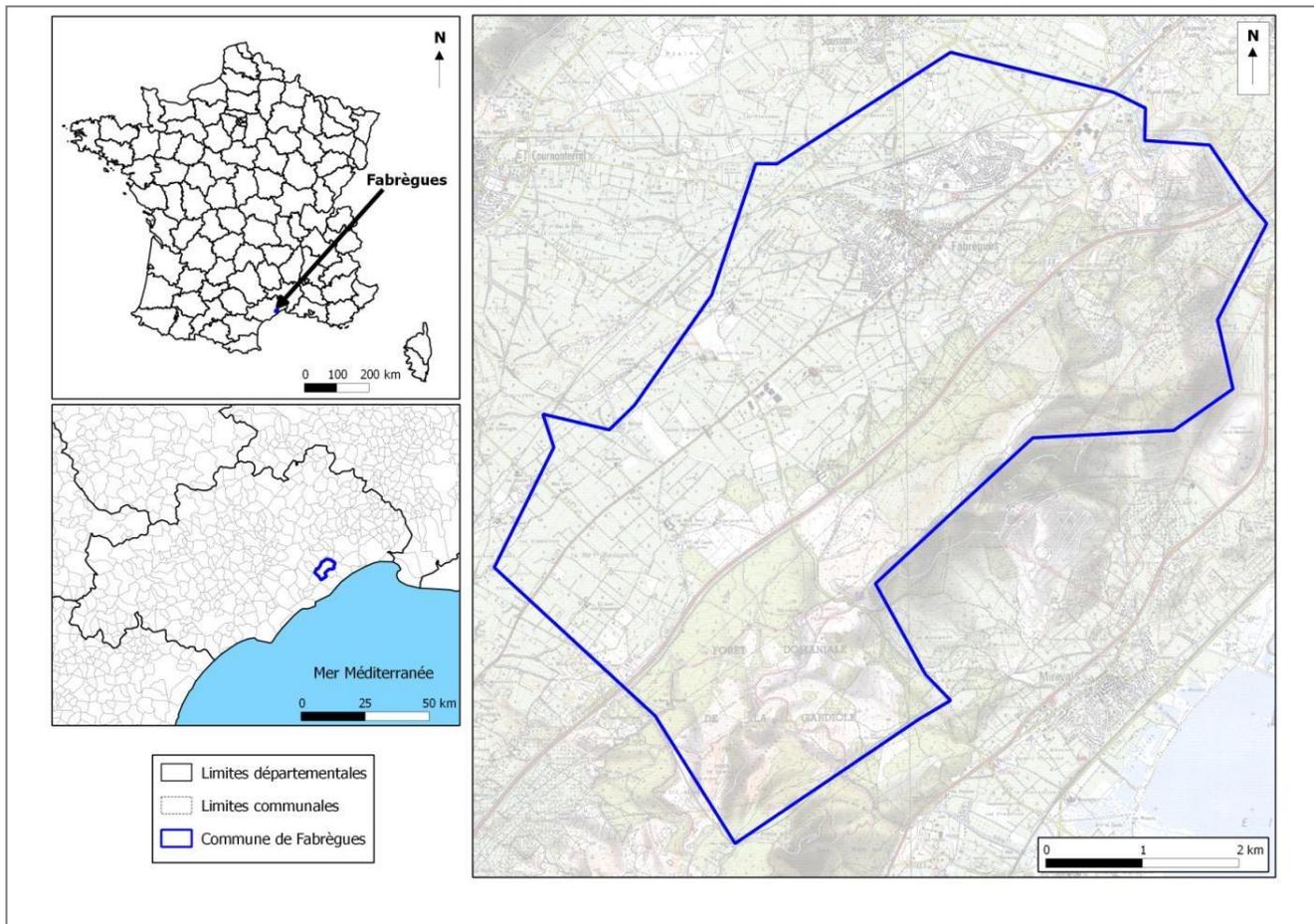
<b>7.2</b>	<b>La collecte des déchets</b> .....	<b>85</b>
7.2.1	La collecte des ordures ménagères résiduelles .....	86
7.2.2	La collecte en porte-à-porte des recyclables secs.....	86
7.2.3	La collecte des biodéchets .....	87
7.2.4	La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) .....	87
7.2.5	Les déchetteries .....	88
<b>7.3</b>	<b>Le devenir des déchets</b> .....	<b>90</b>
7.3.1	Le traitement .....	91
7.3.2	L'unité de méthanisation AMETYST.....	91
7.3.3	Le centre de tri DEMETER.....	92
7.3.4	L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Castries.....	92
7.3.5	La plateforme de Grammont .....	93
7.3.6	L'unité de valorisation énergétique OCREAL .....	93
7.3.7	Les unités complémentaires de traitement gérées par des structures privées .....	93
<b>7.4</b>	<b>La valorisation</b> .....	<b>94</b>
<b>7.5</b>	<b>La prévention des déchets</b> .....	<b>94</b>
<b>7.1</b>	<b>Nuisances et pollutions (hors thématique eau)</b> .....	<b>96</b>
<b>7.2</b>	<b>Nuisances sonores</b> .....	<b>96</b>
<b>7.3</b>	<b>Cas particuliers</b> .....	<b>507</b>
7.3.1	Le champ de tir .....	507
7.3.2	La carrière de la madeleine.....	507
<b>8</b>	<b>SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	



# 1 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

## 1.1 Localisation - Topographie

La commune de Fabrègues est située dans le département de l'Hérault, en territoire languedocien, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de la capitale régionale qu'est Montpellier. Fabrègues fait partie de Montpellier Méditerranée Métropole. D'une superficie de 31,46 km<sup>2</sup>, le territoire communal de Fabrègues accueille 6 739 habitants en 2015 (INSEE).



Localisation de la commune de Fabrègues, Source : Scan 25 (Mairie de Fabrègues), DREAL LR, GeoFla – Cartographie Biotope 2013

Les altitudes communales varient entre 7 m et 220 m NGF suivant un gradient nord-ouest/sud-est, au sein de la plaine à l'ouest de Montpellier, entre la montagne de la Moure (nord) et le massif de la Gardiole (sud). De par sa position, Fabrègues a progressivement vu s'installer sur son territoire des axes de communication importants (A9/RD613/projet LGV).

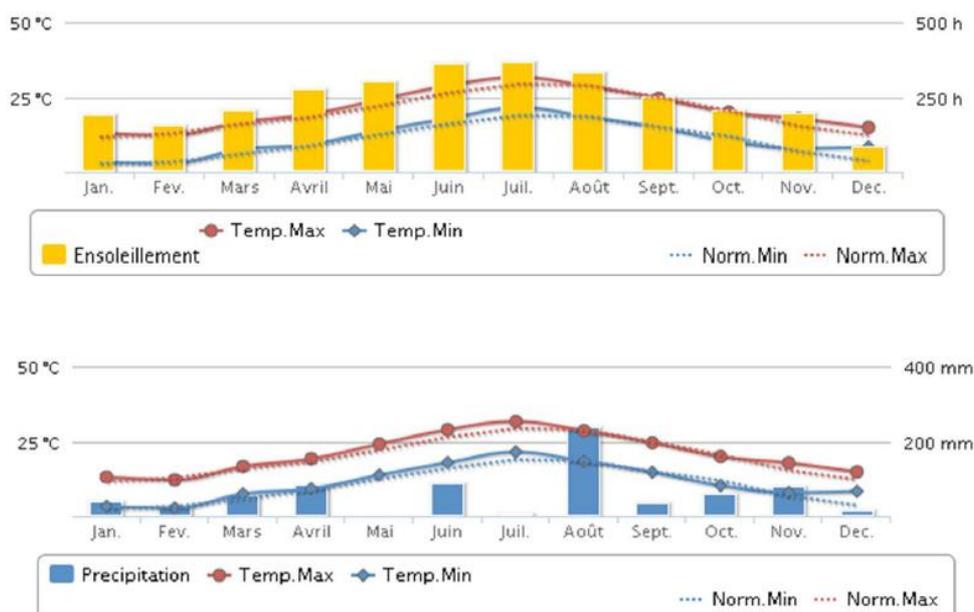
Cette position en bordure ouest de l'agglomération, sur le tracé de la RD 613, fait de la commune de Fabrègues la future entrée ouest de celle-ci.



Orographie au droit de la commune de Fabrègues,  
Source : Géoportail, juillet 2013

## 1.2 Climat

Du fait de sa localisation le long du littoral languedocien, au cœur de la plaine alluviale du Languedoc et encadrée par les Cévennes et les Costières, la commune de Fabrègues profite d'un climat de type méditerranéen qui se caractérise par des températures élevées en été et douces en hiver, des précipitations à caractère orageux, inégalement réparties sur l'année et des vents violents mais peu fréquents.



Données climatiques annuelles (ensoleillement, températures, précipitations) de la station de Montpellier – Meteo France 2005-2015 sur la base des normales 1981-2010

Source : EIE SCoT de

### 1.2.1 Les températures

L'influence méditerranéenne réduit l'occurrence de températures extrêmes (gelées et canicules). La température moyenne est élevée, avec des étés chauds (20,9°C en température moyenne en 2015), des hivers doux (11,3°C en température moyenne en 2015).

### 1.2.2 Les précipitations

Les précipitations moyennes sont faibles avec 718 mm en 2015, mais sont réparties sur un nombre limité de jours, en l'occurrence 46 jours de pluie supérieure à 1 mm en 2015, contre 58 en moyenne sur la période de référence des normales climatologiques 1981-2010. Ces pluies occasionnent des averses irrégulières et

parfois violentes, notamment en automne de septembre à décembre lors des épisodes cévenols qui causent fréquemment des inondations (en moyenne, 2 ou 3 épisodes méditerranéens par an).

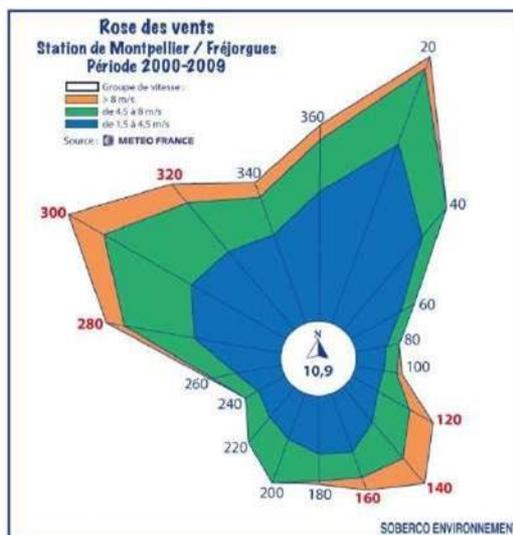
L'été est souvent très sec, avec seulement quelques précipitations liées aux orages (23 jours d'orage par an concentrés entre mai et octobre sur la période 1981-2010).

### 1.2.3 Le vent

Le territoire est affecté par les grands vents de la région méditerranéenne :

- la Tramontane orientée (Ouest/Nord- Ouest),
- le Mistral orientée (Nord/ Nord- Est),
- le Marin orientée (Sud/Sud-Est).

Cependant, le territoire est relativement protégé du Mistral et de la Tramontane par l'avancée des reliefs cévenols. Aussi, avec seulement 45 jours de vent supérieur à 58 km/h, le territoire est un des moins ventés du golfe du Lion. De plus, la proximité de la mer favorise l'installation de la brise marine qui tempère les excès thermiques en été.



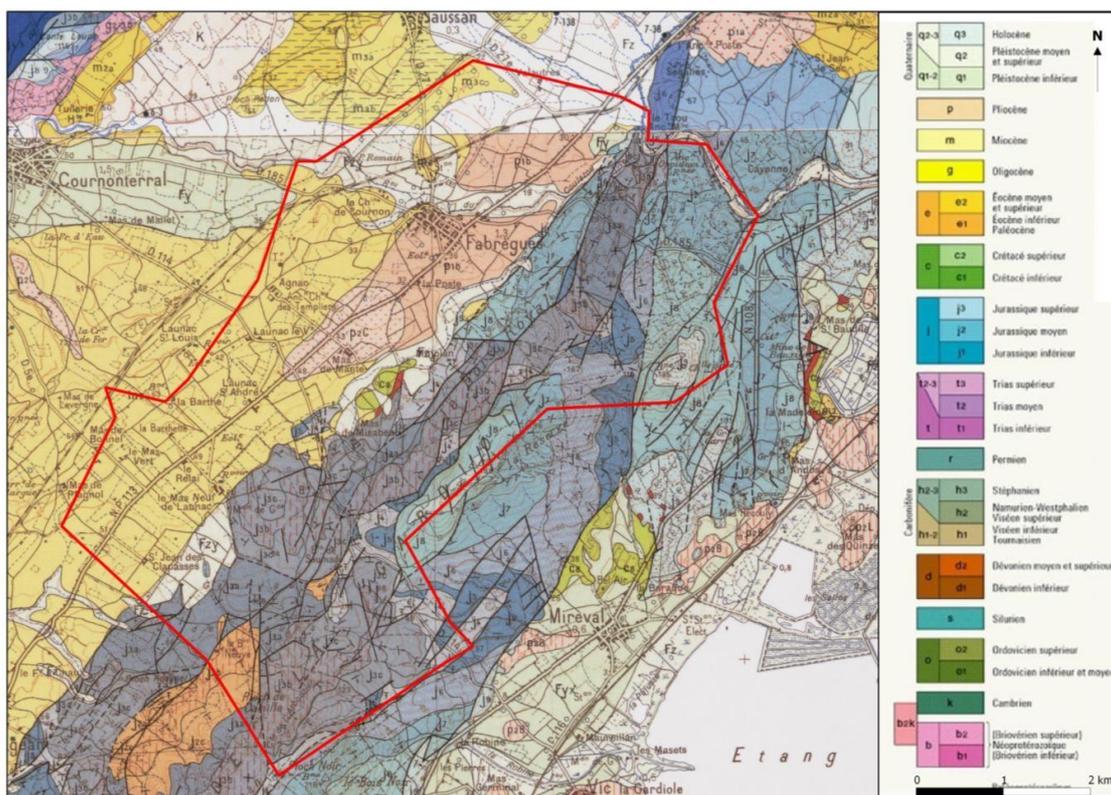
## 1.3 Géologie

Le **schéma structural de la commune** de Fabrègues peut être présenté schématiquement de la manière suivante, marquant ainsi le paysage communal :

- **La plaine agricole**, dans la moitié nord-ouest, se situe dans le bassin de Montbazin et se caractérise par une formation de l'Helvétien (m<sub>2</sub> en jaune clair). Cet étage remplit le bassin de Montbazin et entoure au nord l'Étang de Thau, soit directement, soit derrière un rideau pliocène. Celui-ci comprend de la marne bleue à Foraminifères, une molasse blanche à *Chlamys scabriuscula var.* et *Pecten solarium*, des bancs d'*Ostrea crassissima* et du sable jaune à *Pecten gentoni*. Le long de la RD 613 est présente une formation du Calabrien-Villafranchien (p2C en rose clair à pois) caractérisée par du cailloutis alpin — avec quartzites et autres roches de même provenance ainsi que de très rares variolites — venant du Bas-Rhône et aboutissant devant le massif de la Gardiole. À Fabrègues, celui-ci quitte son support Pliocène pour se terminer sur du Miocène.

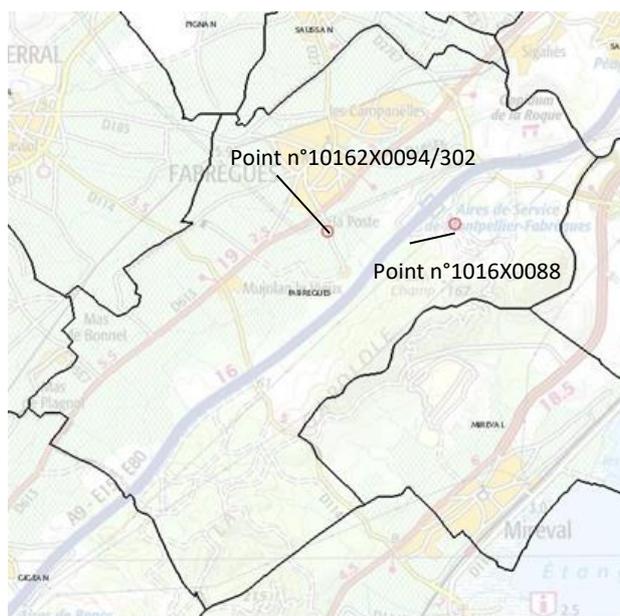
Au droit du centre-ville se retrouve une formation de l'Astien (p1b en orange clair) constituée des Sables de Montpellier, témoins de l'activité marine passée. Plus au nord, les alluvions récentes et modernes en place sont en lien avec le ruisseau du Coulazou (formation quaternaire : Fz).

- **La montagne de la Gardiole**, dans la moitié sud-est, est quant à elle majoritairement constituée de formations mésozoïques du Jurassique, en s'étalant du Callovien (j3) au Kimméridgien supérieur- Tithonien (j9) (dégradés bleus). Cet ensemble est constitué de calcaire gris beige (j8), de calcaire marneux en petits bancs séparés par des feuilletts graveleux (j7), de calcaires gris en gros bancs durs (j6), de calcaire marneux (j5), de marno-calcaire (j4), et de calcaire à chailles (j3c) et siliceux (j3a).



Carte géologique de la commune de Fabrègues, Source : BRGM – Infoterre, cartes géologiques n°990 de Montpellier et n°1016 de Sète)

De plus, une strate du Crétacé supérieur (Rognacien : C8 en vert) est présente au centre du territoire communal, entre la plaine et la montagne. Il s'agit de grès de Marcouine à *Unio cazalisi* avec bancs calcaires. Par ailleurs, des sondages réalisés sur la commune (source : base de données du sous-sol BSS du BRGM) permettent de disposer de données sur la structuration géologique au sein de la plaine agricole et du massif de la Gardiole. Ces derniers sont localisés sur la carte ci-dessous :



Localisation des coupes géologiques des points de la base de données BSS, Source : BRGM, août 2013

Point n° 10162X0094/302 (plaine agricole)			Point n° 10163X0088 (montagne de la Gardiole)		
Profondeur	Lithologie	Stratigraphie	Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
0-1 m	Terre	Quaternaire	0-0,8 m	Argile, Jaune	Callovien
1-3,5 m	Argile, Sableux Jaune	Pliocène	0,8-2,5 m	Calcaire Argileux	Callovien
3,5-21 m	Argile, Bleu	Miocène	2,5-3 m	Calcaire Fissuré	Callovien
21-26 m	Molasse, Calcaire Bleu Aquifère	Miocène	3-58 m	Calcaire, Gris Noir Compact	Callovien
26-31 m	Argile, Bleu	Miocène	58-58,2 m	Eau, En-Fissure (Débit 300 Litres Par Heure)	Imprécis
31-35 m	Pré/Molasse, Aquifère/Grès, Jaune Tendre Grossier	Miocène	58,2-59,5 m	Calcaire	Callovien
35-38 m	Molasse	Miocène	59,5-60 m	Eau, En-Fissure (Débit 4 à 5 m <sup>3</sup> /h)	Imprécis

Extrait des « Fiches dossier du sous-sol » des points n°10162X0094/302 et n°10163X0088, Source : BRGM (Infoterre), août 2013

Ces éléments confirment la présence de molasses et d'argiles au droit de la plaine agricole ainsi que de calcaires au niveau de la montagne de la Gardiole.

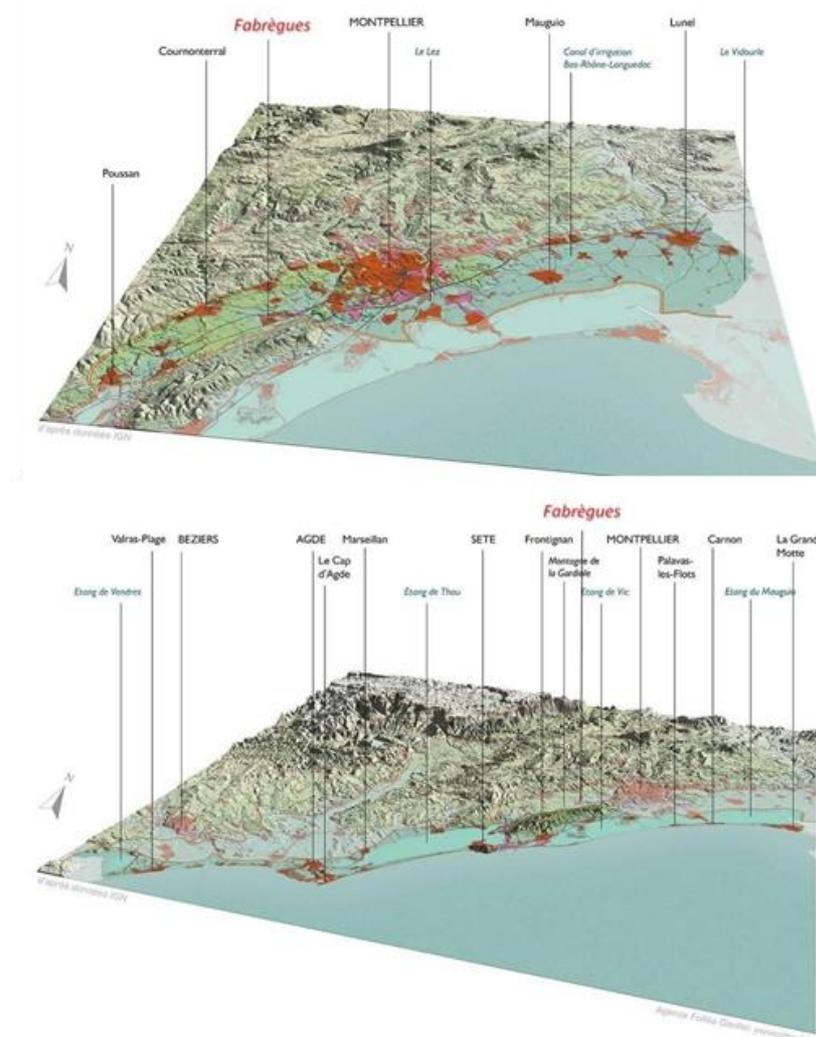
## 2 CADRE DE VIE

### 2.1 Des grands paysages au contexte communal

#### 2.1.1 Les grands paysages

Le département de l'Hérault se caractérise par 6 grands paysages qui vont des paysages de la montagne et ses contreforts, que constituent les reliefs du nord du département avec le piémont des Cévennes et les reliefs d'arrière-pays, jusqu'aux paysages du littoral et de ses étangs qui caractérisent la bordure côtière du département.

La commune de Fabrègues s'inscrit globalement dans un paysage de plaine entouré par un paysage de garrigues, au nord et au sud. Le Massif de la Gardiole, occupant une bonne moitié de la commune, sépare les paysages de plaines d'une part et les paysages du littoral d'autre part.

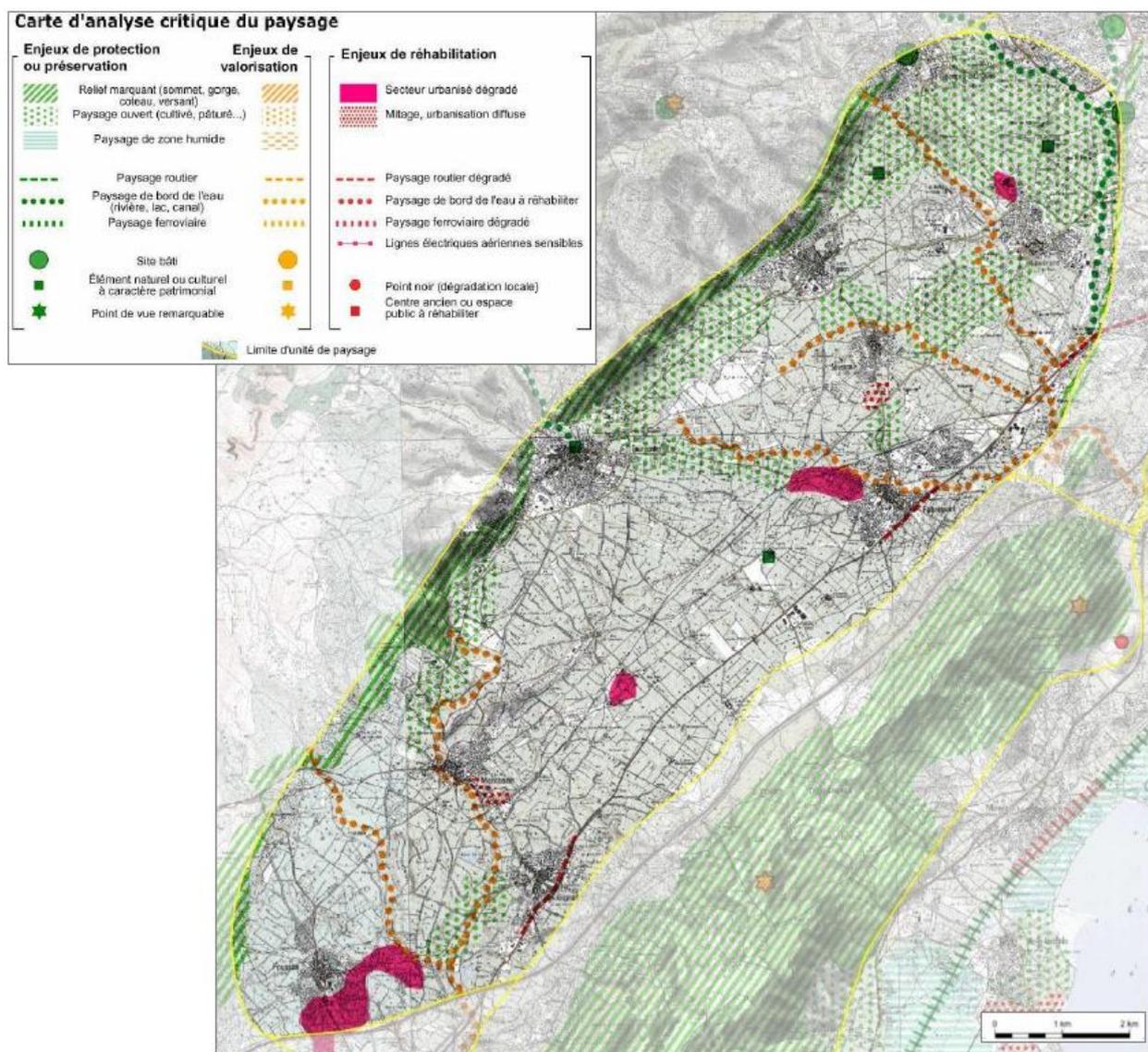


Extraits de l'Atlas des paysages du département de l'Hérault, DREAL LR

#### 2.1.2 Les unités paysagères

Au sein du grand paysage des plaines, la commune de Fabrègues s'inscrit dans 2 unités paysagères de l'Atlas paysager départemental, pour lesquels un certain nombre d'enjeux ont été mis en évidence :

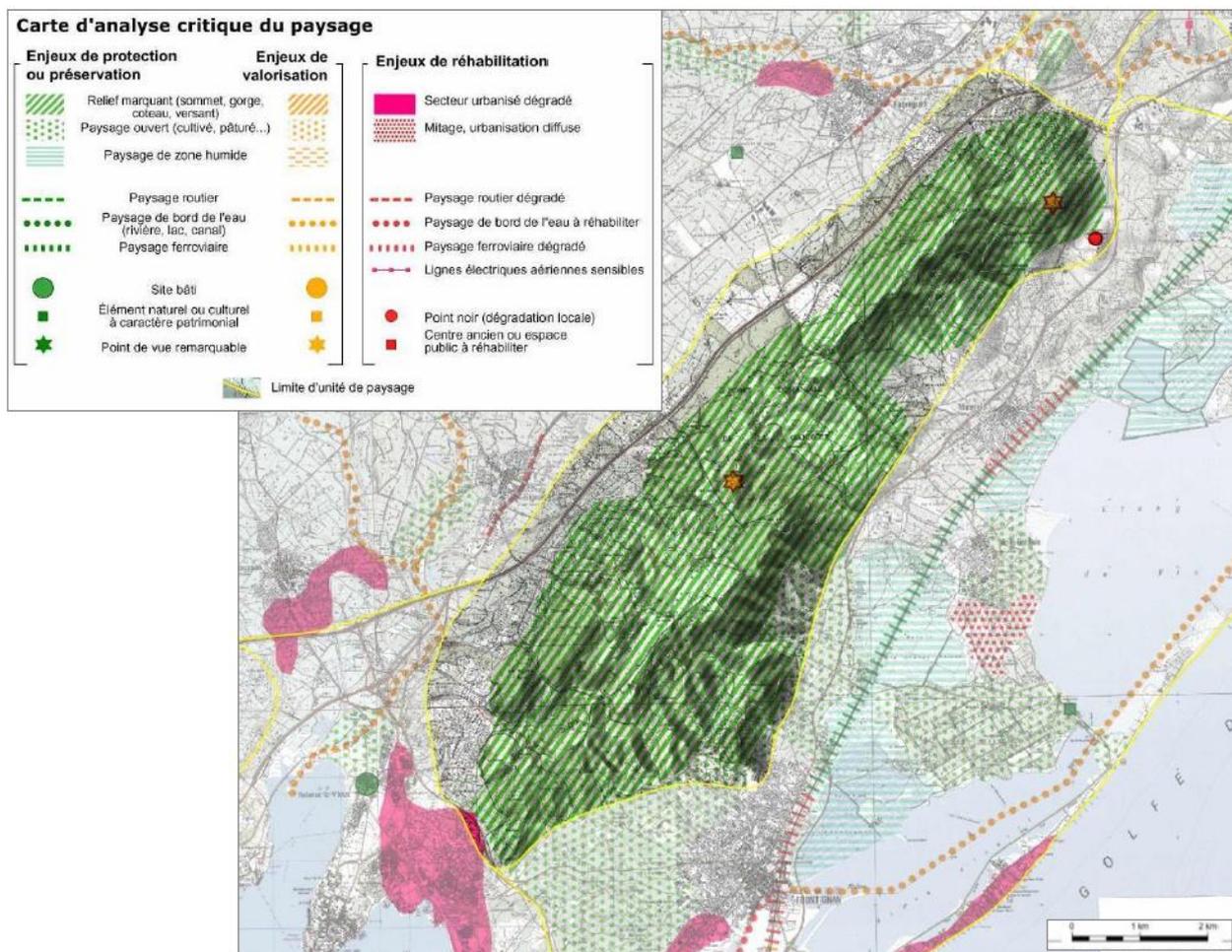
- **la plaine de Fabrègues** (unité paysagère n°6 de l'Atlas départemental des paysages). Cette unité paysagère est cadrée de toutes parts par des horizons de collines qui marquent le paysage : les garrigues d'Aumelas au nord, celles de la Gardiole au sud, le coteau de la Mosson à l'est et la montagne de la Moure à l'ouest.



Carte de l'unité paysagère n°6, Source : Atlas départemental des paysages

Sur cette unité, les priorités doivent être mises sur la valorisation des paysages de cours d'eau (Coulazou et Mosson), ainsi que sur la préservation des milieux ouverts entre le village de Fabrègues et les autres aux alentours.

- **la montagne de la Gardiole** (unité paysagère n°2 de l'Atlas départemental des paysages). Ultime avancée des calcaires jurassiques des garrigues vers la mer, elle est séparée des garrigues d'Aumelas et de la montagne de la Moure par la plaine de Fabrègues ; vers le sud, elle forme un appui protecteur au littoral de Villeneuve-les-Maguelone à Frontignan. Ici le massif constitue un relief marquant à préserver, avec des points de vue remarquables.



Carte de l'unité paysagère n°2, Source : Atlas départemental des paysages

### 2.1.3 Le paysage communal

Commune périphérique de l'agglomération de Montpellier, Fabrègues est une commune de plaine, aux caractéristiques paysagères fondatrices de l'identité fabrègquoise.

Le paysage actuel est celui d'une plaine viticole d'une vingtaine de kilomètres, formant un couloir naturel où se sont développés plusieurs villages en périphérie de l'agglomération montpelliéraine. Le territoire communal est composé à 90 % d'espaces agricoles et naturels. La proximité de Montpellier génère une pression qui se traduit par une urbanisation grandissante de la campagne ainsi que par une homogénéisation des paysages. Le témoin de ce phénomène est la démultiplication de lotissements neufs dont la structuration contraste avec l'habitat traditionnel.

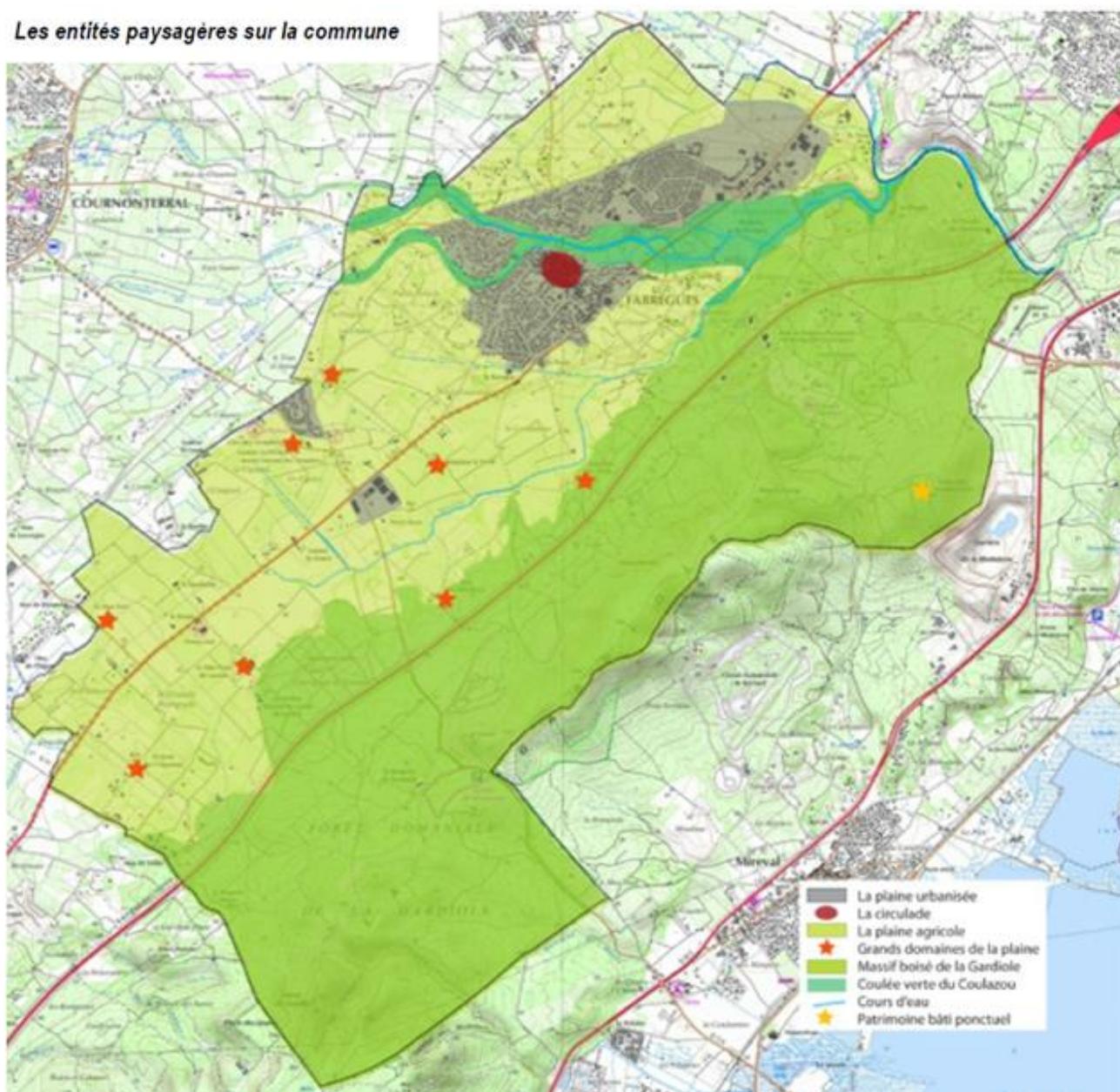
Trois entités distinctes se dessinent :

- **La plaine agricole**, vecteur fondamental de l'identité fabrègquoise, s'étend du massif de la Gardiole aux piémonts de la montagne de la Moure. Elle est ponctuée de mas et de domaines viticoles, héritage identitaire des activités viticoles de la région languedocienne aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. Récemment diversifié, ce paysage est désormais morcelé entre cultures, terres agricoles, vignes et friches. Coupé du littoral, la plaine forme un couloir ouvert et emprunté par les infrastructures de

communication. Celle-ci est ponctuée par des éléments remarquables tels que les alignements de platanes le long de la RD613 ou encore la ripisylve du Coulazou. La périurbanisation et la déprise agricole, à l'origine d'une homogénéisation des paysages, menacent plus que jamais ces derniers.

- **La plaine urbanisée**, espace restreint concentré sur le nord de la commune, est perceptible dans le paysage grâce à sa circulade particulière et à son clocher. Bien que le caractère « naturel », dominant et spécifique à la commune, soit maintenu dans le paysage de plaine, la multiplication d'éléments artificiels (bâtis, zones d'activités...) viennent y porter atteinte.
- **Le massif de la Gardiole**, repère identitaire dans le grand paysage, est un relief qui s'interpose entre la mer et la plaine. Nommé le « phare » du territoire, ce massif est pourvu d'une riche biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, EBC). Préservé de la pression anthropique, le massif de la Gardiole s'impose comme le dernier poumon vert de l'ouest avant l'urbanisation montpelliéraine.

Les entités paysagères sur la commune



Les entités paysagères sur la commune de Fabrègues, Source : Fdc IGN 25 000, réalisation diverCités

## 2.2 Patrimoine bâti

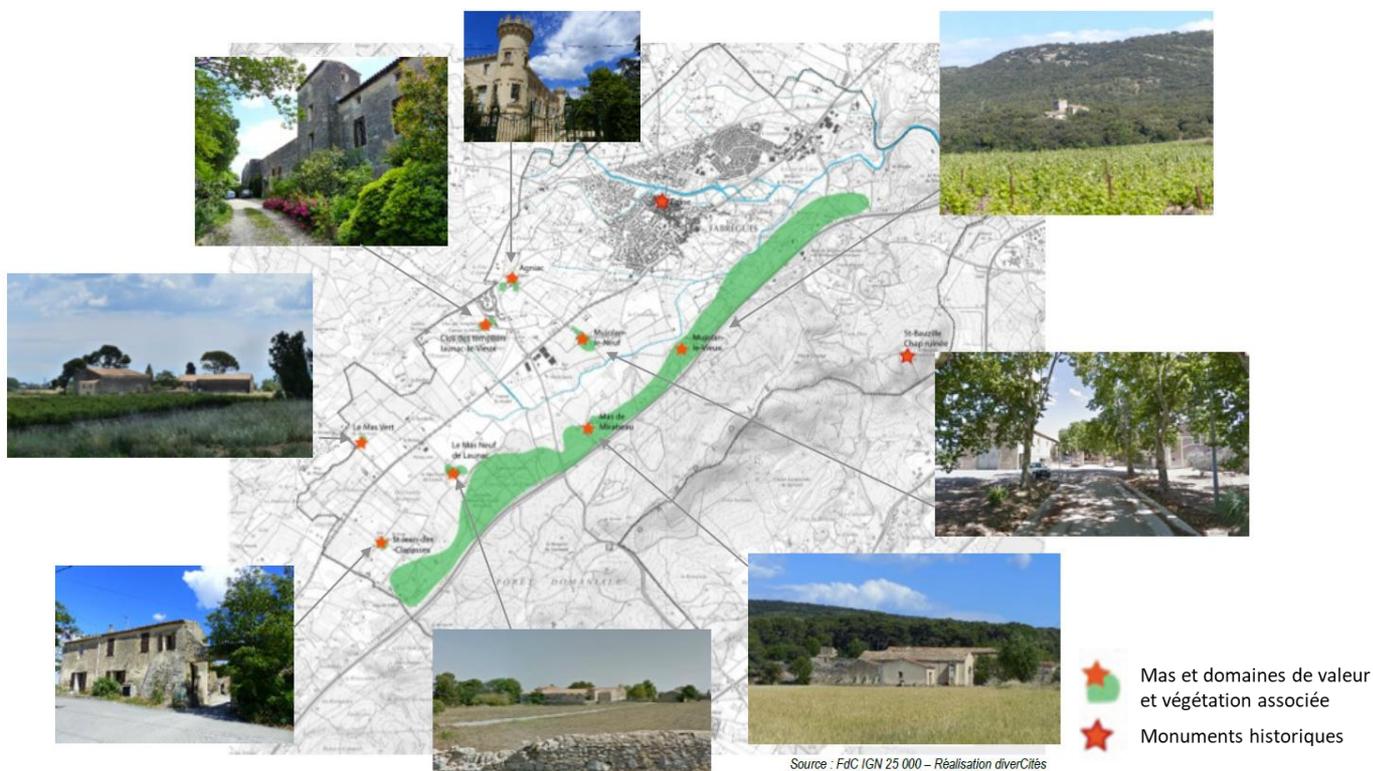
Sur la commune, deux monuments inscrits sont présents :

- Le Domaine du Vieux Mujolan (22/07/1991), avec la tour, le bâtiment de l'ancien prieuré qui lui est directement accolé au sud (sauf bâtiments et hangars ajoutés à l'ouest et au nord) ainsi que l'ancienne chapelle Saint-Michel
- l'Église (inscription par arrêté du 30 mai 1947).

De plus, un monument classé est situé sur le territoire communal : les vestiges de l'Oppidum de la Roque (classement par arrêté du 04/11/1960).

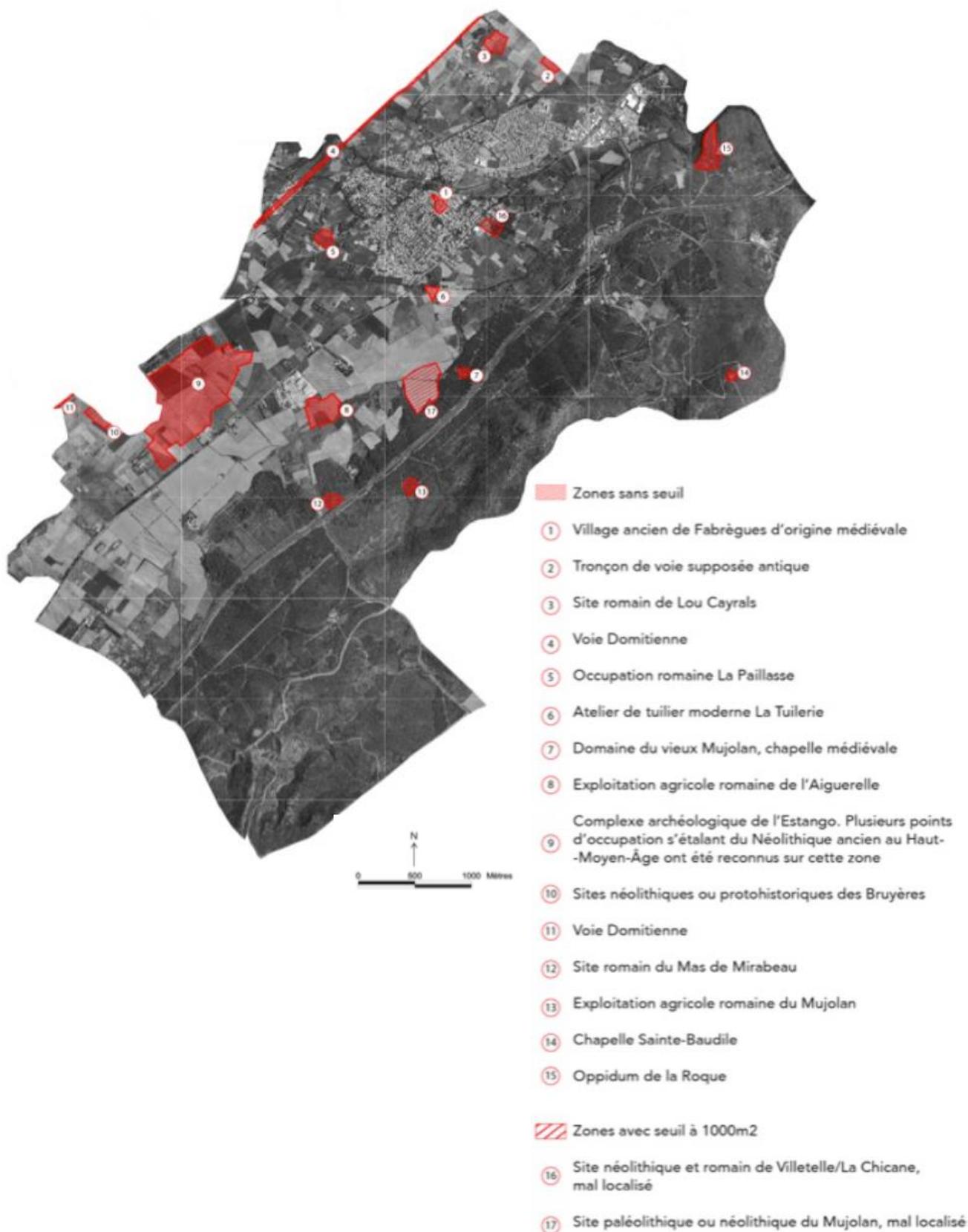
Ces trois monuments font l'objet d'un périmètre de protection de 500 mètres.

D'autres éléments bâtis remarquables sont également identifiés sur la commune :



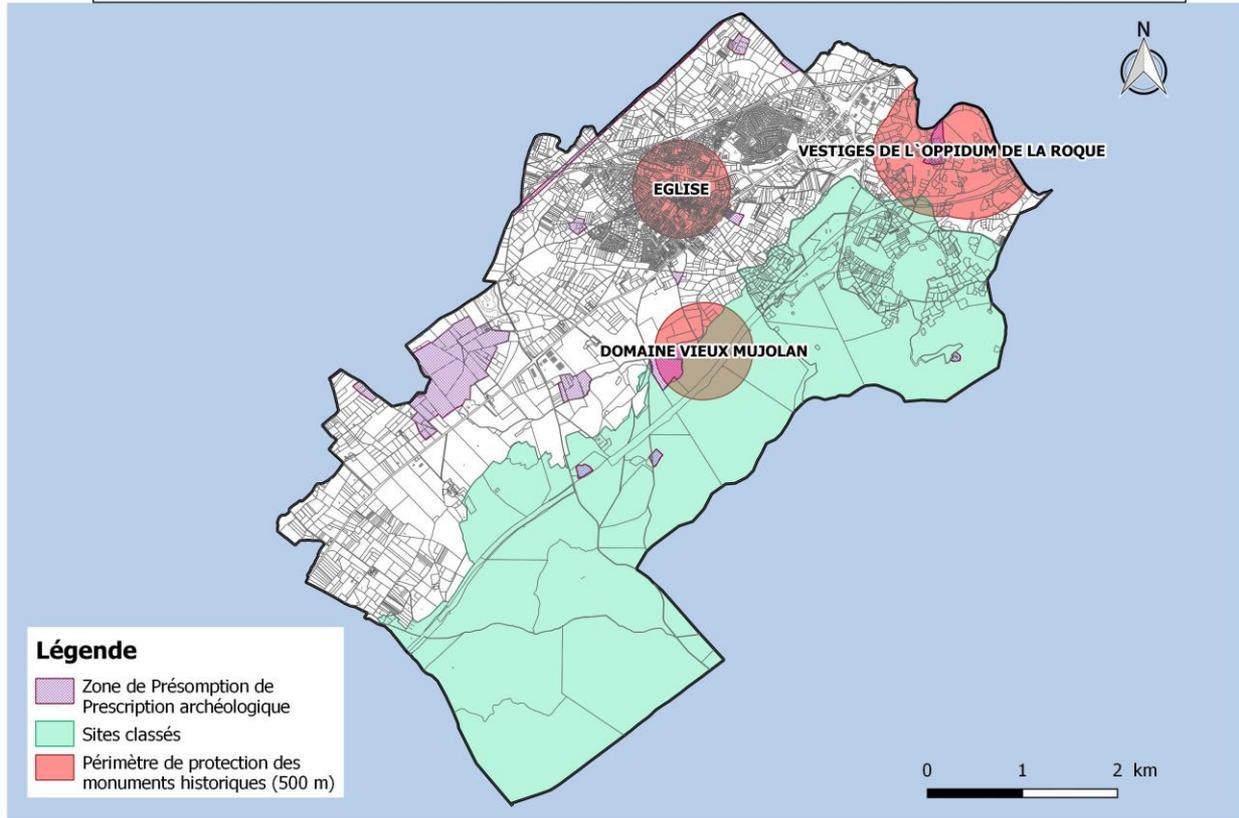
*Les éléments bâtis remarquables sur la commune de Fabrègues, Source : Fdc IGN 25 000, réalisation diverCités*

D'autre part, une partie du territoire communal est couvert par les zones de présomption archéologique (cf. carte page suivante). Une dizaine de zones archéologiques ont été définies à l'intérieur desquelles tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir, ainsi que tous les dossiers d'autorisation d'installation ou de travaux divers, d'autorisation de lotir et de décision de réalisation de ZAC, devront être transmis aux services de la Préfecture de région afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive.



Zones de présomption de prescriptions archéologiques, Source : Direction Régionale des Affaires Culturelles, 2011

### Périmètres environnementaux de Fabrègues - Patrimoine



Source : atlas des patrimoines, réalisation de la carte EVEN Conseil

### 3 PATRIMOINE NATUREL

#### 3.1 Biodiversité et zonages d'inventaires et règlementaires

##### 3.1.1 Espaces faisant partie d'un inventaire de zones remarquables

###### 3.1.1.1 LES Z.N.I.E.F.F.

L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un outil de reconnaissance et d'aide à la décision en matière d'aménagement pour préserver le patrimoine naturel.

On distingue :

- Les ZNIEFF de type I qui sont des zones dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements ou des modifications du fonctionnement écologique du milieu.
- Les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes. Sur ces zones, il importe de respecter les équilibres écologiques et, en particulier, les territoires de la faune sédentaire ou migratrice. Il convient également de s'assurer qu'aucune espèce protégée n'est susceptible d'être détruite par les aménagements envisagés.

4 ZNIEFF sur le territoire communal sont issues de la modernisation de ce réseau en Languedoc-Roussillon (2010). Il s'agit de :

- **ZNIEFF de type 1 :**
  - Garrigues de la Gardiole : située à la pointe sud de la commune,
  - Garrigues de la Lauze : située au nord-est de la commune,
- **ZNIEFF de type 2 :**
  - Plaine de Fabrègues à Poussan : sud-ouest de la commune,
  - Montagne de la Gardiole : tout à l'est et sud - est de la commune.

L'inventaire départemental des zones humides de l'Hérault identifie sur la commune une zone humide, à savoir la ripisylve de la Mosson.

Ces différents zonages d'inventaire sont détaillés ci-après.

A signaler la présence sur le massif de la Gardiole d'un site identifié dans le pré-inventaire du patrimoine géologique régional.

#### **ZNIEFF de type 1 n° 3429-3029 : Garrigues de la Gardiole (Code national : 910014049)**

La ZNIEFF des Garrigues de la Gardiole est localisée dans la partie orientale du massif de la Gardiole, au-dessus de Sète et de Frontignan. Elle compte 450 hectares dont 2,2% (à savoir 71,3 ha) se situent sur la commune de Fabrègues : la ZNIEFF occupe 2,23% du territoire de la commune, loin du bourg de Fabrègues, à l'extrême sud du territoire.

La ZNIEFF vise le plateau de Lacan, plateau karstique caractérisé par une végétation de type méditerranéenne avec une topographie relativement plane sur le plateau et très escarpée partout ailleurs. La ZNIEFF est essentiellement composée d'une grande garrigue sèche, assez dense mais basse, entrecoupée

par des zones de pelouses rocailleuses. Ce type de garrigue abrite une faune patrimoniale d'espèces d'oiseaux, de reptiles et d'insectes importante. Ainsi, le classement en ZNIEFF est motivé par le fait qu'elle abrite des espèces végétales et animales déterminantes et remarquables. En effet, ont été observés sur site le Grand-duc d'Europe, rapace nocturne protégé, mais aussi le Lézard ocellé et le Psammodrome d'Edwards, lézards menacés par la fragmentation de leur habitat mais qui retrouvent dans cette ZNIEFF un biotope adéquat pour se développer. Quelques mares temporaires constituent elles aussi le biotope de quelques espèces animales et végétales rares. A titre d'exemple, concernant la faune, le Pélobate cultripède est une espèce rare et menacée recherchant des milieux ouverts de garrigues pour s'alimenter et passer l'hiver. Sur 150 stations de Pélobate connues en France, 70 se situent en Languedoc – Roussillon. Le cortège d'espèces végétales est très spécifique car adapté à des conditions extrêmes de phases inondées et exondées.

Autrefois terrain privilégié de l'activité agricole et pastorale, la ZNIEFF compte aujourd'hui de très petites superficies de vignes et d'oliveraies encore exploitées. Le site est bordé par diverses voies de communication (A9, N112) et zones urbanisées (Frontignan, Balaruc). Il est le siège de plusieurs activités récréatives (randonnées pédestres, équestres, loisirs motorisés, escalade, chasse) qui s'accompagnent souvent de dégradations comme la destruction d'espèces végétales ou le dépôt d'ordures. Quelques éléments anthropiques sont présents sur le site comme des citernes d'eau, des lignes THT, une piste de secours pour des engins ULM et avions de tourisme, des pistes DFCL, un ancien forage de pétrole.

Ainsi, pour conserver le patrimoine de la ZNIEFF, la DREAL a identifié plusieurs orientations: il faudra :

- Conserver sa structure paysagère en proscrivant au maximum les nouveaux aménagements (routes, lignes électriques, éoliennes, carrières...)
- Assurer un meilleur contrôle de la circulation des véhicules à moteur ;
- Restaurer et favoriser le pastoralisme.

### **ZNIEFF de type I n° 3429-3020 : Garrigues de la Lauze (Code national : 910030060)**

La ZNIEFF des Garrigues de la Lauze se situe dans la Plaine du Languedoc, à l'extrémité nord – est du massif de la Gardiole. Elle occupe une superficie de 581 hectares entre les villes de Saint-Jean-de-Védas au nord et Fabrègues au sud – ouest. Elle se situe donc au nord de la commune de Fabrègues (174,6 ha) occupant 5,5% de son territoire.

La ZNIEFF forme un plateau ou contrefort au pied du relief de la Gardiole à laquelle elle se rattache sur le plan géologique : la zone repose ainsi sur des calcaires du jurassique. La ZNIEFF constitue l'un des plus grands ensembles de pelouses et garrigues basses de la plaine littorale montpelliéraine. Les terrains sont relativement plats, mais entrecoupés par le cours de la Mosson. Ces caractéristiques offrent des conditions écologiques variées avec d'une part, des versants bien exposés et plus thermophiles et, d'autre part des versants ombragés et plus frais au sein desquels se développe une ripisylve méditerranéenne particulièrement luxuriante. Au niveau faunistique, est répertorié le plus gros orthoptère de France : la Magicienne dentelée, dont l'aire de répartition ne concerne que le Midi méditerranéen.

Le vaste ensemble de pelouses constitue un refuge pour de nombreuses espèces végétales patrimoniales typiques des garrigues comme l'Ophrys bombyx, rare en France continentale. Cette orchidée méditerranéenne y atteint ici sa limite nord de répartition ; dans la région du Languedoc Roussillon elle n'a été observée que dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. La même analyse peut être faite concernant la Luzerne à fleurs unilatérales.

Au sein d'un environnement fortement urbanisé, cette ZNIEFF constitue aujourd'hui un des seuls espaces naturels de la périphérie de l'agglomération montpelliéraine. Cependant, elle subit une très forte pression foncière provoquant un morcellement et une fragmentation de cet espace après la destruction de ses habitats. Une multiplication de la cabanisation a d'ailleurs été observée. Plusieurs éléments anthropiques marquent le paysage au sein de la ZNIEFF : A9, RN 112 et 113, ligne THT. Parallèlement, des vestiges historiques s'intègrent aussi dans le paysage : anciens oppidum, moulins, etc....

Des éléments futurs pourront aussi mettre en péril la pérennisation de la ZNIEFF. En effet, l'inscription au PLU (communes de St Jean de Vedas et Villeneuve les Maguelonne) des zones périphériques au sein de la ZNIEFF en « zones d'activités futures » laisse présager des projets d'aménagements. De plus, le tracé du futur projet de ligne TGV (reliant Marseille à Barcelone) aura un fort impact sur le patrimoine de la ZNIEFF.

L'importante fréquentation humaine de la zone s'accompagne par conséquent de dégradations diverses comme le dépôt d'ordures, les rejets des stations d'eaux usées, etc....

La DREAL donne des orientations afin de préserver le patrimoine de la ZNIEFF :

- Veiller à limiter l'urbanisation, les aménagements et l'artificialisation de cet espace naturel ;
- Maintenir les milieux ouverts par la réhabilitation du pâturage par exemple ;
- Conserver la ripisylve et veiller à la qualité de l'eau alimentant la Mosson.

### **ZNIEFF de type II n° 3429-0000 Montagne de la Gardiole (Code national : 910010764)**

La ZNIEFF de la Montagne de la Gardiole s'étend sur 5288 hectares, principalement sur la commune de Fabrègues. En effet, elle occupe 52,6 % du territoire de la commune sur 1684,4 ha.

### **ZNIEFF de type II n°3424-0000 Plaine de Fabrègues à Poussan (Code national : 910030605)**

La ZNIEFF de la Plaine de Fabrègues à Poussan s'étend sur 3329 hectares. 7,4% du territoire de la commune de Fabrègues sont occupés par cette ZNIEFF de type 2.

#### *3.1.1.2 Les Zones humides*

#### **Inventaire départemental**

Une zone humide a été identifiée sur la commune dans le cadre de l'inventaire départemental. Cette zone humide située à l'extrême nord de la commune de Fabrègues, liée au cours d'eau de la Mosson (ripisylve de la Mosson (identifiant : 34CG340055). Elle présente un intérêt patrimonial majeur du à :

- la présence d'un habitat d'intérêt communautaire : les ripisylves méditerranéennes ;
- la présence de 2 espèces de libellules inscrites à l'annexe II de la directive habitats : la Cordulie à corps fin et le Gomphe à cercoïdes fourchus ;
- la présence d'un papillon protégé au niveau national : la Diane ;
- la présence de l'Iris maritime, rare en Languedoc-Roussillon et de la Nivéole d'été, protégée au niveau national ;
- l'inventaire ZNIEFF de première génération mentionne la présence du Rollier, inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux ;
- etc....

La principale menace sur ce site est l'anthropisation croissante de l'agglomération de Montpellier : lotissements, routes, régression des terres agricoles,... Les risques qui en découlent sont : les problèmes de pollution et d'eutrophisation, les risques de destruction physique de parties de zones humides (comblement, destruction de la ripisylve...), les problèmes liés à la sur-fréquentation des lieux. La présence d'espèces invasives (jussie,...) est également une menace pour le milieu.

Le régime hydrologique de la Mosson présente un caractère méditerranéen marqué avec des étiages sévères et des crues violentes qui provoquent des inondations. La qualité physico-chimique des eaux de la Mosson est globalement médiocre à mauvaise selon les tronçons. De plus, des phénomènes d'eutrophisation qui se manifestent par des proliférations d'algues sont régulièrement observés.

La pression urbaine est forte (accroissement rapide de la population des communes riveraines). La ripisylve présente globalement un bon état de conservation et une structure bien étagée mais elle est réduite en certains endroits.

### Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Lez-Mosson

Le SYBLE a inventorié sur la commune un certain nombre de zones humides, à savoir :

Nom et identifiant SYBLE	Description
Ripisylve du Coulazou en aval du Pont de Beaulieu 34SYBLE0144	La ripisylve du Coulazou est de faible largeur et structuration relativement pauvre. Elle est principalement composée de Frênes. Peut être noté la présence d'espèces remarquables d'odonates comme <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> et <i>Lestes barbaru</i> . Sur cette zone, une espèce envahissante est présente : la grenouille rieuse ( <i>Pelophylax ridibundus</i> ). L'urbanisation et les infrastructures routières situées à proximité de la ripisylve constituent des sources potentielles de pollution de cette zone humide.
Ripisylve du Coulazou au Pont Neuf /Ripisylve du Coulazou au Gour de la Mie / Ripisylve du Coulazou à la confluence 34SYBLE0188/34SYBLE 0187/34SYBLE 0157	Ce tronçon de ripisylve du Coulazou est peu déconnecté au lit du cours d'eau. Le cortège floristique y est caractéristique, en revanche, la ripisylve est très étroite. Sur cette partie, se trouvent certaines espèces remarquables comme : <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> , l'Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> ), l'Agrion mignon ( <i>Coenagrion scitulum</i> ), le Héron bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ),.... L'urbanisation et les infrastructures routières situées à proximité de la ripisylve constituent des sources potentielles de pollution de cette zone humide.
Ripisylve de la Mosson à La Lauze 34CG340055	Il s'agit d'une belle ripisylve très riche dont la strate arborée est très caractéristique. Le régime hydrologique de la Mosson présente un caractère méditerranéen marqué avec des étiages sévères et des crues violentes qui provoquent des inondations. Plus de 27 espèces sont remarquables sur ce milieu, on peut citer entre autres : Locustelle tachetée ( <i>Locustella naevia</i> ), Cordulie splendide ( <i>Macromia splendens</i> ), Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> ). Par ailleurs 7 espèces y sont répertoriées comme invasives.
Prairies du ruisseau de Las Fonts 34SYBLE0124	Cette prairie humide est en cours de recolonisation après une mise en culture, et subit actuellement un embroussaillage. Dans les zones cultivées qui bordent la prairie, le réseau routier et l'urbanisation de proximité constituent des sources potentielles de pollution. Aucune espèce remarquable ou invasive n'est répertorié sur le site.
Mares de la Rompude 34CG340126	Il s'agit d'un ensemble de deux mares temporaires de garrigue, dont la fonction d'abreuvoir pour les brebis est toujours utilisée. Elles ont une forte valeur patrimoniale du fait de la présence du Pélobate cultripède et de la Salicaire à feuilles de thym. Ces mares temporaires sont éloignées de source de pollution potentielle. Ce site est menacé par la plantation de résineux, l'embroussaillage qui conduit à la fermeture du milieu.
Ripisylve du Puech Nouvès 34SYBLE0121	-
Mares du Pont Neuf 34SYBLE0119	-
Mares de Launac le Vieux 34SYBLE0123	-

Extrait des fiches descriptives des zones humides sur la commune identifiées dans le cadre du SAGE (source :

SYBLE)

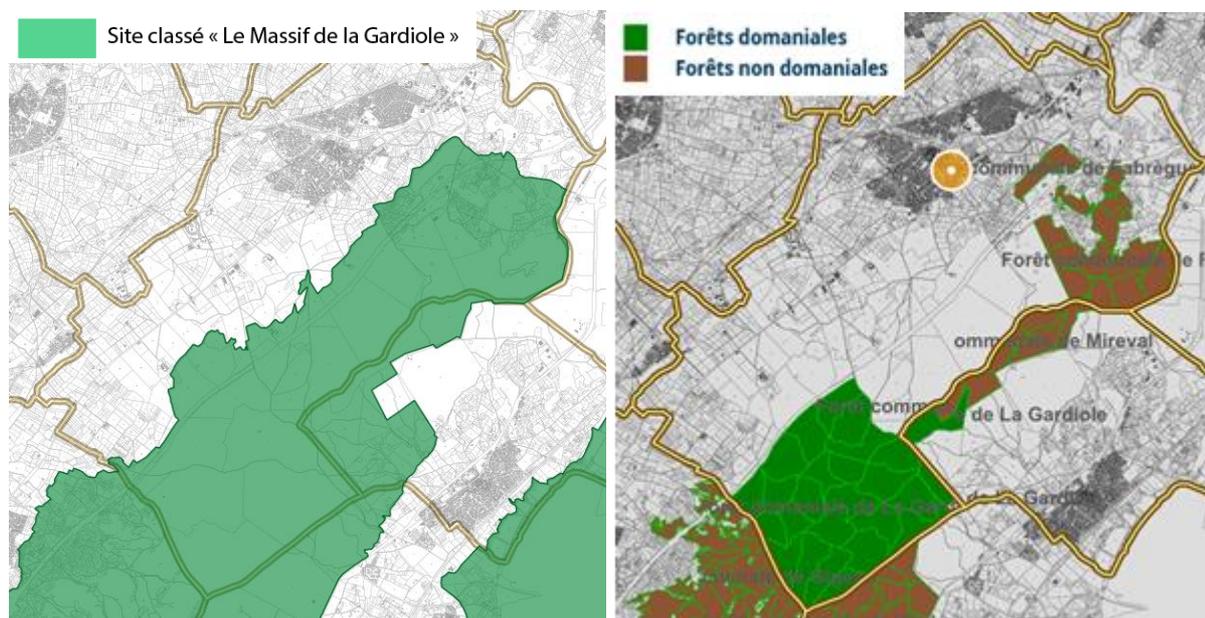


Localisation des zones humides, Source : GeoFla, SYBLE – Réalisation cartographie Even Conseil 2018

### 3.1.2 Espaces bénéficiant d'une protection règlementaire

3 types de zonages bénéficiant d'un statut de protection sont présents sur la commune de Fabrègues :

- une forêt communale : Forêt communale de Fabrègues : nord-est de la commune,
- une forêt domaniale : Forêt domaniale de la Gardiole : sud-est de la commune,
- un site classé : le site classé de la Gardiole : recouvre presque la moitié est de la commune.



Localisation du site classé du Massif de la Gardiole, Source : Atlas des Patrimoine, Aplat vert

### **Forêt communale de Fabrègues**

La forêt communale de Fabrègues se situe au nord de la commune de Fabrègues, tout à l'est du bourg. Elle se situe à la fois dans le périmètre du site classé « massif de la Gardiole » et dans celui de la ZNIEFF de type II « Montagne de la Gardiole ».

Pour rappel, une forêt communale est d'abord un élément du patrimoine privé de la commune, mais aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général<sup>1</sup>.

### **Forêt domaniale de la Gardiole**

La forêt domaniale de la Gardiole se situe au sud-est de la commune de Fabrègues, loin du bourg. Elle s'étend sur deux ZNIEFF : la ZNIEFF de type 1 « garrigues de la Gardiole » et la ZNIEFF de type 2 « montagne de la Gardiole ». Elle est aussi comprise dans le périmètre du site classé « massif de la Gardiole ». Ces forêts sont toutes les deux gérées par l'Office National des Forêts.

### **Site classé du « massif de la Gardiole »**

Le massif de la Gardiole a été répertorié en site classé le 25 février 1980. Il culmine à 234 mètres et s'étend sur 5000 hectares, touchant ainsi 8 communes dont Frontignan et Fabrègues. Concernant cette dernière, le massif occupe presque la moitié du territoire de la commune à l'est. Il se superpose au zonage de la ZNIEFF II « Montagne de la Gardiole », présentée précédemment, qui permet de disposer d'une bonne vision des enjeux écologiques au sein de ce massif. Les informations reprises ici sont issues de l'étude « Le patrimoine naturel du SCOT de Thau : définition des priorités » (SMBT, 2007). Le massif est constitué d'une garrigue basse, formant une importante coupure entre les zones urbaines du bassin de Thau et de Montpellier. Il est assimilé au « poumon vert » du territoire. La valeur patrimoniale du massif de la Gardiole est principalement due à la présence de plusieurs marnes qui contribuent au développement de petits biotopes créateurs de richesse environnementale. Le site abrite des espèces rares et protégées. Le siège d'activités pastorales et agricoles, il est aujourd'hui principalement dédié à des activités de loisirs en accord avec la préservation du site. Des activités d'exploitation sont aussi présentes, agricoles notamment, mais en 2007 aucune activité d'exploitation sylvicole ou pastorale n'avait été recensée. On y recense des sites archéologiques, la présence d'une Abbaye (Saint Félix de Montceau). Le site est en grande partie sous la gestion de l'ONF qui a procédé à de nombreux aménagements et notamment des nombreux reboisements de résineux. Ces reboisements, bien que perçus positivement par les populations, tendent cependant à banaliser le site et à le transformer de façon pérenne.

#### **3.1.3 Engagements nationaux, européens et internationaux**

La commune de Fabrègues n'est concernée que par un site du réseau Natura 2000, à savoir la ZPS « Plaine de Fabrègues Poussan ».

### **ZPS « Fabrègues Poussan » (FR9112020)**

#### **Présentation générale**

- Département : Hérault
- Superficie : 3 562,7 ha, dont 552,6 ha sur Fabrègues (17,5% du territoire communal)
- Date de classement comme ZPS : mars 2006
- Région biogéographique : Méditerranéenne

---

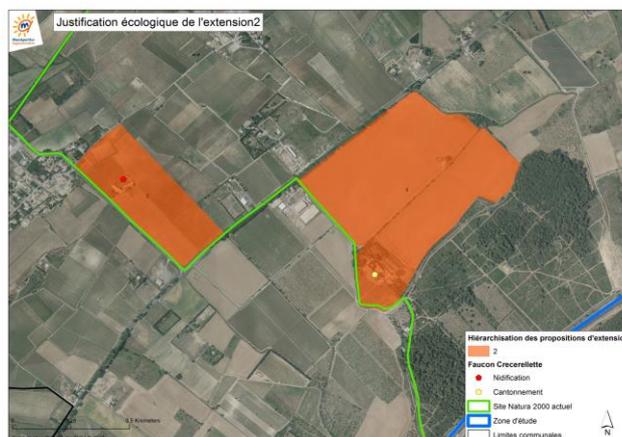
<sup>1</sup> [http://www.onf.fr/communes\\_forestieres/sommaire/reperes/qui\\_fait\\_quoi/@@index.html](http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/reperes/qui_fait_quoi/@@index.html)

Le site de Fabrègues-Poussan est une vaste plaine délimitée par deux massifs : d'un côté la montagne de La Moure et de l'autre la montagne de la Gardiole. La zone touche la commune de Fabrègues à l'ouest et en son centre au niveau de la plaine agricole au Nord du massif de la Gardiole. Le site est occupé par des zones cultivées, des vignes essentiellement. Surplombant la plaine, s'étend un plateau lui-même en grande partie cultivé en vignes. De petites falaises taillées dans du calcaire marneux ponctuent le site de micro-reliefs qui rompent la monotonie de la plaine viticole. Il faut aussi signaler la présence de quelques îlots boisés de garrigue ainsi que de plusieurs petits ruisseaux temporaires dans des bas-fonds marneux.

Le classement de ce site en ZPS est motivé par le fait que, dans cette plaine, la vaste mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. En effet, 8 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux y ont été observées. La ZPS accueille notamment l'une des dernières populations languedociennes de la Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) qui a fortement régressé en France, le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) dont la répartition en France est quasiment limitée aux régions Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon et l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) qui en France est cantonnée aux grandes plaines céréalières du Centre-Ouest et aux plaines méditerranéennes dans le Languedoc et en Provence. Des espèces telles que le Circaète Jean le blanc, le Bruant ortolan ou le Busard cendré participent aussi à la richesse avifaunistique du site.

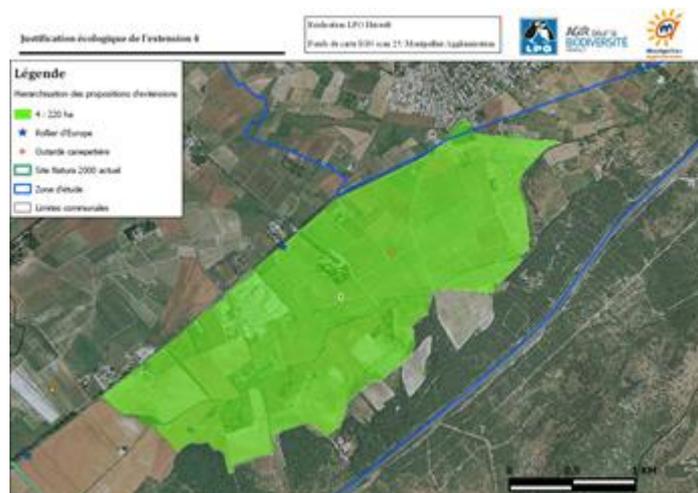
Concernant les espèces liées à la plaine agricole, la Pie grièche à poitrine rose et l'Outarde canepetière en particulier, c'est l'évolution des pratiques agricoles sous le jeu des facteurs économiques qui sera décisive dans la conservation des habitats favorables. L'effort général consenti notamment par les viticulteurs pour limiter les traitements insecticides et phytosanitaires permet d'améliorer les ressources alimentaires de la plupart des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Pour la Pie grièche à poitrine rose, la conservation des arbres d'alignement et leur renouvellement est également un enjeu majeur puisqu'ils constituent le biotope de nidification de cette espèce.

Plusieurs secteurs de la commune de Fabrègues ont fait l'objet d'extension de cette Natura 2000 :



source : Compte rendu du 4ème Copil de l'élaboration du Docob, 18 février 2014

Ces deux secteurs ont été motivés par le fait qu'il s'agissait ici d'un site de nidification du Faucon crécerellette (espèce à enjeu fort) et d'une zone de cantonnement. Leurs périmètres délimitent un domaine vital.



source : Compte rendu du 4ème Copil de l'élaboration du Docob, 18 février 2014

Ce secteur a été motivé par le fait qu'il existait des enjeux pour l'Outarde et le roller d'Europe.

Le DOCOB a été validé en février 2014.

### →Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS

Oiseaux visés à l'annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil, dite « directive oiseaux » (source Base de données INPN en ligne)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	POPULATION				EVALUATION DU SITE			
		résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	population	conservation	Isolément	Globale
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline		présente			C 2% ≥p>0%	B Bonne	C Non isolée	B Bonne
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc		2 couples			C 2% ≥p>0%	B Bonne	C Non isolée	B Bonne
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré		présente			C 2% ≥p>0%	B Bonne	C Non isolée	B Bonne

<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	5-10 couple(s)	C 2% $\geq p > 0\%$	B Bonne	C Non isolée	B Bonne
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant Ortolan	présente	C 2% $\geq p > 0\%$	B Bonne	C Non isolée	B Bonne
<i>Lanius minor</i>	Pie grièche à poitrine rose	20 couple(s)	A 100% $\geq p > 15\%$	C moyenne	B marginale	C moyenne
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Présente	C 2% $\geq p > 0\%$	B Bonne	C Non isolée	B Bonne
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	12-15 male(s)	C 2% $\geq p > 0\%$	B Bonne	C Non isolée	B Bonne

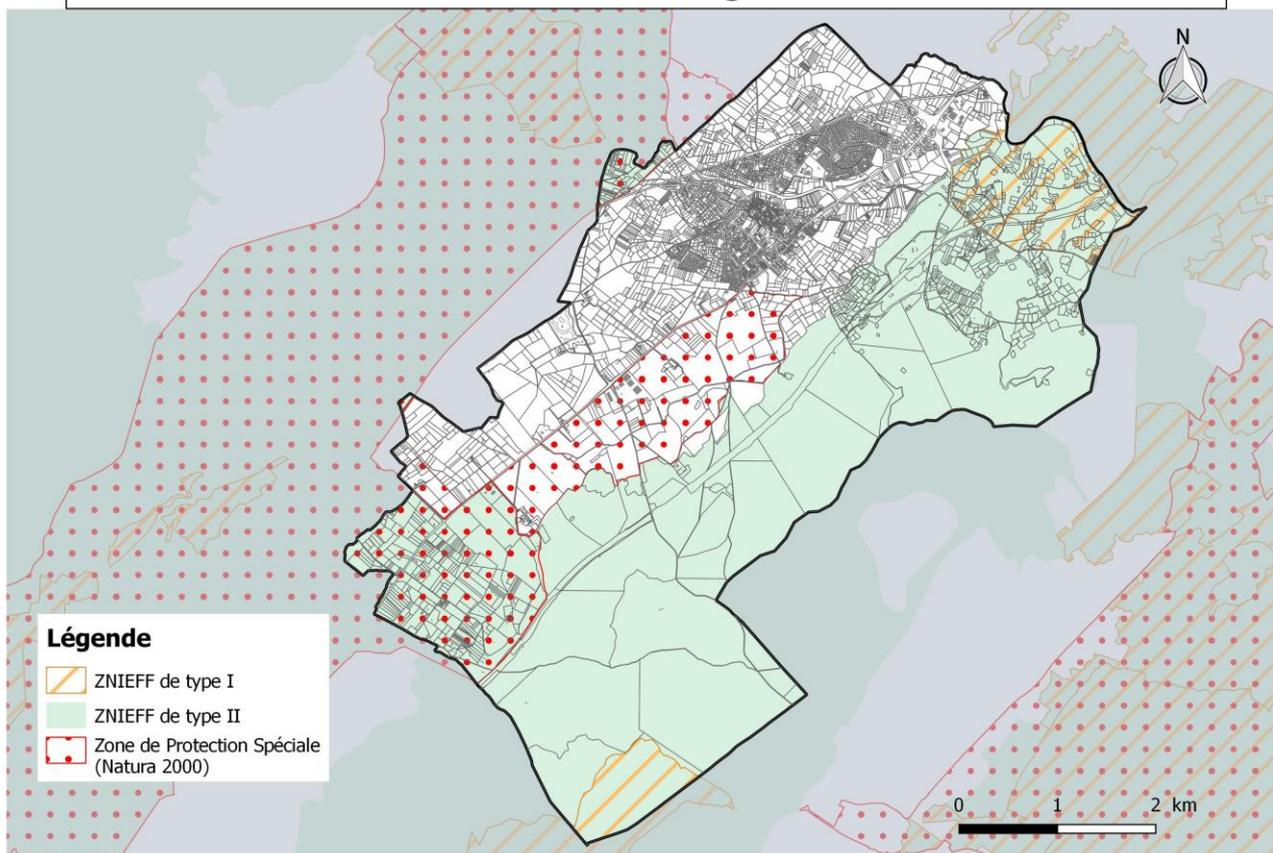
**Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.  
Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites au FSD du site Natura 2000 de la plaine Fabrègues-Poussan

Dans cette plaine, la vaste mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. Elle accueille notamment l'une des dernières populations languedociennes de la Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) qui a fortement régressé en France, le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) dont la répartition en France est quasiment limitée aux régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon et l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) qui en France est cantonnée aux grandes plaines céréalières du Centre-Ouest et aux plaines méditerranéennes dans le Languedoc et en Provence.

→ **Menaces, pressions et activités pouvant avoir un impact négatif sur le site :**

- Élimination des haies et bosquets ou des broussailles
- Carrières de sable et graviers
- Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques
- Routes, sentiers et voies ferrées
- Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie
- Zones industrielles ou commerciales

### Périmètres environnementaux de Fabrègues - ZNIEFF et Natura 2000



La commune est également concernée par plusieurs Plans Nationaux d'Action.

Les Plans Nationaux d'Actions pour les espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité. Ils sont codifiés à l'article L.414-9 du code de l'environnement.

Les PNA ciblent les zones occupées ou potentiellement occupée, où le maintien de la qualité des sites est indispensable. Ceci dans le but de contribuer à l'aide à la décision pour les projets d'aménagement du territoire.

**Le PNA de la Pie-Grièche**, qui concerne 47 des 5 espèces de France ; Fabrègues est concernée par la pie-grièche à poitrine rose et la pie grièche méridionale.

La Pie-grièche à poitrine rose ne passe que 3 à 4 mois sur ses territoires de nidification en France et hiverne dans le sud-ouest du continent africain qu'elle rejoint par une voie de migration orientale. L'espèce est en régression constante depuis un siècle, avec une accélération manifeste à partir des années 1960/1970. Actuellement, seules quelques colonies totalisant moins de 20 couples en tout (17 en 2010) subsistent en France dans le Languedoc. Elle revient en mai sur ses territoires de nidification pour les quitter à la fin du mois de juillet. Elle niche dans les terrains ouverts parsemés de grands arbres (frênes en zone de marais ou d'alignements de platanes en bordure de route dans les secteurs de vignobles avec friches.

#### **Le PNA du faucon crécerellette (domaines vitaux et dortoirs)**

Le Faucon crécerellette est l'un des plus petits faucons européens. C'est une espèce strictement protégée, classée en statut « vulnérable » sur la liste rouge nationale de l'UICN. Ce migrateur hiverne en Afrique subsaharienne et est présent en France sur une période de 7 mois, de début mars jusqu'au début du mois d'octobre. C'est un rapace qui niche en colonies et chasse en groupes.

Dans le sud de la France, le Faucon crécerellette utilise la steppe de la plaine de la Crau et les paysages viticoles du Languedoc-Roussillon où existe une importante diversité d'habitats ouverts (vignes, friches, prairies, garrigues basses...).

Dans l'aire de nidification actuelle en Languedoc-Roussillon, les principales causes pouvant agir sur les effectifs sont :

- Les pertes en habitats d'alimentation : elle peut être due à la diminution de la diversité des habitats (monocultures, abandon de l'élevage) cependant l'augmentation des friches viticoles en LR semble actuellement compenser favorablement ces pertes.
- L'utilisation de pesticides
- **La mortalité directe des individus sur les éoliennes**

L'objectif principal du second PNA 2011-2015 est de développer la population française du crécerellette afin d'atteindre le seuil de 6 populations différentes en France. Pour cela, 5 objectifs ont été définis :

- Suivre pour évaluer la réussite des actions
- Maintenir ou améliorer la croissance des populations existantes
- Favoriser l'apparition de nouveaux noyaux de population
- Agir durant les périodes de migration et d'hivernage
- Sensibiliser et informer

### **Le PNA du Lézard ocellé**

En France, le Lézard Le Lézards ocellé occupe des milieux naturels ouverts à végétation rase et riches en en gîtes. Très sensible à la fermeture des milieux et à la fragmentation des populations, le Lézard ocellé enregistre un net déclin.

Le Lézard ocellé occupe des milieux naturels à végétation rase et riche en gîte : pelouse sèche calcicole et silicicole, lande lâche, dunes grises, pelouses des causses, garrigue, maquis peu dense, les premiers stades de repousses végétales des grandes clairières forestières, terrain militaire, bordure de vignes.

De nombreuses études ont montré que la dynamique des populations de Lézard ocellé dépendait du réseau d'habitat favorable (métapopulation) avec la présence de nombreux gîtes : terriers de lapin et de mulots, souches, vielle dalles de béton, ancien muret, tas de branchage au sol. Actif principalement le jour, il s'expose souvent au soleil non loin de son gîte.

Le Lézard ocellé dans son domaine vital a besoin d'un réseau de gîtes. Dans certains milieux, la disponibilité en gîtes est pérenne comme les zones de roches affleurantes alors qu'elle est beaucoup plus variable dans d'autres. C'est notamment le cas des milieux où le Lézard ocellé utilise essentiellement des gîtes fournis par d'autres espèces dont il va dépendre : terriers de lapins, trous de rongeurs. La disparition du Lapin de Garenne dans une grande partie de la France entraîne le déclin du Lézard ocellé. La disparition des murets de pierre amène localement un manque de gîtes pour le Lézard ocellé.

Les constructions de routes, maisons individuelles, constructions agricoles et industrielles entraînent des pertes d'habitats favorables pour certaines populations mais également des destructions directes. Ces projets d'aménagements, outre la destruction d'habitats, entraînent une fragmentation des populations et provoquent des pressions continues sur celles-ci.

**L'évaluation globale de l'état de conservation par les critères de la commission européenne, établis dans le cadre de la directive n°92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, indique un état défavorable mauvais.**



Mâle adulte. (cliché : Florian Doré, Marc Cheylan, Pierre Gillet, site DREAI Occitanie)

### Le PNA des odonates (concerne 18 espèces d'insectes, dont 8 en région méditerranéenne)

**Les odonates occupent différents types de milieux : cours d'eau, eaux calmes ou stagnantes, milieux humides.**

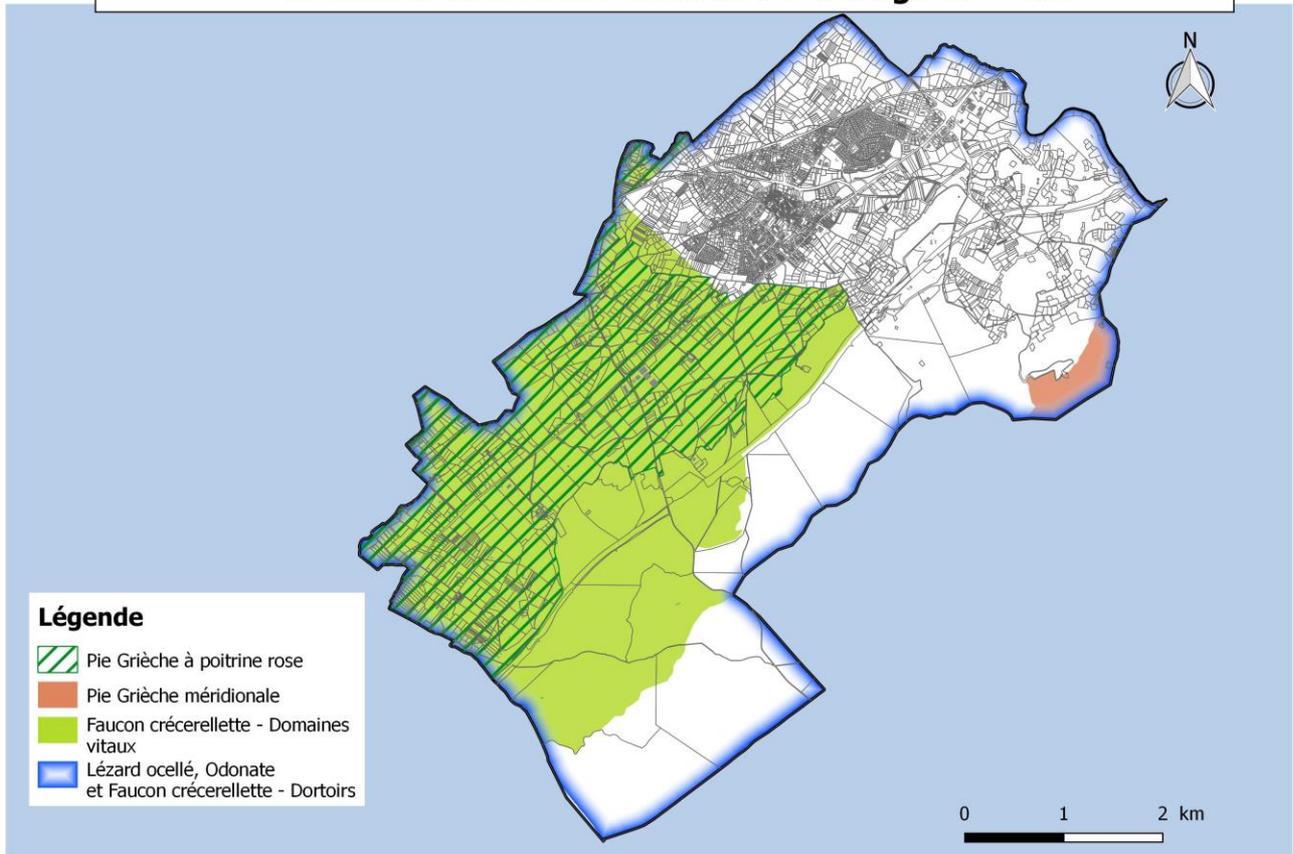
Les Odonates dépendent d'un ensemble d'habitats. Il est possible d'associer à chaque espèce des facteurs clés de l'habitat. Ces facteurs sont soumis à des menaces d'origine anthropique, ou d'origine naturelle liée à la dynamique des milieux : *Rectification de cours d'eau, aménagement des berges, développement de la végétation, pollution, baisse du niveau, marnage...*

Dans de nombreux cas, c'est la gestion passée ou présente des milieux par l'homme qui favorise le maintien des habitats propices à l'établissement d'une population. L'abandon de ces pratiques ne permet pas à l'espèce de se maintenir, car ses habitats « naturels » ont considérablement régressé ou disparu.

État de conservation des espèces :

Espèces cibles	Domaines			
	atlantique	continental	méditerranéen	Alpin
<i>Aeshna caerulea</i>				
<i>Coenagrion caerulescens</i>				
<i>Coenagrion lunulatum</i>				
<i>Coenagrion mercuriale</i>				
<i>Coenagrion ornatum</i>				
<i>Gomphus flavipes</i>				
<i>Gomphus graslinii</i>				
<i>Leucorrhinia albifrons</i>				
<i>Leucorrhinia caudalis</i>				
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>				
<i>Lestes macrostigma</i>				
<i>Lindenia tetraphylla</i>				
<i>Macromia splendens</i>				
<i>Nehalennia speciosa</i>				
<i>Ophiogomphus cecilia</i>				
<i>Oxygastra curtisii</i>				
<i>Sympetrum depressiusculum</i>				

non concerné	inconnu	favorable	inadéquat	mauvais
--------------	---------	-----------	-----------	---------

**Périmètres environnementaux de Fabrègues - PNA**

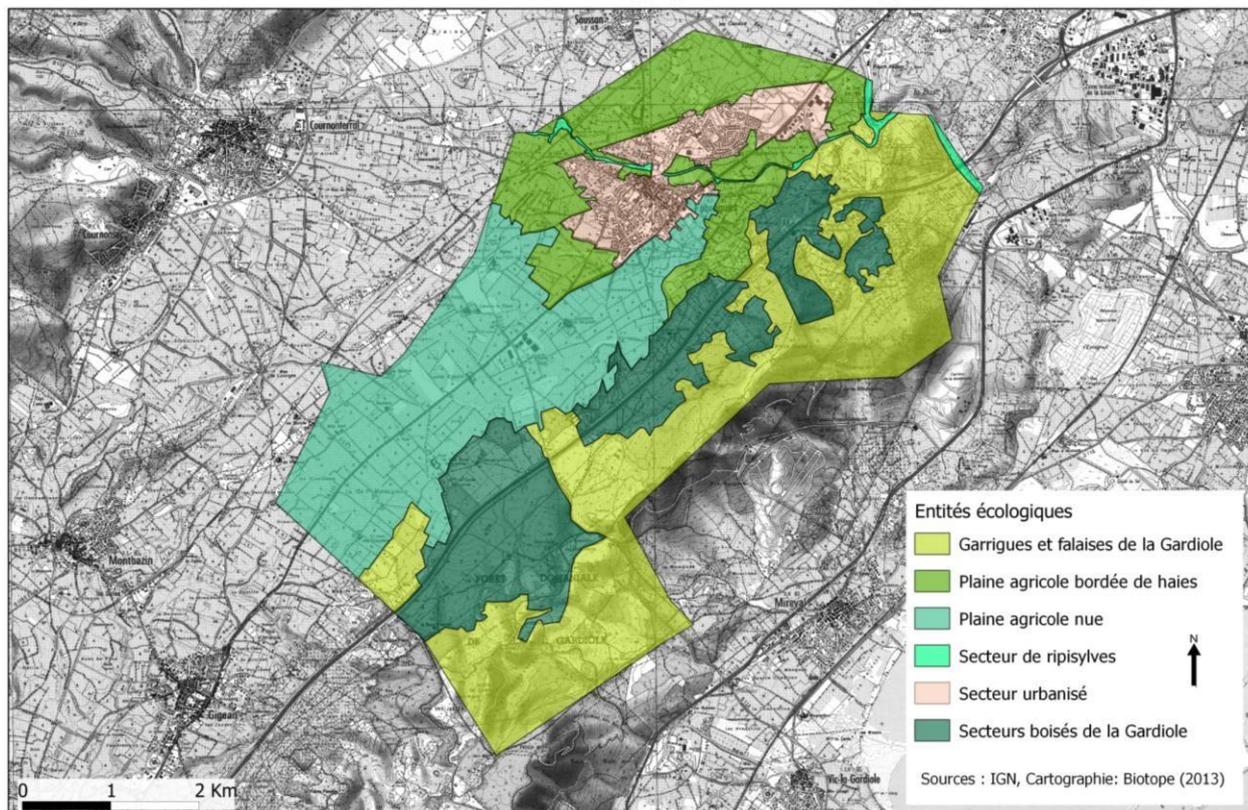
### 3.1.4 Continuités écologiques

*Un des enjeux issus du Grenelle de l'Environnement est la prise en compte des continuités écologiques à l'échelle des projets mais peut être en premier lieu à l'échelle des documents de planification du territoire tels les Plan Locaux d'Urbanisme.*

*Ces continuités écologiques comprennent deux éléments, à savoir les Réservoirs de Biodiversité et les Corridors Écologiques.*

### 3.2 Entités écologiques

#### localisation des entités écologiques de Fabrègues



Localisation des entités écologiques, Source : IGN Scan25 (commune de Fabrègues), Cartographie : Biotope 2013

#### Montagne de la Gardiole

##### Habitats naturels et flore

La moitié environ de la commune est occupée par le massif calcaire de la Gardiole, proche du littoral.

##### – **Les garrigues et falaises**

Ce massif est en grande partie recouvert de garrigues, pelouses calcicoles et falaises (essentiellement sur la frange Sud et Est). En termes de végétation, les garrigues sont largement dominées par les formations à Chêne kermès (*Quercus coccifera*) qui, sur le plan phytosociologique, se rattachent au *Rosmarinion officinalis*. Les zones ouvertes sont occupées par les pelouses relevant du *Trachynion dystachiae*, dominées par des espèces annuelles et du *Phlomidio-Brachypodium retusi*, avec présence essentiellement de graminées vivaces. C'est dans ces pelouses que se trouvent de nombreuses orchidées et des espèces peu communes comme l'Amarinthe trifide (*Prangos trifida*) ou la Tête-de-méduse (*Taeniatherum caput-medusae*). Deux espèces protégées au niveau national se rencontrent également : la Gagée de Granatelli (*Gagea granatelli*), vers l'oppidum et le Pioch de Camille, et l'Ail petit-moly (*Allium chamaemoly*), entre la centrale photovoltaïque et l'autoroute. Enfin, les falaises hébergent des espèces appartenant au groupement de l'*Asplenion glandulosi*. C'est là que se trouvent des espèces peu communes telles que l'*Asplenium petrarchae* ou encore le

Théligone chou-de-chien (*Theligonum cynocrambe*). Ce secteur, grâce à ses pelouses, est incontestablement le plus riche en espèces végétales. Il faut également noter l'aspect bien conservé de la Combe de l'Arbousier, un vallon frais à Arbousiers (*Arbutus unedo*), Chêne vert et Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*) qui tend vers un stade forestier.



*Ail petit Moly (Allium chamaemoly) Gagée de Granatelli (Gagea granatelli)*

#### – **Le secteur boisé**

Outre les chênaies vertes (groupement phytosociologique du Quercetalia ilicis) sous forme de jeune taillis ou de forêts plus matures, ce secteur est occupé par diverses plantations de Pins pignons (*Pinus pinea*) ou de Cèdres (*Cedrus* sp.) notamment. Il se divise en trois parties se succédant du Nord-Est au Sud-Ouest et de part et d'autre de l'autoroute. La partie la plus remarquable de ce secteur est le Bois de Mirabeau. Il s'agit d'une forêt de Chêne vert mature avec de grands arbres bien conservés, situation plutôt rare en région méditerranéenne. Quant aux plantations de résineux, ce sont des habitats pauvres en espèces. Aucune espèce protégée n'est connue dans ces boisements mais le Bois de Mirabeau notamment possède un cortège assez original avec des espèces forestières comme l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*).



## Faune

Concernant la faune, la montagne de la Gardiole constitue une entité écologique remarquable abritant un cortège d'espèces diversifié typique des garrigues méditerranéennes. Bien que dominé par la garrigue haute et le taillis de Chêne vert, le secteur concerné par la commune recèle encore quelques zones de garrigue basse, de pelouse ainsi que quelques bosquets et barres rocheuses contribuant à la diversité des habitats pour la faune. Les garrigues de la Lauze présentent au nord-est de la commune font partie des secteurs les plus riches.

De nombreuses espèces de passereaux patrimoniaux peuvent être rencontrées telles que la Fauvette pitchou, la Fauvette orphée, la Pie-grièche à tête rousse ou encore le Pipit rousseline sur les secteurs de pelouse.

L'Engoulevent d'Europe est présent en lisière de pinède. Concernant les rapaces, le Busard cendré est présent sur les zones de garrigue qui constituent des zones de chasse mais probablement aussi des sites de nidification. C'est également le cas du Grand-duc d'Europe qui est installé sur la falaise de la Roque au nord-est de la commune et probablement sur d'autres escarpements rocheux de la partie sud du massif.

Les milieux secs et arides tels que ceux rencontrés sur la montagne de la Gardiole sont le domaine de nombreuses espèces de reptiles. Parmi les plus patrimoniales peuvent être cités le Lézard ocellé présent sur les secteurs ouverts pourvus de murets ou pierriers faisant office de caches et le Psammodrome d'Edwards localisé aux abords de chemins ou aux rares zones à végétation éparse sur substrat marneux. Le Psammodrome algire est certainement plus abondant sur les zones rocailleuses semi-ouvertes au même titre que les Lézards des murailles et catalan. Les quelques zones de pelouse dense à brachypode peuvent abriter le Seps strié.

Concernant les amphibiens, un réseau de points d'eau temporaires est présent, bien que peu développé, et est susceptible d'accueillir des espèces pionnières communes telles que le Pélodyte ponctué ou le Crapaud calamite.

Les potentialités d'accueil pour l'entomofaune sont importantes avec notamment le cortège d'espèces communes de papillons des garrigues (Azuré du thym, Argus vert, etc.). La Magicienne dentelée et la Proserpine, qui sont deux espèces protégées patrimoniales, sont également présentes.

Quant aux mammifères, le Sanglier, le Renard ou encore la Fouine sont probablement présents en densité importante. Plusieurs espèces de chauves-souris sont susceptibles de venir s'alimenter sur les zones de garrigue. Le Vespère de Savi qui gîte dans les falaises rocheuses exploite potentiellement celles-ci.



Grand-duc-d'Europe, ©Biotope

## Le secteur des ripisylves et cours d'eau

### Habitats naturels et flore

Il s'agit des boisements riverains situés le long de la Mosson et du Coulazou. Les principaux arbres qui forment ces ripisylves sont le Peuplier blanc (*Populus alba*), le Saule blanc (*Salix alba*), et, sur les parties moins hydromorphes, le Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*) et l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) (groupement phytosociologique du *Populion albae*). Cette ripisylve est la plus développée à l'échelle de la commune sur la Mosson, la partie aval du Coulazou et autour du Pont Romain du Bordelet. Ces formations forestières constituent des zones refuges, tant pour la faune que pour la flore, à des espèces d'affinité méditerranéenne, qui supportent mal le climat méditerranéen. La partie située entre l'ancienne voie de chemin de fer et le Pont de la D 613 est là moins bien conservée avec une ripisylve dégradée, voire inexistante. Ce secteur correspond également à la partie la plus urbanisée aujourd'hui. Il peut être noté qu'une espèce protégée est connue historiquement le long de la Mosson, bien que non revue récemment : il s'agit de la Nivéole d'été (*Leucojum aestivum*).

Nivéole d'été (*Leucojum aestivum*)

## Faune



Martin-pêcheur d'Europe ©Biotope

La ripisylve de la Mosson et du ruisseau du Coulazou constitue un habitat favorable à la reproduction et l'alimentation de nombreuses espèces. Concernant les oiseaux, les plus caractéristiques sont la Fauvette à tête noire, le Gobemouche gris, le Lorient d'Europe ou le Pic vert, qui sont autant d'espèces évitant les habitats méditerranéens et se réfugiant dans ces milieux boisés, riches et frais. La Bouscarle de cetti qui affectionne les milieux buissonneux denses bordant les cours d'eau y est bien présente. Les grands arbres sont propices à la nidification du Faucon hobereau et du Milan

Noir, deux espèces de rapaces fortement liées à la proximité de l'eau. Le Martin pêcheur et le Rollier d'Europe sont présents sur ce secteur de la Mosson. Les berges du fleuve ainsi que les prairies alentours sont fréquentées par le Héron cendré.

La profondeur des cours d'eau, le courant et la présence de poissons est défavorable à la reproduction des amphibiens. Seule quelques Grenouilles rieuses (espèce commune) peuvent être observées sur les berges. Quant aux reptiles, les espèces aquatiques comme la Couleuvre vipérine et la Couleuvre à collier sont présentes sur les rives et dans la ripisylve. Le Lézard vert est également présent en lisière de boisements frais. La Tortue de Floride est abondante sur les berges de la Mosson et du Coulazou et dans les petits plans d'eau annexes. Cette espèce introduite et envahissante vient y concurrencer la Cistude d'Europe, également présente localement.

Concernant les insectes, des espèces inféodées aux milieux aquatiques sont présentes telles que la Diane (papillon protégé) et plusieurs espèces de libellules. Le Cordulie à corps (libellule) fin fait partie des espèces les plus remarquables pouvant s'y retrouver. Par ailleurs, les grands arbres de la ripisylve abritent certainement des insectes saproxylophages, se nourrissant du bois mort.

La ripisylve de la Mosson attire plusieurs espèces de Chauve-souris, dont les Murins de Capaccini et de

Daubenton inféodés aux milieux aquatiques. Deux anciens moulins abritent de petites colonies de chiroptères (Grand Rhinolophe et Minioptère de Schreibers).

### La plaine agricole bordée de haies

#### Habitats naturels et flore

##### – **La plaine bordée de haies**

Cette entité est constituée des parcelles agricoles situées de part et d'autre du Coulazou jusqu'à sa confluence avec la Mosson. Elle prolonge dans son ensemble la zone urbanisée de Fabrègues. Ces parcelles sont souvent occupées par des pâtures à chevaux et dans une moindre mesure, de cultures. Cependant, à l'heure actuelle, de nombreuses parcelles se sont transformées en friches après abandon. Le sol y est relativement profond et donc favorable au pâturage et aux cultures. Ce secteur forme une mosaïque de parcelles souvent entourées de haies de Frêne à feuilles étroites, de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Aubépine à deux styles (*Crataegus monogyna*) ou d'Azarolier (*Crataegus azarolus*). Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'est connue dans ce secteur mais son aspect en mosaïque avec ses nombreuses haies est remarquable sur le plan paysager. Cette structuration via les haies permet à la fois de protéger les cultures (érosion, vent,...) et de constituer des abris/corridors pour la petite faune.



##### – **La plaine nue**

C'est le domaine des grandes cultures. Ce sont les céréales et le vignoble qui dominent largement ce secteur. Celui-ci occupe toute la partie Sud-Ouest de la commune. Sur le plan paysager, ce secteur est coupé en deux par la D 613 qui est bordée de grands platanes alignés. La flore y est ici banalisée avec de nombreuses espèces à cycle de vie rapide et colonisatrices. Certains fossés et ruisseaux reprofilés peuvent héberger des espèces plus hygrophiles comme le Scirpe-jonc (*Scirpoides holoschoenus*) ou la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) (ruisseau de Las Fonts) mais il s'agit généralement d'un cortège de plantes appauvri.



Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*)

## Faune

La plaine de Fabrègues abrite de nombreuses espèces des espaces ouverts agricoles et viticoles. Les secteurs composés d'une mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois constituent les zones les plus riches. Les secteurs dominés par la vigne sont écologiquement plus pauvres en raison de perturbations causées par les pratiques agricoles. Les parcelles les moins entretenues, où se développe une végétation herbacée au sol, et celles entourées de friches ou de haies gagnent en intérêt faunistique.



Plusieurs espèces d'oiseaux communs utilisent ainsi ces habitats pour leur nidification tels que la Cisticole des joncs, le Tarier pâtre ou encore le Chardonneret élégant. L'Alouette lulu et la Linotte mélodieuse, qui sont considérés comme des espèces patrimoniales, y sont également bien présentes. L'Outarde canepetière peut être rencontrée ponctuellement dans les parcelles en friche compte tenu de la proximité du noyau de population situé entre les villages de Pignan et Courmonterral au nord-ouest de Fabrègues. Au sein du vignoble sont présent quelques cabanons pouvant abriter la Huppe fasciée ou la Chevêche d'Athéna. Le Rollier d'Europe est présent en bordure de garrigue essentiellement à l'est de la plaine. Enfin, le Circaète jean-le-blanc installé sur le Causse d'Aumelas et la montagne de la Moure survol également la plaine de Fabrègues à la recherche de ses proies.

Concernant les reptiles, le vignoble est un milieu leur étant très peu favorable en raison du manque de ressources alimentaires (faible développement d'insectes et de micromammifères) et de l'absence d'abris (absence de grosses pierres, broussailles, etc.). Les secteurs bordés de haies ou de friches peuvent néanmoins être fréquentés par des espèces à large amplitude écologique (Couleuvre de Montpellier, Lézard des murailles). A noter par ailleurs la présence localisée du Lézard ocellé au niveau de murets de pierres sèches bordant certains chemins peu fréquentés.

Pour les amphibiens, qui dépendent de la présence de milieux humides pour se reproduire, la plaine agricole est un habitat peu attractif. Les stagnations d'eau temporaires dans les fossés sont probablement utilisées par une espèce pionnière, le Crapaud calamite, qui est aussi très mobile et peut être rencontrée en prospection alimentaire dans les parcelles de vigne. Néanmoins, l'inondation des fossés étant trop courte, ceux-ci ne sont probablement pas fonctionnels pour leur reproduction.

Le vignoble est peu favorable à l'entomofaune principalement en raison des traitements chimiques qui y sont pratiqués. Les quelques friches de la plaine viticole accueillent certainement quelques espèces d'orthoptères mais les chances d'y trouver des espèces patrimoniales sont très faibles. Les grosses haies et les bosquets sont généralement favorables aux coléoptères saproxylophages notamment les plus vieux arbres qui peuvent accueillir des espèces remarquables et/ou protégées (Grand Capricorne...).

Concernant les mammifères, ces milieux représentent un intérêt uniquement en termes de gagnage du fait de l'absence d'éléments permettant aux animaux de constituer un gîte et de s'y reproduire. La fouine et le hérisson, qui sont des espèces anthropophiles installées au niveau des habitations, pourront y être rencontrés en recherche alimentaire. Enfin, les vignes sont très peu favorables aux chiroptères, aussi bien en chasse qu'en gîte.

## Le Bourg de Fabrègues

### Habitats naturels et flore

Le bourg de Fabrègues se trouve dans la plaine agricole, dans la moitié Nord de la commune et à moins d'un kilomètre du massif de la Gardiole. Historiquement le village s'est créé sur la rive droite du Coulazou mais depuis il s'est largement étendue de part et d'autre du cours d'eau, avec l'extension en particulier du quartier des Campanelles, de zones commerciales et la création du collège, en rive gauche. C'est un habitat très artificiel avec une flore très appauvrie. Sur les murs anciens se développent par exemple des espèces

rupestres comme les Orpins tels l'Orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasyphyllum*) ou la Pariétaire (*Parietaria judaica*).



## Faune

Malgré une forte artificialisation, de nombreuses espèces ont su s'adapter au milieu urbain. Ces espèces sont dites anthropophiles et sont familiarisées au voisinage de l'Homme. Elles y trouvent de nombreuses possibilités de refuge et pour certaines une alimentation régulière.

Le cortège avifaunistique est assez bien représenté avec essentiellement des espèces bénéficiant de nombreux sites de nidification dans les habitations. La plupart trouvent leur alimentation dans les espaces ouverts situés à proximité. Les espèces les plus communes sont le Moineau domestique, le Rougequeue noir, la Tourterelle turque ainsi que le Martinet noir, les hirondelles rustiques et de fenêtres. Le Moineau soulcie, qui niche en petite colonie dans les villages, est probablement présent. Dans les vieux mas peuvent s'installer la Huppe fascié ou l'Effraie des clochers. Les jardins accueillent la Pie bavarde, la Fauvette mélanocéphale, le Verdier d'Europe. Les grands arbres et les alignements de platanes sont propices au Rougequeue à front blanc et au Choucas des tours ainsi qu'à la Chouette hulotte et au Petit duc scops. Généralement, les espèces présentes dans les zones urbanisées ne sont pas menacées, même si certaines ont vu leur population chuter au niveau national et européen (Hirondelles, Moineau domestiques). Souvent, la rénovation des vieux bâtiments et l'obstruction des cavités servant de site de reproduction est à l'origine des baisses d'effectifs et représente la principale menace.

Quelques espèces de reptiles anthropophiles sont présentes dans les villages tels que le Léopard des murailles ou la Tarentule de Maurétanie qui peut être observée la nuit chassant les insectes à proximité des éclairages urbains.

Peu d'espèces d'amphibiens sont présentes dans les villages. Le Crapaud commun peut toutefois être observé dans les caves, recherchant la fraîcheur et l'humidité.

Plusieurs espèces de mammifères peuvent être rencontrées en ville, certaines étant connues pour être particulièrement anthropophile. Les habitations sont fréquentées par la Fouine au niveau des combles et par le Hérisson ou le rat au niveau des soubassements et des caves. Quelques espèces de chauve-souris très communes sont aussi présentes dans les villages à savoir la Sérotine commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle pygmée.

### 3.2.1 Réservoirs

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux

de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité recouvrent :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Plusieurs réservoirs sont identifiés sur la commune :

- Massif boisé et garrigue de la Gardiole
- Garrigue de la Lauze
- La plaine de Fabrègues à Poussan
- Les cours d'eau de la Mosson et du Coulazou, ainsi que leur ripisylve

### 3.2.2 Zones de corridors

Eu égard à l'occupation du sol sur la commune de Fabrègues, deux types de grands corridors ont été identifiés : boisés et humides.

#### 3.2.2.1 Corridors humides : Les ripisylves

Un premier corridor est constitué par le réseau de cours d'eau formé par la Mosson et le Coulazou. Le premier, constituant la limite est de la commune, permet une connexion entre les garrigues du Montpelliérais situés au Nord de Montpellier, et le deuxième avec le Causse d'Aumelas. Ces cours d'eau permettent, de ce fait, à des espèces animales ou végétales de milieu frais ou hygrophiles de remonter la plaine sèche en direction de l'arrière-pays. La ripisylve de la Mosson ainsi que la partie aval du Coulazou se trouvent dans un bon état de conservation.

Le ruisseau de la Garelle, affluent du Coulazou, constitue également un corridor mais il s'agit d'un cours d'eau non permanent bordé d'un boisement hygrophile mais aussi mésophile, qui ne s'apparente toujours pas à une vraie ripisylve. Ces bordures boisées sont d'ailleurs considérablement réduites en amont du lieu-dit de Mujolan le Vieux. Ici, la végétation hygrophile est très réduite voire inexistante mais le cortège végétal mésophile (conditions moyennes d'humidité notamment) est présent.

#### 3.2.2.2 Corridors boisés : Les boisements de la Gardiole

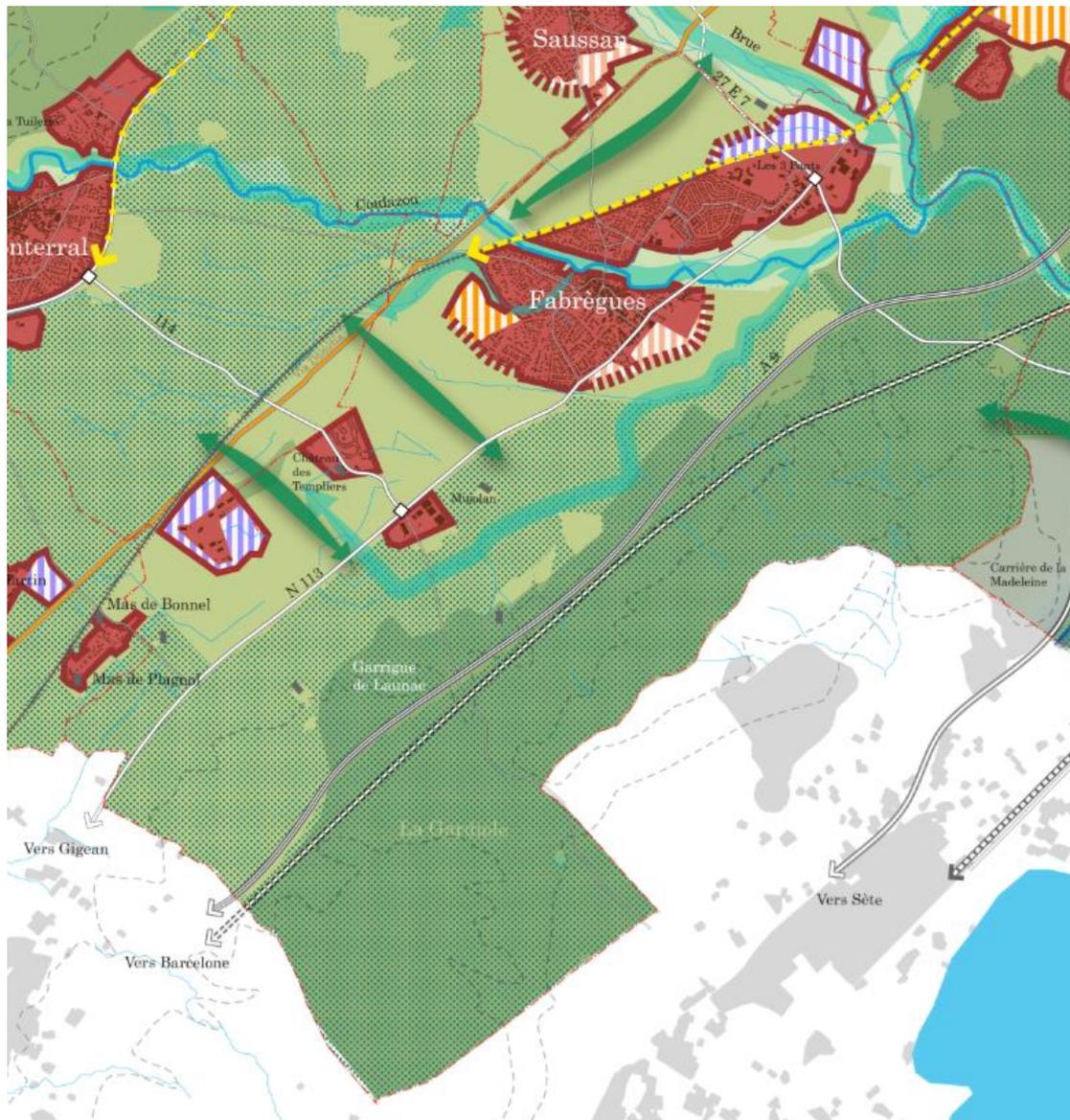
Les boisements situés au pied de la Gardiole depuis l'aire de service de l'autoroute A9 jusqu'à la Bergerie Neuve sont presque continus et favorisent ainsi le déplacement d'espèces animales ou végétales liées à la forêt ou aux matorrals arborescents, notamment de Chêne vert. Ils forment une ceinture de végétation entre la plaine agricole et les garrigues et pelouses sèches de la Gardiole, bien que cette ceinture soit coupée en deux par l'autoroute.

### 3.2.3 Orientations des projets de SCoT

Le projet de révision du SCoT identifie l'armature des espaces naturels et agricoles du territoire, et précise les réservoirs et corridors écologiques à préserver.

#### Trame verte et bleue

	Réservoir surfacique de biodiversité trame verte		Corridor écologique de principe trame verte
	Réservoir surfacique de biodiversité trame bleue		Corridor écologique déterminé
	Réservoir linéaire de biodiversité trame bleue		Corridor écologique déterminé à restaurer
	Corridor écologique de principe trame bleue		Liaison écologique en pas japonais
			Liaison écologique en pas japonais à restaurer



Extrait plan de secteur, DOO SCoT en projet arrêté le 19/07/2018

En compatibilité avec les orientations du SCoT, le projet de PLU de Fabrègues précise les objectifs envisagés sur chacun de ces secteurs :

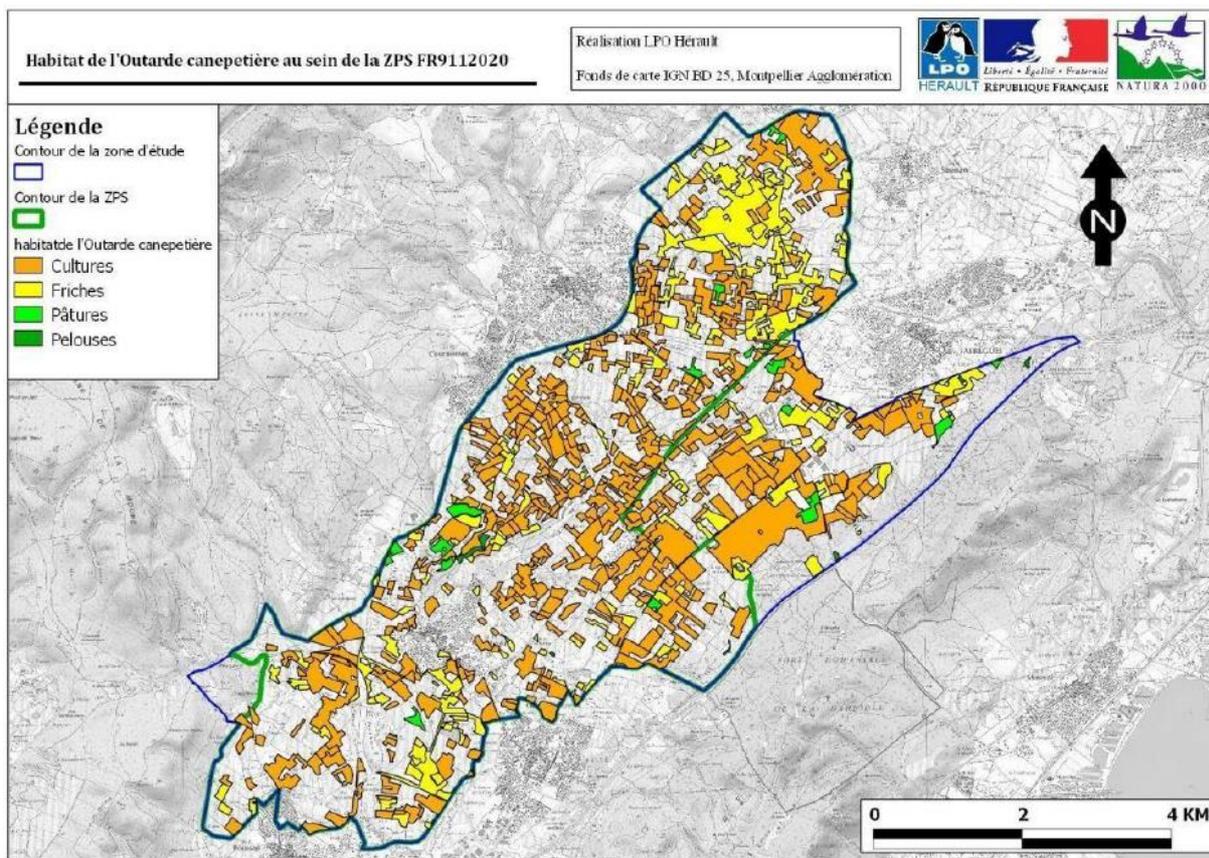
- « Une inconstructibilité des réservoirs de la trame bleue, y compris en zone urbaine. En cas de maintien, à titre exceptionnel, de la constructibilité au sein d'une zone humide, la démarche Eviter Réduire Compenser, développée par le SDAGE Rhône Méditerranée, sera mise en place de manière à limiter et compenser la dégradation de la zone humide » ;
- « Sur les réservoirs de la trame verte, [...], les effets d'emprises sur les milieux [doivent être] fortement limités et les atteintes à la biodiversité évitées [...] » ;
- « Pour les corridors écologiques de la trame verte, le PLU veillera à préserver une largeur suffisante en fonction de la nature des milieux concernés, des besoins de déplacement des espèces et des contraintes locales préexistantes. Pour les corridors de la trame bleue, il convient de maintenir un espace non artificialisé de part et d'autre des cours d'eau correspondant à l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau défini par les différentes structures de gestion des eaux ».

## Zoom sur deux espèces patrimoniales

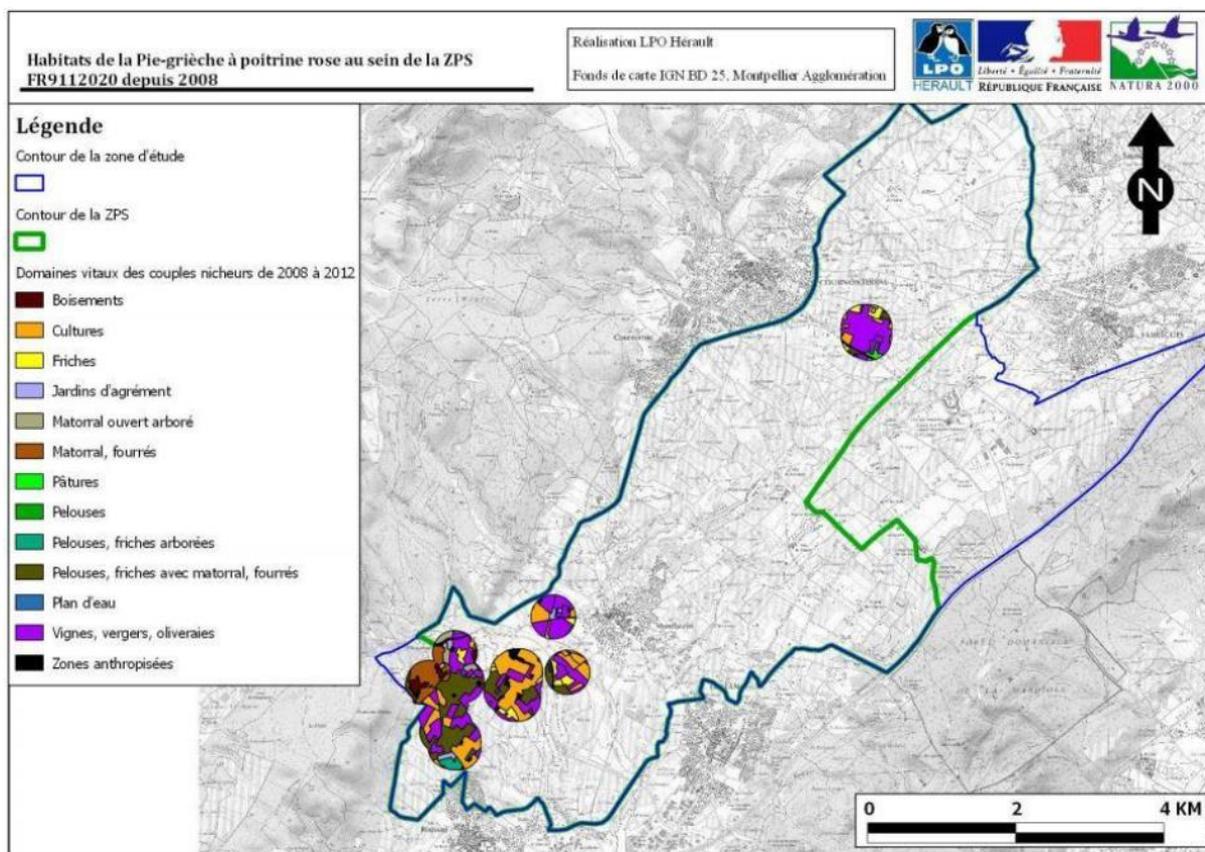
Dans le secteur de la plaine de Fabrègues-Poussan, deux espèces particulièrement patrimoniales à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon, et au-delà, sont présentes, à savoir l'Outarde canepetière et la Pie-grièche à Poitrine Rose. Source : *DOCOB de la Plaine Fabrègues-Poussan (version provisoire avril 2013)*

<p>Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i></p>	 <p>©Biotope</p>	<p>Statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→Espèce d'intérêt communautaire (Annexe I)</li> <li>→Espèce protégée nationalement (Arrêté 1999, Arrêté de 2009)</li> <li>→Espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action</li> </ul>
<p>Quelques chiffres clés: →110 000 - 270 000 individus en Europe →482 - 660 individus nicheurs en LR →une quarantaine de mâles chanteurs dans le périmètre de la ZPS →2 noyaux de population: 1 entre Saussan et Montbazin, l'autre entre Montbazin et Poussan</p>	<p>Habitats de prédilection:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouses pâturées semi-steppiques méditerranéennes (Crau, Causses, aérodromes) et les plaines cultivées ouvertes à semi-ouvertes en Poitou-Charentes, Centre et Languedoc-Roussillon.</li> <li>- un petit parcellaire, des cultures diversifiées (vigne, blé, maraîchage entre autres), des surfaces de milieux Herbacés et une proportion notable de friches et jachères.</li> </ul>	<p>Menaces pesant sur la population de la ZPS Fabrègues-Poussan:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des habitats de prédilection (fermeture des milieux herbacés, perte de la mosaïque agricole, mitage,...).</li> <li>- Déplacement autour des secteurs de reproduction.</li> </ul>
<p>Pie-grièche à Poitrine Rose <i>Lanius minor</i></p>	 <p>©Biotope</p>	<p>Statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→Espèce d'intérêt communautaire (Annexe I)</li> <li>→Espèce protégée nationalement (Arrêté 1999, Arrêté de 2009)</li> <li>→Espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action</li> </ul>
<p>Quelques chiffres clés: →600 000 à 1 500 000 couples nicheurs en Europe →20 couples (2012) en LR →5 couples nicheurs dans le périmètre de la ZPS en 2013 →1 site de nidification sur la commune, en limite avec Cournonterral</p>	<p>Habitats de prédilection:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Paysages de steppe peu boisée</li> <li>-Bocages viticoles/Plaines ouvertes de basse altitude avec friches importantes et riches en gros insectes</li> <li>-Mosaïque de plaine agricole</li> <li>-Zones de sol</li> <li>-Grands arbres et buissons, isolés ou non, en linéaire ou en bosquet</li> <li>-Maillage dense de fossés enherbés ou en friche</li> </ul>	<p>Menaces pesant sur la population de la ZPS Fabrègues-Poussan:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Raréfaction des proies de l'espèce (en lien avec l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, la raréfaction des bandes enherbées,...)</li> <li>- Dégradation voir destruction des sites de nidification (alignements de platanes)</li> <li>- Réduction des habitats de chasse (fermeture des milieux herbacés, évolution des modes de cultures,...).</li> </ul>

Les deux noyaux de population d'Outarde de la plaine ne concernent pas aujourd'hui le secteur de Fabrègues. Concernant la Pie-grièche à Poitrine Rose, un site de nidification est présent sur la commune, en limite avec Cournonterral.



Extrait du DOCOB de la Plaine Fabrègues- Poussan version provisoire Mars 2013, Habitats de l'Outarde canepetière



Extrait du DOCOB de la Plaine Fabrègues- Poussan version provisoire Mars 2013, Habitats de la Pie-grièche à poitrine rose

## 4 Eau

### 4.1 Ressources

#### 4.1.1 Eaux superficielles

Un réseau dense de ruisseaux naît dans les collines de part et d'autre de la commune, où ils ont formé des combes. Ceux-ci traversent la plaine selon une orientation nord-ouest/sud-est depuis le Causse d'Aumelas. Pour ceux prenant leur source au sein du massif de la Gardiole s'écoulent vers la plaine selon un axe sud-est/nord-ouest.

Le ruisseau du Coulazou constitue le cours d'eau le plus important sur la commune de Fabrègues qu'il traverse dans son cours aval, avant sa confluence avec la Mosson sur le territoire de cette même commune. **Le lit mineur, la ripisylve et les zones humides périphériques du ruisseau du Coulazou sont considérés comme des milieux aquatiques et des zones humides patrimoniaux à l'échelle du SAGE Lez-Mosson-Étangs palavasiens, dont fait partie la commune de Fabrègues.**

Une station de suivi de cette masse d'eau superficielle est présente au niveau du Pont de la RD 185 sur la commune de Fabrègues. Les résultats du suivi qualitatif des eaux à ce point sont présentés dans le tableau ci-après. **Une amélioration de l'état écologique des eaux depuis 2009 est à noter, passant d'un état médiocre à moyen.**

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	MOY ①	Ind	BE	MOY ①	TBE	BE	BE	MOY					MOY		BE
2016	BE ①	Ind	BE	BE	BE	BE	TBE	BE					BE		BE
2015	BE ①	Ind	BE	BE	BE	BE	BE	BE					BE		BE
2014	MOY ①	Ind	MOY ①	BE	TBE	BE	BE	MOY					MOY		BE
2013	MOY ①	Ind	BE	BE	TBE	BE	BE	MOY					MOY		BE
2012	MOY ①	Ind	BE	BE	TBE	BE	MOY	MOY					MOY		BE
2011	MOY ①	Ind	BE	MAUV ①	TBE		MOY	MOY					MOY		
2010	MOY ①	Ind	MED ①	MAUV ①	TBE		MED	BE					MED		
2009	MOY ①	Ind	MED ①	MAUV ①	TBE		MED	BE					MED		
2008	MED ①	Ind	MOY ①	BE	TBE								Ind		

(1) Voir la rubrique évaluation de l'état.

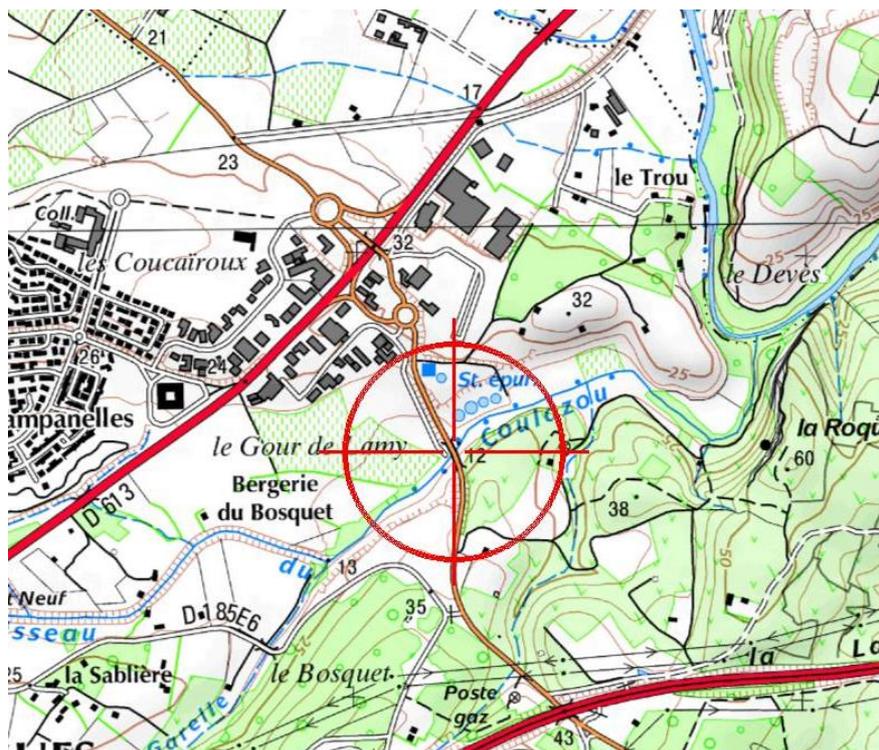
Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

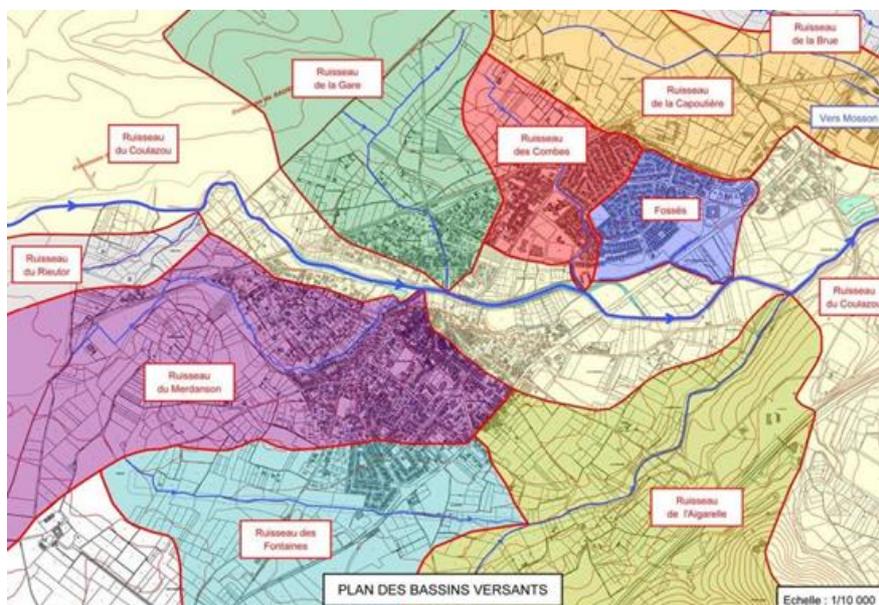
Fiche état des eaux : RUISSEAU DU COULAZOU A FABREGUES (code station : 06189678) de 2008 à 2017, Source : <http://sierm.eaurmc.fr/>

### Localisation de la station de mesure :

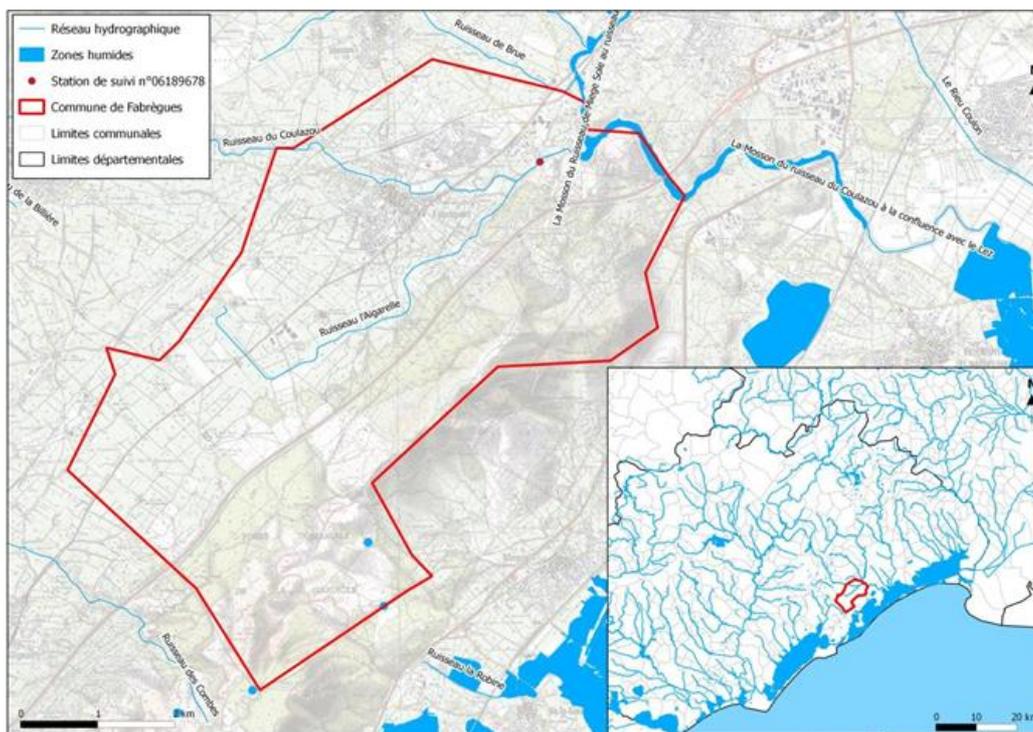


Une multitude d'autres ruisseaux permanents ou non sont également présents sur le territoire communal. Il s'agit du ruisseau l'Aigarelle, du ruisseau du Merdanson, le ruisseau de la Gare, du ruisseau des Fontaines, du ruisseau des Combes, du ruisseau de la Capoulière et du fossé de colature. Les bassins-versants de ces ruisseaux dans le secteur du village sont schématisés ci-après.

Aucune station de mesures n'est identifiée sur le cours d'eau de la Mosson, aux alentours de Fabrègues.



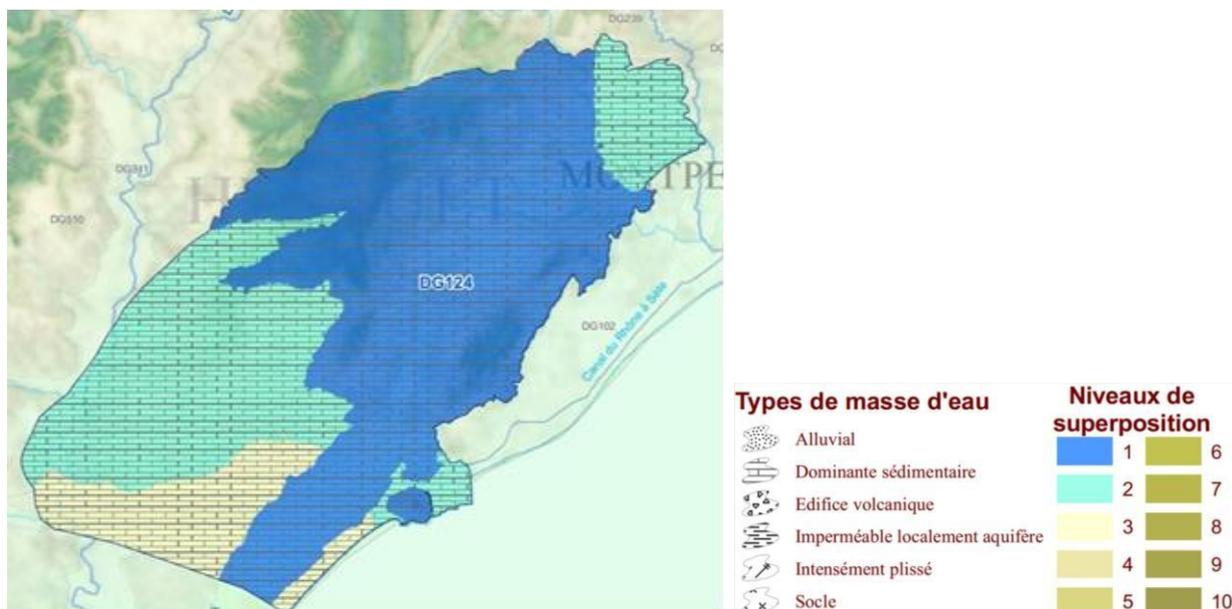
Localisation des cours d'eau communaux et bassins-versant associés, Source : Étude urbaine pour la définition du projet d'aménagement de Fabrègues ouest, Agence Garcia-Diaz, décembre 2009



Réseau hydrographique au droit de la commune de Fabrègues, Source : Scan 25 (Mairie de Fabrègues), DREAL LR, Cartographie Biotope, 2013

### 4.1.2 Eaux souterraines

La masse d'eau souterraine "Calcaires jurassiques pli Ouest de Montpellier, extension sous couverture et formations tertiaires Montbazin-Gigean" (codifiée au n° 6124), appartenant au bassin Rhône- Méditerranée (RM), a pu être identifiée au droit de la commune de Fabrègues. Celle-ci est délimitée à l'est par la plaine littorale, au sud par l'étang de Thau et la mer, à l'ouest par la plaine de Villeveyrac et le raccordement à la Vallée de l'Hérault, ainsi qu'au nord-est par la RN109 jusqu'à Bel Air.

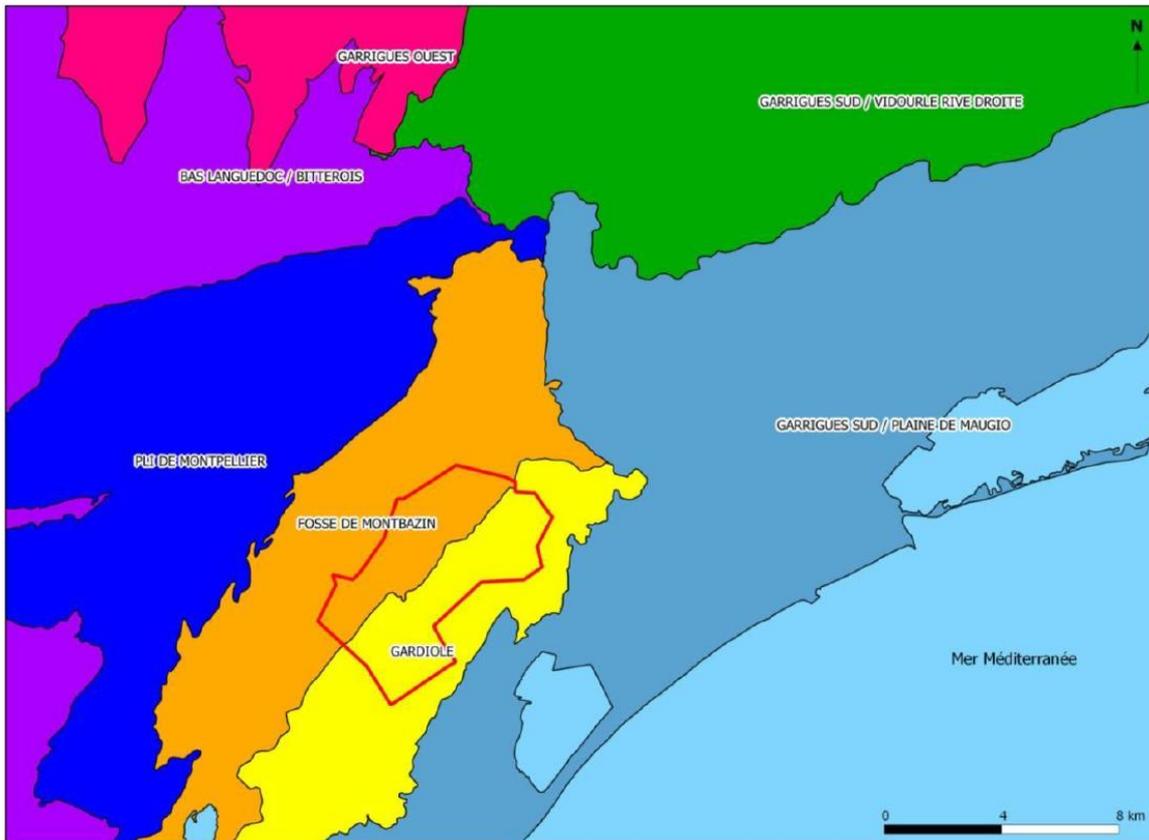


Masse d'eau souterraine n°6124, Source : BRGM, eaufrance, fiche n°6124

Cet ensemble correspond aux limites des affleurements des calcaires jurassiques au sud du Pli de Montpellier et englobe plusieurs massifs karstiques (Aumelas, Montagne de la Moure, Gardiole et Mont Saint-Clair).

Les aquifères sont constitués de formations carbonatées d'âge jurassique comprenant des calcaires, des dolomies, des calcaires dolomitiques, des calcaires marneux. Ils reposent sur des formations marneuses (partie supérieure du lias) qui peuvent constituer un écran imperméable. Au niveau du fossé de Montbazin-Gigean, les calcaires sont recouverts par des formations détritiques d'âge miocène, constituées par des argiles, marnes, molasses et sables. Vers l'ouest et le sud-ouest, les calcaires jurassiques s'enfoncent progressivement et rapidement. L'épaisseur de la série jurassique est estimée à 400 mètres.

La commune de Fabrègues est à cheval sur deux aquifères avec au nord le « Fossé de Montbazin » et au sud « La Gardiole ».



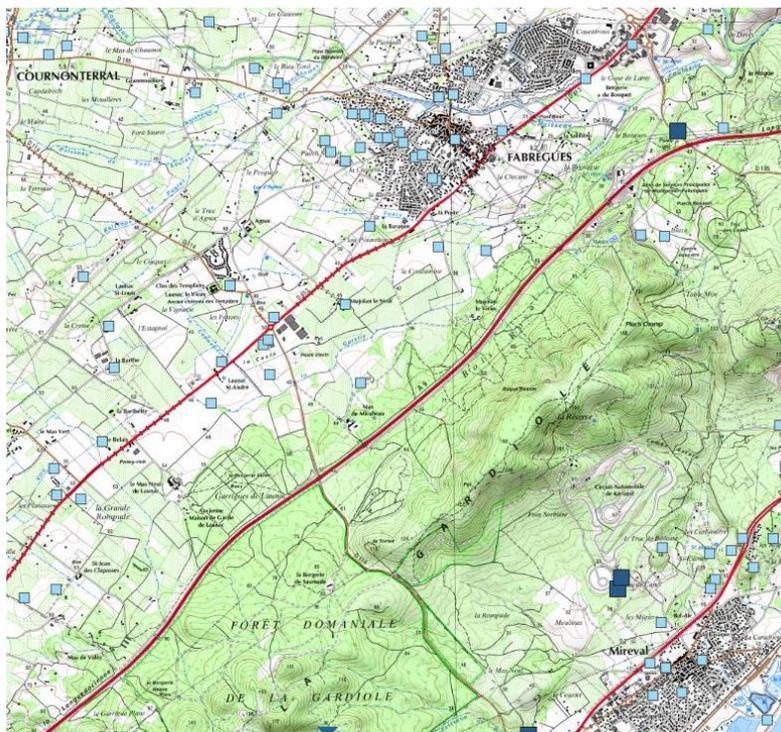
Aquifères au droit de la commune de Fabrègues, Source : BRGM, Cartographie Biotope

A l'exception du fossé de Montbazin-Gigean (formations détritiques miocènes qui assurent une protection efficace), et les parties aquifères sous couverture, les calcaires karstiques affleurent sur le reste de la masse d'eau, d'une très grande vulnérabilité.

Cette ressource se caractérise par un intérêt économique régional majeur pour l'alimentation en eau potable du secteur, aux fortes potentialités non encore exploitées.

## 4.2 Usages

De nombreux forages sont identifiés sur la commune de Fabrègues, et notamment dans la partie nord du territoire, comme en témoigne l'extrait ci-dessous de la base de données du sous-sol BSS du BRGM (consultation : mars 2018) où chaque symbole représente un point de prélèvement potentiel :



Points d'eau répertoriés dans la base de données du BRGM, Source : Infoterre (BRGM), mars 2018

#### 4.2.1 Alimentation en eau potable

##### 4.2.1.1 Gestion

La commune de Fabrègues fait partie du Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau du Bas Languedoc (SBL). Ce syndicat assure la compétence « eau potable » (production, adduction et distribution). La distribution de l'eau potable est gérée par la société SUEZ - THAU MEDITERRANEE au travers d'un contrat de délégation de l'exploitation du service public.

##### 4.2.1.2 Les données clefs au 31/12/2017

Les chiffres clés de 2017 (source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc) :

- 2 641 clients particuliers fabrèguois desservis ;
- 365 255 m<sup>3</sup> d'eau vendus sur la commune de Fabrègues ;
- 805 784 m<sup>3</sup> d'eau vendu ;
- Rendement du réseau à l'échelle du SBL : 86,43 % ;
- Tarif : 2,091 € TTC / m<sup>3</sup> (sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- 100% de conformité bactériologique ;
- 100% de conformité physico-chimique.

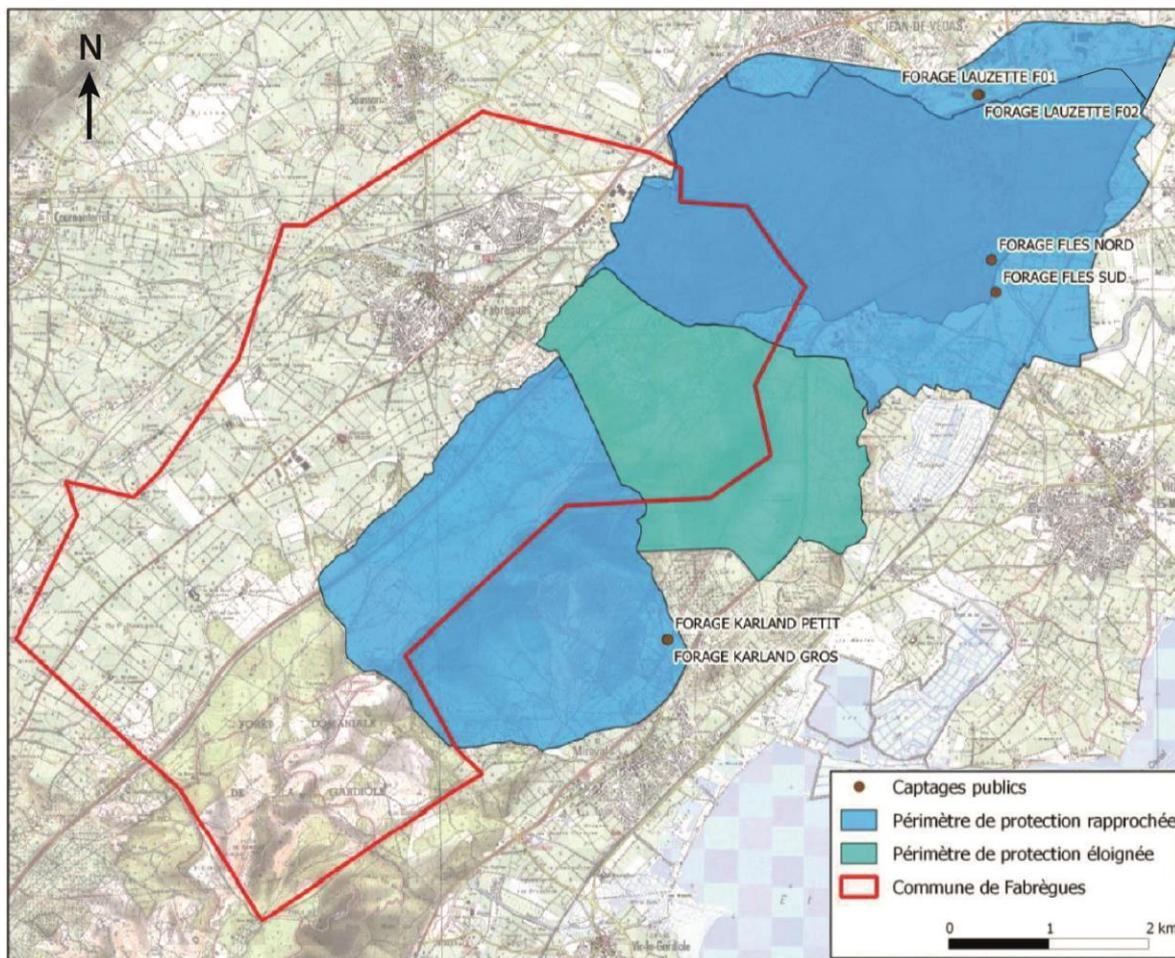
##### 4.2.1.3 Ressources et captages

Aucun captage public AEP n'est exploité sur la commune de Fabrègues.

Cependant, plusieurs périmètres de protection rapprochée et éloignée de captages AEP alentours concernent la commune de Fabrègues, notamment sa partie au sud (massif de la Gardiole).

Il s'agit des périmètres de protection des forages :

- Karland petit et Karland gros (captage abandonné, DUP 08.10.1986 non abrogée),
- Fles nord et Fles sud (DUP 12.07.1999),
- Lauzette F01 et Lauzette F02 (périmètres indicatifs, issus du rapport HDG).



*Localisation des captages publics et périmètres de protection associés au droit de la commune de Fabrègues,  
Source : Base de données de la DDASS de l'Hérault – Cartographie Even Conseil*

#### 4.2.1.3.1 La nature des ressources utilisées

L'eau qui alimente la commune de Fabrègues provient d'un mélange des eaux de l'ensemble des forages du syndicat et de l'eau du canal du Bas Rhône traitée.

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année 2017 en vue de la potabilisation de l'eau et à destination de la distribution de l'eau potable à l'échelle du SBL sont les suivantes :

<b>Inventaire - Equipement et Génie Civil</b>		
<b>Type de site</b>	<b>Communes</b>	<b>Capacité</b>
<b>Captages</b>	12 à Florensac	450m <sup>3</sup> /h chacun
	2 à Pinet	50m <sup>3</sup> /h chacun
	Boulidou	180m <sup>3</sup> /h
	Olivet	300m <sup>3</sup> /h
	Montagnac	2 X 70m <sup>3</sup> /h
	Bessilles	60m <sup>3</sup> /h
	Vias Village	60m <sup>3</sup> /h et 70m <sup>3</sup> /h
	Vias Plage	90m <sup>3</sup> /h et 5090m <sup>3</sup> /h
<b>Usines de production</b>	Florensac*	6 000m <sup>3</sup> /h
	Pinet	2 X 52m <sup>3</sup> /h
	Boulidou	180m <sup>3</sup> /h
	Le Touat (Pignan)	300m <sup>3</sup> /h
	Montagnac	140m <sup>3</sup> /h
	Bessilles	60m <sup>3</sup> /h
	Fabregues UTEP	1250m <sup>3</sup> /h
	Vias Plage	300m <sup>3</sup> /h

\*Capacité nominale de l'usine lorsque le tuyau de Florensac à Balaruc sera complètement en DN 1000 et lorsque la demande sur Agde sera suffisante.

Source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

#### 4.2.1.3.2 Les captages

##### **Station Filliol à Florensac**

L'eau captée provient de la nappe alluviale de l'Hérault. L'exploitation du champ captant a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 92-II-825 en date du 18 août 1992 qui fixe la limite des périmètres de protection et les débits autorisés maximum (4 000 m<sup>3</sup> /h). C'est-à-dire une production maximum autorisée sur 24 h de 96 000 m<sup>3</sup>.

##### **Forage dit du Boulidou à Pignan**

L'eau captée provient de l'aquifère du jurassique supérieur représenté par des gros bancs calcaires, la carte hydrogéologique est comparable aux forages de la Lauzette. Le forage réalisé a été tubé jusqu'à 80m en diamètre 356mm inox, il a été mis en fonctionnement de secours au mois d'août 2006 avec un débit de 180m<sup>3</sup> /h et un traitement au chlore gazeux. Il fait l'objet d'une DUP DDTM34-2012-12-02764 du 13/12/2012.

##### **Forage de Pinet**

La ressource est constituée par une nappe souterraine. Le champ captant de l'Ornezon. Il comporte un forage de reconnaissance et un forage d'exploitation, destinés à l'alimentation en eau potable de la Commune de Pinet. Le forage est constitué de deux pompes de forage d'un débit d'environ 52m<sup>3</sup> /h chacune. Ces pompes

refoulent dans le réservoir de Pinet d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>. Une chloration proportionnelle au débit est réalisée à la sortie du forage. Le forage se situe sur la parcelle N°512 du plan cadastral de la Commune, à 260m au Nord de l'autoroute A9. Il capte les niveaux argilo-calcaréo-conglomératiques de l'Eocène inférieur avec des venues d'eaux à côtés différentes. Le forage a une profondeur de 79,50m.

### **Forage de l'Olivet à Pignan**

Le forage est constitué d'une pompe d'un débit de 300m<sup>3</sup> /h. Cette pompe refoule sur une cheminée d'équilibre et alimente la station du Touat en gravitaire sur laquelle il existe une bêche de 200 m<sup>3</sup>. La station du Touat est équipée de deux pompes débitant 300m<sup>3</sup> /h qui fonctionnent alternativement. Il fait l'objet d'une DUP Art.2007-I-2605 du 30/11/2007.

### **Forage de la Plaine à Montagnac**

Le forage de Montagnac est alimenté par un forage situé le long de la nappe de l'Hérault appelé forage de la Plaine qui alimente le réservoir principal du village. L'exploitation du forage de Montagnac a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral n°2012-II—719. Ce forage est équipé de deux pompes immergées d'un débit de 70m<sup>3</sup> /h alimentant le réservoir Village rue du Cabanis d'une capacité de 2 254 m<sup>3</sup>. Dans le réservoir nous trouvons une station de surpression pour les hauts quartiers d'un débit de 60m<sup>3</sup> /h.

### **Forage de Béluquettes à Montagnac (Bessilles)**

Ce forage est équipé d'une pompe de 60m<sup>3</sup> /h alimentant le réservoir de Bessilles d'une capacité de 300m<sup>3</sup>. Il a été arrêté depuis 2015 et a été abandonné en 2017. L'aire de Bessilles est alimentée par le forage de Belluquettes, l'exploitation du forage a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral n°98-I-3660.

#### 4.2.1.3.3 Production

Le réseau d'adduction et distribution du Syndicat du Bas Languedoc permet d'alimenter 21 communes auxquelles s'ajoutent la vente en gros à 4 Communes ou Collectivités. L'ensemble des installations est télé surveillée.

La commune de Fabrègues compte une usine de traitement sur son territoire, il s'agit de l'usine de traitement « Georges Debaille ».

Cette station est alimentée par un achat d'eau au BRL, d'une capacité nominale de 30 000m<sup>3</sup> /j en pointe.

- 3 groupes de reprise de 625m<sup>3</sup> /h chacun.
- 2 au maximum peuvent fonctionner en parallèle.

La station est alimentée par le Bas-Rhône Languedoc (achat d'eau). Le débit reçu peut varier entre 650 m<sup>3</sup> /h et 1 300m<sup>3</sup> /h. La station refoule vers le réservoir de Fabrègues d'une capacité de 10 000 m<sup>3</sup>. Elle est équipée de 3 pompes de reprise de 625 m<sup>3</sup> /h chacune, deux seulement pourront fonctionner en simultané pour un débit maximum de 1 250 m<sup>3</sup> /h et un traitement au chlore gazeux.

### **Le canal du Bas-Rhône**

Le réseau hydraulique régional a été conçu et réalisé par BRL qui le gère dans le cadre d'une concession. Il s'étend sur 250 communes de l'Aude, du Gard et de l'Hérault et mobilise pour l'essentiel des ressources en eau superficielles issues du Rhône ou de réservoirs de stockage. Le territoire de la Métropole est doté de 372 km de réseau BRL, historiquement développé à l'Est, à partir du canal Philippe Lamour.

Le canal du Bas-Rhône Languedoc ou canal Philippe-Lamour est un canal d'irrigation amenant l'eau du Rhône vers le sud du département du Gard et l'est du département de l'Hérault depuis les années 1960.

Décidé dans les années 1950 dans le cadre de la Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon (dite mission Racine), il a permis d'accompagner l'aménagement des espaces littoraux, en favorisant la diversification agricole et en répondant à la forte croissance urbaine et touristique qu'ont connue ces espaces.

Le canal du Bas Rhône Languedoc permet d'acheminer l'eau du Rhône, prélevée à Fourques, jusqu'aux portes de Montpellier. La station de pompage Aristide Dumont permet d'envoyer un débit de 63 m<sup>3</sup>/s vers la plaine et le littoral, à travers le canal Philippe Lamour, long de 60 km.

Les eaux ainsi acheminées permettent :

- d'irriguer plusieurs milliers d'hectares depuis Le Crès jusqu'à Montaud et de réalimenter les nappes souterraines : 16,5 millions de m<sup>3</sup> sont apportés en moyenne par an aux nappes souterraines « calcaires et marnes du bassin de Castries » et « cailloutis villafranchiens ». Le bilan quantitatif de ces deux masses d'eau est fortement dépendant de ces apports.
- de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes du Languedoc par l'intermédiaire de station de potabilisation des eaux brutes ;
- de soutenir les étiages du Salaison et du Lez.

### ***Le Programme Aqua Domitia***

Le programme Aqua Domitia vise à amener l'eau du Rhône jusqu'à Narbonne et à sécuriser ainsi l'alimentation en eau dans les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

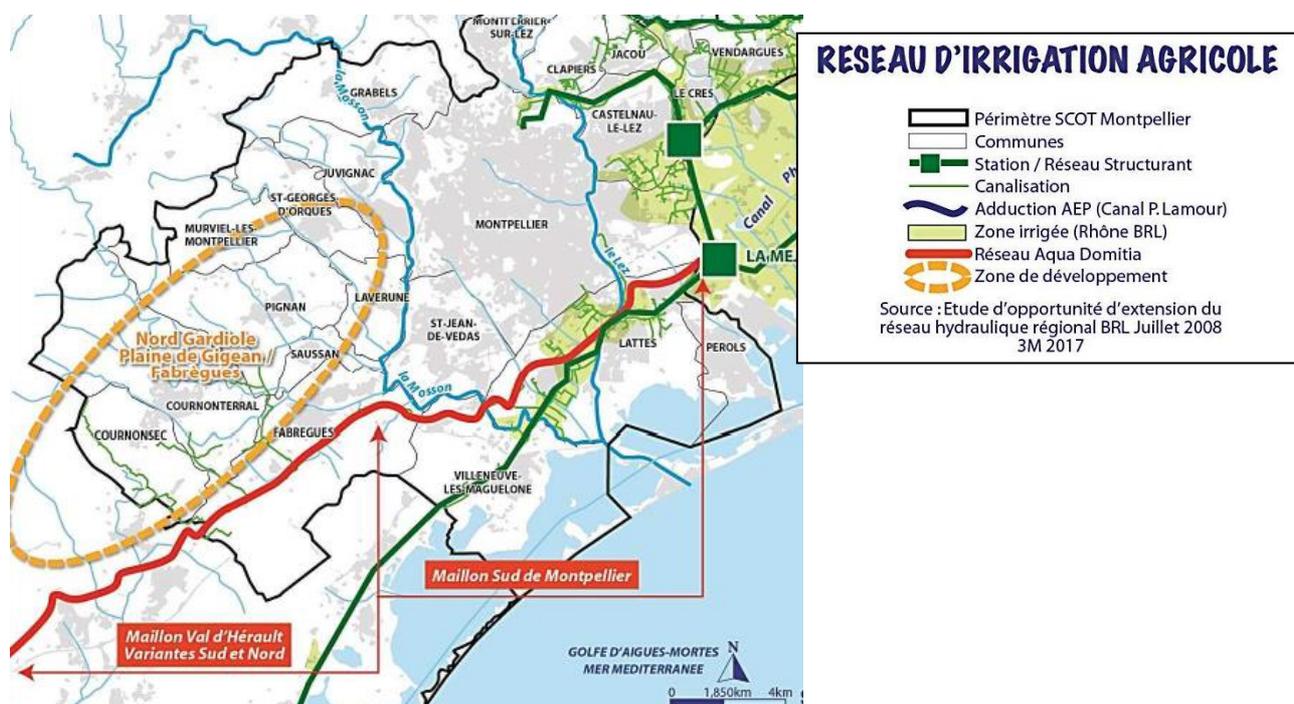
Lancé par la Région dans le cadre du Service public régional de l'eau et désormais porté par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, il consiste à prolonger le canal Philippe-Lamour, qui amène l'eau du Rhône aux portes de Montpellier, en le maillant avec ceux alimentés par l'Orb, l'Hérault ou l'Aude, par une série de canalisations enterrées desservant le Biterrois et la plaine narbonnaise.

BRL, concessionnaire du réseau hydraulique régional, est le maître d'ouvrage technique du projet Aqua Domitia. Les principaux objectifs sont d'apporter une autre ressource en eau au territoire afin de réduire la pression sur les ressources locales, en particulier pour maintenir et développer l'agriculture et la viticulture, et sécuriser l'alimentation en eau potable (notamment en cas de sécheresse ou de pollution).

Le projet d'extension du réseau hydraulique vers l'ouest entraînerait un prélèvement supplémentaire de l'ordre de 2 à 4 m<sup>3</sup>/s à la prise d'eau du Rhône, soit un apport supplémentaire de près de 350 000 m<sup>3</sup>/j maximum.

Le projet Aqua Domitia est composé de 6 maillons dont 3 concernent la Métropole de Montpellier.

La commune de Fabrègues se situe sur le tracé de ce projet, secteur « Maillon Nord Gardiole ».



Réseau d'irrigation agricole et réseau Aqua Domitia, Source : EIE SCOT en projet arrêté le 19/07/2018, réalisation carte : SOBERCO ENVIRONNEMENT

Une usine de traitement des eaux brutes du canal du Bas Rhône (station Georges Debaille) du SLB a été mise en service en 2010 à Fabrègues et permet la réalimentation de l'ensemble du réseau à hauteur de 30 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour durant la période estivale.

La première phase du Maillon Sud Montpellier a été réalisée en 2011 et a permis la pose de canalisations entre la nouvelle station de potabilisation de Fabrègues et la zone de Maurin, à Lattes.

Le maillon Nord Gardiole constitue, avec le maillon Biterrois, l'élément central du projet Aqua Domitia. Les enjeux sont multiples : préservation du fleuve Hérault, sécurisation des besoins en eau des populations, maintien et développement des activités agricoles et touristiques.

Une première phase, concernant la pose de 8 Km de canalisations entre Fabrègues et Gigean, a été engagée en 2014 pour une mise en service en juin 2015. Elle permet le développement de l'irrigation de parcelles agricoles de l'ouest de la Métropole sur Fabrègues, Courmonterral et Cournonsec, pour un nouveau potentiel de terres irrigables sur le territoire.

Une 2<sup>ème</sup> tranche a été lancée en 2016, sur 5 km supplémentaires. Sa mise en eau est prévue en 2019. Les études de la 3<sup>ème</sup> tranche, permettant la jonction entre les Maillons Nord Gardiole et Biterrois (40 km) ont également été lancées en 2016. Cette jonction est prévue en 2020.

Au-delà de 2015/2017, une extension de l'unité de potabilisation devrait permettre de traiter et de distribuer en pointe 35 000 m<sup>3</sup> d'eau potable /jour.

#### 4.2.1.4 Le réseau et rendement

##### 4.2.1.4.1 le réseau

En 2017, 32 449 ml de réseau ont fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite sur la commune de Fabrègues, ce qui représente environ 59,76% du réseau communal.

Le stockage de l'eau sur Fabrègues est assuré par deux réservoirs d'une capacité totale de 10 500 m<sup>3</sup> :

- le réservoir de la Gardiole d'une capacité de 10 000 m<sup>3</sup>;
- le réservoir « Fabrègues Autoroute » d'une capacité de 500 m<sup>3</sup>.

#### 4.2.1.4.2 Le rendement de réseau

A l'échelle de l'ensemble des communes du SBL, le rendement moyen de réseau est de **86,43 %** en 2017, soit une diminution de 2% par rapport à l'année passée. Mis à part cette baisse de rendement entre 2016 et 2017, le rendement de réseau est s'est globalement amélioré depuis 2011.

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	16 287 152	17 900 008	16 814 528	17 689 150	18 501 114	4,6%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	19 601 630	22 246 735	19 825 467	20 053 039	21 405 585	6,7%
dont volumes eau brute prélevés (A')	19 601 630	22 246 735	19 825 467	20 053 039	21 405 585	6,7%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	83,09	80,46	84,81	88,21	86,43	- 2,0%

Source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

#### 4.2.1.5 Distribution et consommation

##### 4.2.1.5.1 Évolution des volumes prélevés et produits à l'échelle du Syndicat

Le volume total prélevé en 2017 sur les différents captages alimentant les communes du SBL est de **19 550 418 m<sup>3</sup>** contre 18 410 015 m<sup>3</sup> en 2016 soit une hausse de 6,2 %. Cela représente **environ 53 563 m<sup>3</sup>/j**.

Volumes d'eau brute prélevés (m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
FLORENSAC	FLORENSAC UTEP Florensac	17 446 225	20 048 587	17 352 339	17 729 179	18 470 851	4,2%
MONTAGNAC	MONTAGNAC Forage	269 405	300 109	274 889	301 526	301 613	0,0%
MONTAGNAC	MONTAGNAC Forage Bessilles	12 746	12 650	12 822	195	0	- 100,0%
PIGNAN	PIGNAN Forage le Boulidou	122 109	89 068	86 097	243 107	251 220	3,3%
PIGNAN	PIGNAN Forage l'Olivet	192 218	0	177 631	15 008	0	- 100,0%
PINET	PINET Forage + Reprise de l'Ornezon	111 896	117 055	67 938	72 374	43 950	- 39,3%
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS Forage + Reprise de la Lauzette	98 227	54 315	26 594	48 626	25 982	- 46,6%
VIAS	VIAS Plage UTEP Déferrisation+Réservoir Farinette 600m <sup>3</sup>	-	-	-	-	456 802	0,0%
Total des volumes prélevés		18 252 826	20 621 784	17 998 310	18 410 015	19 550 418	6,2%

Source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

Le volume total produit en 2017 sur les différentes usines de production du SBL est de **21 405 585 m<sup>3</sup>** contre 20 053 039 m<sup>3</sup> en 2016 soit une hausse de 6,7 %. Cela représente **environ 58 645 m<sup>3</sup>/j**.

Volumés eau potable produits (m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
FABRÈGUES	FABRÈGUES UTEP Georges Debaille	1 348 804	1 624 951	1 827 157	1 643 024	1 855 167	12,9%
FLORENSAC	FLORENSAC UTEP Florensac	17 446 225	20 048 587	17 352 339	17 729 179	18 470 851	4,2%
MONTAGNAC	MONTAGNAC Forage	269 405	300 109	274 889	301 526	301 613	0,0%
MONTAGNAC	MONTAGNAC Forage Bessilles	12 746	12 650	12 822	195	0	- 100,0%
PIGNAN	PIGNAN Forage le Bouldou	122 109	89 068	86 097	243 107	251 220	3,3%
PIGNAN	PIGNAN Forage l'Olivet	192 218	0	177 631	15 008	0	- 100,0%
PINET	PINET Forage + Reprise de l'Ornezon	111 896	117 055	67 938	72 374	43 950	- 39,3%
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS Forage + Reprise de la Lauzette	98 227	54 315	26 594	48 626	25 982	- 46,6%
VIAS	VIAS Plage UTEP Déferrisation+Réservoir Farinette 600m <sup>3</sup>	-	-	-	-	456 802	0,0%
Total des volumes produits		19 601 630	22 246 735	19 825 467	20 053 039	21 405 585	6,7%

Source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

#### 4.2.1.5.2 Évolution des volumes mis en distribution à l'échelle du Syndicat

Le volume total mis en distribution en 2017 sur l'ensemble des communes du SBL est de **21 405 585 m<sup>3</sup>** contre 20 053 039 m<sup>3</sup> en 2016 soit une hausse de 6,7 %. Cela représente **environ 58 645 m<sup>3</sup>/j**.

Volumés mis en distribution (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	19 601 630	22 246 735	19 825 467	20 053 039	21 405 585	6,7%
dont volumes eau brute prélevés (A')	19 601 630	22 246 735	19 825 467	20 053 039	21 405 585	6,7%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	19 601 630	22 246 735	19 825 467	20 053 039	21 405 585	6,7%

Source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

#### 4.2.1.5.3 Évolution des volumes consommés autorisés à l'échelle du Syndicat

Le volume total consommé autorisé en 2017 sur l'ensemble des communes du SBL est de **18 501 114 m<sup>3</sup>** contre 17 689 150 m<sup>3</sup> en 2016 soit une hausse de 4,6 %. Cela représente **environ 50 688 m<sup>3</sup>/j**.

Volumés consommés autorisés (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumés comptabilisés (E = E' + E'')	15 699 152	17 232 608	16 201 878	17 087 559	17 858 946	4,5%
- dont Volumés facturés (E')	15 699 152	17 232 608	16 201 878	17 087 559	17 858 946	4,5%
Volumés de service du réseau (G)	588 000	667 400	612 650	601 591	642 168	6,7%
Total des volumés consommés autorisés (E+F+G) = (H)	16 287 152	17 900 008	16 814 528	17 689 150	18 501 114	4,6%

Source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

#### 4.2.1.5.4 Évolution des volumés vendus et du nombre des clients sur la commune de Fabrègues

FABRÈGUES	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumés vendus aux particuliers	343 148	343 148	367 570	353 216	365 255	3,4%
Total des volumés facturés	343 148	343 148	367 570	353 216	365 255	3,4%

Evolution des volumés vendus sur Fabrègues, source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

Sur la commune de Fabrègues, on compte 2 774 clients dont 2 641 particuliers en 2017.

FABRÈGUES	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	2 690	2 641	- 1,8%
Collectivités	62	61	- 1,6%
Professionnels	64	72	12,5%
Total	2 816	2 774	- 1,5%

Le nombre de clients, source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc

Globalement, le volume d'eau vendu (et ainsi consommé) par les foyers de Fabrèguois est en hausse par rapport à l'année précédente. En 2017, le volume vendu et facturé aux particuliers est de **365 255 m<sup>3</sup>**, ce qui représente une consommation moyenne par client d'environ **138 m<sup>3</sup>/an**.

#### 4.2.1.6 Qualité de l'eau distribuée

A l'échelle du SBL, les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	203	3	98,5%	2	99,0%	107	1	99,1%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	248	28	88,7%	0	100,0%	103	1	99,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	1 142	3	99,7%	2	99,8%	324	1	99,7%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	3 003	28	99,1%	0	100,0%	410	1	99,8%	0	100,0%

*Le contrôle sanitaire - surveillance de l'exploitant, source : Rapport annuel du délégataire 2017 – Syndicat Intercommunal des Communes du Bas Languedoc*

L'eau de Fabrègues est donc de bonne qualité.

#### 4.2.2 L'assainissement collectif

##### 4.2.2.1 *Organisme gestionnaire*

Depuis 2001, Montpellier Méditerranée Métropole est en charge de la compétence assainissement des eaux usées sur les 31 communes adhérentes. Sur la commune de Fabrègues, le service de l'assainissement est géré par la Société AQUALTER au travers d'un contrat de délégation de l'exploitation du service public.

##### 4.2.2.2 *Les données clefs au 31/12/2017*

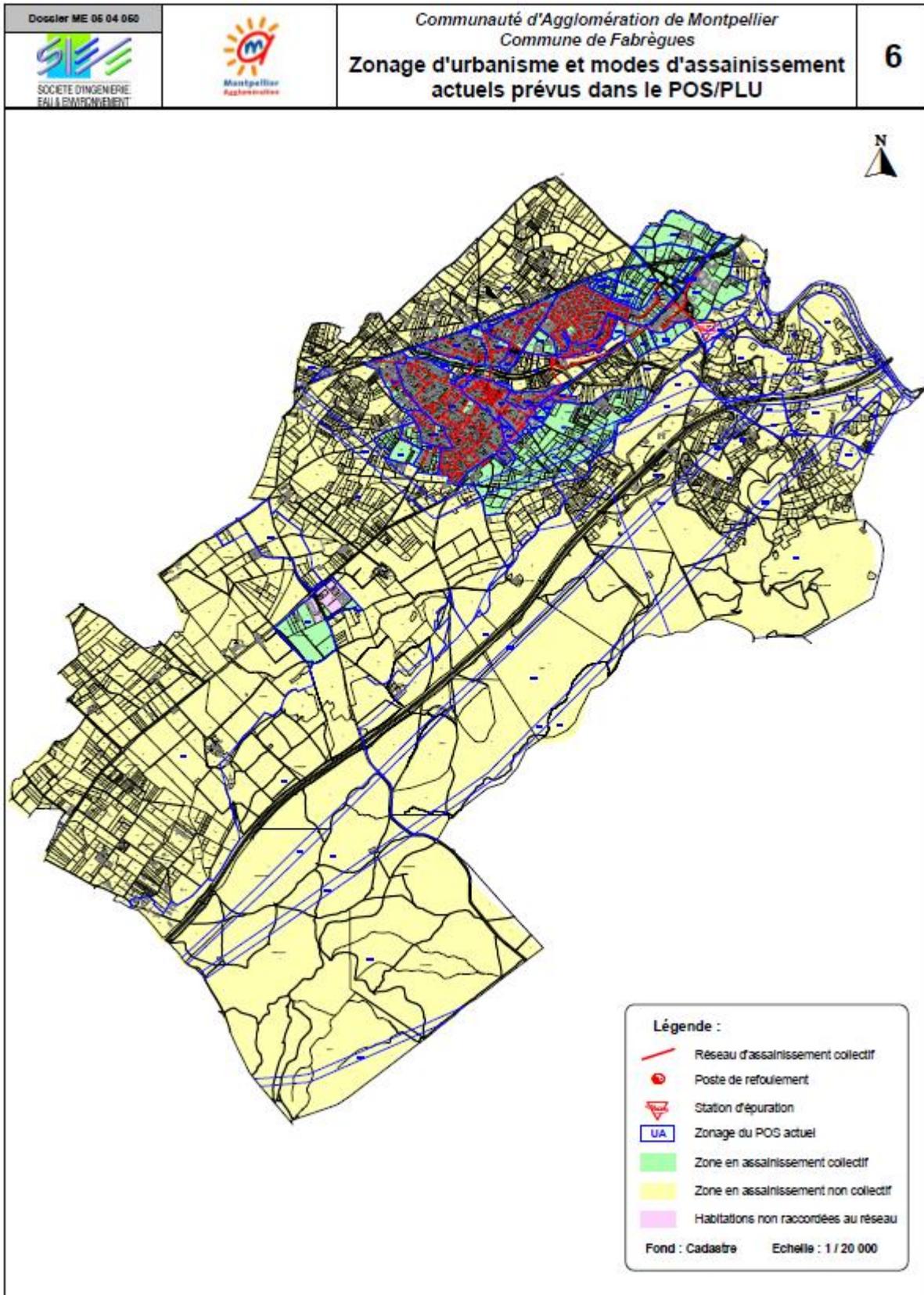
Les chiffres clés de 2017 : (source : Rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement Aqualter – exercice 2017) :

- 2 764 d'abonnés desservis ;
- 31 246 mètres linéaire de réseau total d'assainissement ;
- 100 % de conformité de la STEP

##### 4.2.2.3 *Le schéma directeur d'assainissement et le zonage d'assainissement*

Dans le cadre de la compétence assainissement des eaux usées, la métropole a élaboré un Schéma Directeur d'Assainissement qui détermine les modalités d'organisation du traitement des eaux usées sur le territoire métropolitain avec pour objectif d'éviter tout rejet dans les milieux naturels sensibles. Le SDA a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 22 décembre 2004.

Fabrègues dispose également d'un zonage d'assainissement qui a été approuvé le 29 septembre 2008. Le zonage d'assainissement a été révisé conjointement au PLU.



Zonage d'assainissement en vigueur, source : zonage d'assainissement de 2008

#### 4.2.2.4 Le réseau

L'enveloppe principale de la commune est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

Le réseau d'assainissement de Fabrègues est constitué d'un réseau de collecte d'une longueur totale de 31 246 mètres linéaires dont 28 821 ml de réseaux gravitaire et 2 425 ml de refoulements.

Le nombre d'abonnés au collecteur d'eaux usées est de 2 764 en 2017 soit une augmentation de 112 par rapport à 2016.

Commune	Nombre d'abonnés au 01/01/16	Assiette de la redevance au 01/01/16 (m3)	Nombre d'abonnés au 31/12/16*	Assiette de la redevance au 31/12/16 (m3)	Nombre d'abonnés au 31/12/17	Assiette de la redevance au 31/12/17 (m3)
Cournonterral	2 275	259 721	2 324	267 509	2 644	295 716
Cournonsec	1 138	150 434	1 228	178 572	1 289	169 007
Fabrègues	2 575	318 178	2 652	312 188	2 764	316 990

Source : Rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement Aqualter – exercice 2017

Au 31/12/2017, le nombre de branchements pour l'eau usée est de 2 582 sur la commune de Fabrègues (3 branchements supplémentaires ont été réalisés au cours de l'année 2017).

En 2017, 33 branchements et 14 réseaux ont été désobstrués, et 3 911 ml ont été curés dont 3 318 en préventif.

SECTEUR OUEST - Curage préventif / curatif - ITV		Curage		ITV (ml) (avec curage en amont)
Système	Commune	Préventif (ml)	Curatif (ml)	
Cournonterral / Cournonsec	Cournonterral	3564	260	1200
	Cournonsec	1070	0	465
Fabrègues/ Pignan/ Saussan	Fabrègues	3318	593	550
	Pignan	1287	30	2047
	Saussan	1586	0	0

Source : Rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement Aqualter – exercice 2017

La commune de Fabrègues présente 7 postes de refoulement :

Nom d'usage du site	Bien retour/reprise	Capacité (m3/h)	Type
PR Chemin Vieux	Bien de retour	10	Pompage/relevage
PR Le Ponnant	Bien de retour	11	Pompage/relevage
PR Les Tennis	Bien de retour	65	Pompage/relevage
PR ZAC De Joullié	Bien de retour	13	Pompage/relevage
PR ASF	Bien de retour	29	Pompage/relevage
PR Le Pountiou	Bien de retour	35	Pompage/relevage
PR Saussan	Bien de retour	180	Pompage/relevage

Six sondes d'eaux parasites ont été installées à Fabrègues et Pignan dans le cadre du diagnostic permanent. D'importantes infiltrations d'eaux parasites ont ainsi été identifiées par temps de pluie, et notamment à proximité du PR Joulié, situé rue de la Croix d'Arles.

Face à ce constat, Montpellier Méditerranée Métropole à engager un programme de travaux de renouvellement des réseaux les plus sensibles depuis 2017.

#### 4.2.2.5 La station d'épuration

Fabrègues dispose d'une station d'épuration (STEP) sur son territoire. Il s'agit d'une station d'épuration intercommunale, d'une capacité de traitement de 30 000 EH, qui traite les effluents des communes de Saussan et Pignan, en plus de ceux de Fabrègues.

Le rejet des eaux traitées se fait dans le Coulazou, à quelques centaines de mètres en amont de sa confluence avec la Mosson.

Mise en service en janvier 2010, cette STEP, exploitée par Aqualter, utilise un process « Boue activée à faible charge » avec une épuration par filtration et rayonnement ultra-violet. Cette technologie permet à cette station de respecter la Directive des Eaux résiduaires et d'afficher une haute performance. Cette station fait l'objet d'un suivi analytique de la qualité des eaux du Coulazou.



Localisation de la STEP sur Fabrègues, source : assainissement.gouv

##### 4.2.2.5.1 Caractéristiques nominales de la STEP au sens de l'arrêté

DTG (au sens de l'arrêté)		
Paramètres	Ratios	Valeur
Equivalents-Habitants		30 517
DBO5 (Kg/j)		1831
DCO (Kg/j)		4420
MES (Kg/j)		2093
NTK (Kg/j)		448
Pt (Kg/j)		58
Volume moyen journalier (m3/j)		4 813
Débit pointe (m3/j)		QTS : 372; QTP: 525
Débit de référence (m3/j)		6 600

Avec les hypothèses suivantes :

- 62 g DBO5 / j / équivalent habitant
- 150 L / J / équivalent habitant

**La charge hydraulique entrante :**

		2016		2017		2018	
		unité	% capacité de la station	unité	% capacité de la station	unité	% capacité de la station
<b>Débits</b>	Débit moyen (m3/j)	2763	41.9	2640	40.0	3391	51.4
	Débit Percentile 95 (m3/j)	4348	65.9	3991	60.5	6375	96.6
<b>Volumes</b>	Volume total entrant (m3)	1 011 252		963 908			
<b>Déversements en tête de station (point SANDRE A2)</b>	Nombre (j)	0		1		1	
	Volume (m3)	0		18		2	
<b>Bypass sur la station (point SANDRE A5)</b>	Nombre (j)	0		0		0	
	Volume (m3)	0		0		0	

*Source : fiche de la STEP de Pignan- Saussan – Fabrègues, synthèse du fonctionnement annuel – Montpellier Méditerranée Métropole*

On observe une augmentation régulière des débits moyens entrants entre 2016 et 2018. Cette augmentation traduit l'augmentation du nombre d'équivalents habitants raccordés à la station d'épuration mais une majeure partie est liée aux épisodes pluvieux et neigeux survenus en 2018 (cf. paragraphe ci-dessus).

Les graphiques ci-dessous présentent les variations des débits entrants en entrée de station en fonction de la pluviométrie.

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement et installations d'assainissement non collectif de plus de 20 équivalents-habitants définit le débit de référence comme correspondant au percentile 95 des débits arrivant au déversoir en tête de station de traitement des eaux usées. Au-delà de ce débit de référence, la station est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement.

En statistique, le quatre-vingt-quinzième centile (ou nonante-cinquième centile) est la valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus. Cette valeur se situe donc entre la moyenne et la valeur maximale.

En 2018, la charge hydraulique moyenne représente 51.4 % de la capacité nominale de la station, et le percentile 95 atteint 96.6 % de sa capacité. Cette année là, le territoire a été touché par de nombreux événements de pluie mais aussi un événement de neige exceptionnel.

Dans la suite de ce rapport nous avons donc choisi d'analyser le percentile 95 sur 3 années consécutives afin d'établir une vision plus juste de la situation générale.

**Entre 2016 et 2018, la charge hydraulique moyenne représente 44.4 % de la capacité nominale de la station, et le percentile 95 atteint 74.1 % de sa capacité.**

L'arrêté du 21 juillet 2015, autorise jusqu'à 20 jours de déversement en tête de station. Entre 2016 et 2018, le nombre de déversements annuels est compris entre 0 et 2 pour des volumes compris entre 0 m<sup>3</sup> et 18 m<sup>3</sup>.

**La station épuration est donc conforme et gère correctement les surcharges hydrauliques ponctuelles lors des événements pluvieux.**

#### La charge organique entrante :

		2016		2017		2018	
		unité	% capacité de la station	unité	% capacité de la station	unité	% capacité de la station
<b>DBO 5 (kg/jour)</b>	Moyenne	462	25	519	28	620	33.9
	Percentile 95	1 023	55.9	1 008	55.1	922	50.4

La charge organique moyenne entrante est de 519 kg/j en 2017 et de 620 kg/j en 2018, soit 28% et 33.9 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

**Entre 2016 et 2018, la charge organique moyenne représente 29.1 % de la capacité nominale de la station, et le percentile 95 atteint 53.8 % de sa capacité. La station d'épuration est actuellement largement dimensionnée pour le traitement de la charge organique des effluents entrants.**

#### 4.2.2.5.2 Capacités résiduelles de la STEP

- Du point de vue de la charge hydraulique : entre 2016 et 2018, les débits transitant à la station d'épuration atteignent 4905 m<sup>3</sup>/jour (moyenne des percentiles 95 entre 2016 et 2018), soit environ 32 700 EH hydraulique (sur la base de 150 L/j/EH).

Compte tenu de la capacité nominale évaluée à 44 000 EH hydraulique, **la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ 11 300 EH hydraulique (soit une capacité résiduelle estimée à 25.7 % de la capacité nominale).**

- Du point de vue de la charge organique : entre 2016 et 2018, la charge organique transitant à la station d'épuration atteint 984 kg DBO5/jour (moyenne des percentiles 95) soit environ 15 876 EH (sur la base de 62 g DBO5 /j/EH) .

Compte tenu de la capacité nominale évaluée à 29 530 EH (1 831 kg DBO5/jour), **la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ 13 660 EH (soit une capacité résiduelle estimée à 46 % de la capacité nominale).**

## 4.2.2.5.3 Conformité de la STEP

RENDEMENTS ÉPURATOIRES et RESPECT DES LIMITES RÉGLEMENTAIRES											
Paramètres		DBO5		DCO		MES		NGL <sup>7</sup>		Pt	
Rejet moyen (mg/l)		10	3,1	50	30,6	10	3	10	3,7	1	0,4
norme	résultat										
Rendement moyen		80%	97,7%	75%	92,9%	90%	96,2%	70%	94,5%	80%	95,6%
norme	résultat										
Nombre de bilans <sup>8</sup>		24	52	52	52	52	52	12	28	12	28
norme	réalisés										

<sup>8</sup> Bilan : échantillonnage effectué sur un volume prélevé à intervalles réguliers pendant 24 h consécutives simultanément sur les effluents en Entrée de station et sur l'eau traitée en Sortie de

*Bilan des rendements épuratoires et des concentrations moyennes de rejet sur l'année 2017 – source : Montpellier Méditerranée Métropole*

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur.

## 4.2.3 L'assainissement non collectif

Montpellier Méditerranée Métropole dispose de la compétence d'assainissement non collectif.

Le nombre d'usagers non raccordés au service public de l'assainissement collectif est relativement faible sur le territoire. 236 dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) ont été recensés correspondant à environ 567 usagers desservis.

Le taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) est faible (environ 30 %) et pose d'importantes problématiques de pollutions diffuses.

La plaine de Fabrègues où le phénomène de cabanisation est bien développé, sont les principaux secteurs concernés par ces problématiques. Les diagnostics des systèmes d'ANC sur les parcelles cabanisées confirment ce faible taux de conformité et d'absence d'équipement.

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée lors de la réalisation du zonage d'assainissement de 2008.

## 5 Ressources (hors eau)

### 5.1 Disponibilités (cette partie vise à présenter les ressources naturelles pouvant être mobilisées sur la commune de Fabrègues)

#### 5.1.1 Gisement éolien

La région de Montpellier dispose d'un potentiel éolien intéressant dû à un régime de vent favorable, mais de nombreuses contraintes urbanistiques, environnementales ou règlementaires, notamment aéronautiques, limitent les espaces réellement adaptés à ce type d'installations. À ce titre, aucune éolienne n'est encore implantée sur le territoire.

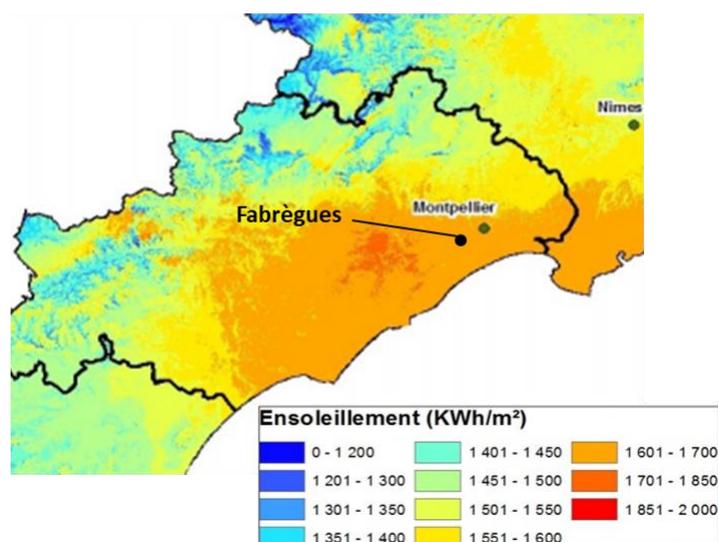
D'après le Schéma Régional Éolien (SRE), annulé en novembre 2017, aucune commune du territoire ne se situe dans des zones particulièrement propices au développement de l'éolien et 9 communes (Castelnau-le-Lez, le Crès, Clapiers, Fabrègues, Lattes, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols et Villeneuve-lès-Maguelone) sont situées pour partie dans des zones à enjeux rédhitoires au développement de l'éolien. La plus grande partie du territoire est concernée par de nombreux enjeux (servitudes techniques, espaces protégés, domaines vitaux des espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères, zones urbaines).

#### 5.1.2 Gisement solaire

Avec un ensoleillement de l'ordre de 2600 heures par an, les conditions climatiques de la région montpelliéraine lui confèrent un grand potentiel photovoltaïque et thermique, Fabrègues bénéficie d'un climat favorable à l'énergie solaire. Le territoire communal possède un gisement solaire important, compris entre 1400 et 1760KWh/m<sup>2</sup>/an. Le Schéma Directeur des Energies Renouvelables de Montpellier Agglomération n'identifie pas sur la commune de Fabrègues de sites potentiels de production d'énergie renouvelables via une centrale photovoltaïque au sol sur sites délaissés. Comme sur l'ensemble de son territoire Montpellier Agglomération identifie sur la commune de Fabrègues un potentiel en termes d'installation d'équipements solaires sur les bâtiments et espaces extérieurs au sein des espaces urbains et à urbaniser.

### Potentiel photovoltaïque

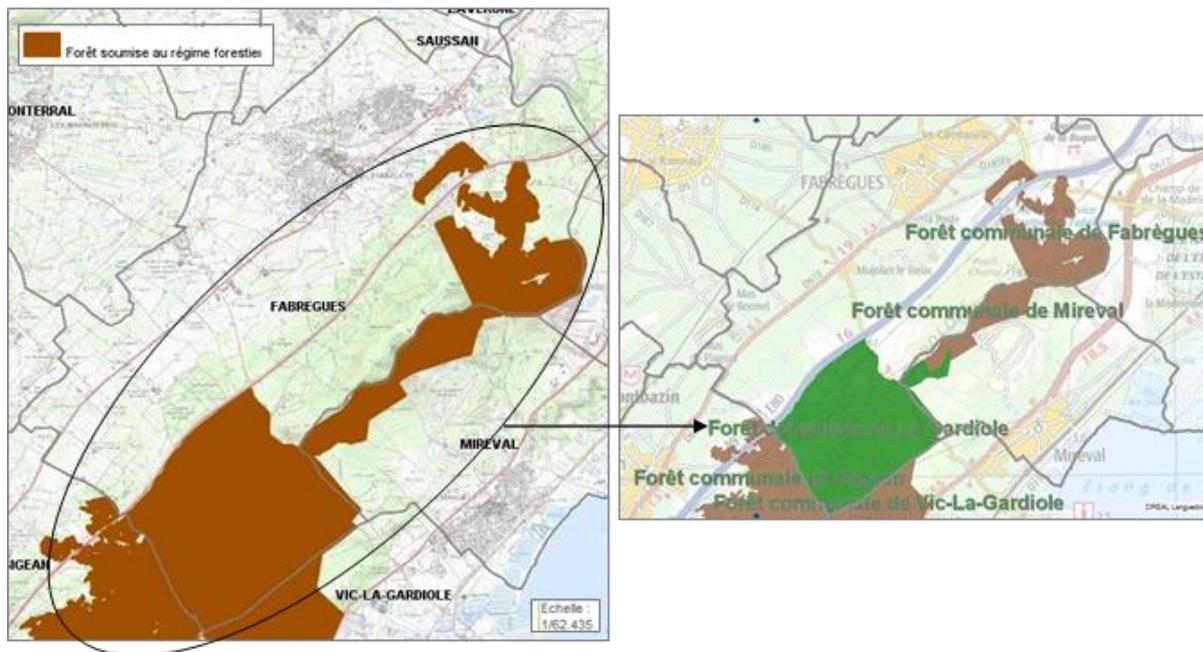
Ensoleillement annuel, en KWh/m<sup>2</sup>



Source : Potentiel de production d'électricité d'origine solaire du Languedoc-Roussillon – Synthèse régionale, Juin 2011, CETE Méditerranée

### 5.1.3 Bois énergie

Le massif de la Gardiole est couvert par une végétation mixte (taillis de chêne vert, cistes, pins, cyprès...). Des reboisements importants ont été réalisés ces dernières années sur les secteurs à dominante agricole où la forêt est peu présente. La forêt du Massif de la Gardiole est en majorité soumise au régime forestier, les propriétés domaniales et communales y sont prépondérantes.



*Forêts soumises au régime forestier et détail des forêts communales et domaniales, Source : DDTM 34 – Cartélie (gauche), DREAL LR (gauche), juillet 2013*

Le bois-énergie peut provenir de ressources ligneuses d'origine non forestière : les surfaces cultivées en vigne (présente la commune de Fabrègues) sont des "ressources ligneuses annexes". La région Languedoc-Roussillon a été identifiée avec l'Aquitaine comme la région de France où la disponibilité brute en bois issue de l'entretien/renouvellement des vignes est le plus important (source : FranceAgriMer, Edition oct 2012, L'observatoire national des ressources en biomasse, Evaluation des ressources en France).

Cependant, d'autres études menées dans le cadre de l'élaboration de SRCAE (« Réalisation d'une étude régionale relative à la valorisation énergétique de la biomasse dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon », Alcina, mars 2011) concluent que « le faible taux de matière organique des sols viticoles incite à ne pas prélever de manière excessive les bois de taille. Quant aux ceps, ils sont souvent déjà utilisés. La valorisation de ces ressources nécessiterait la mise en place d'une filière, la difficulté résidant dans le très grand nombre de producteurs. De plus, en fonction de l'évolution des campagnes d'arrachage, ce gisement peut connaître des fluctuations très importantes sur le long terme. Ainsi, le gisement net est donc pour l'instant considéré comme nul. »

### 5.1.4 Sol/Sous-sol

Avec une consommation en granulats du département atteignant 7,3 millions de tonnes hors travaux exceptionnels (Source : Schéma Départemental des Carrières de l'Hérault), les roches calcaires constituent 65 % des ressources, les roches alluvionnaires 27 % quant aux roches éruptives 8 %. Le schéma départemental des carrières de l'Hérault n'identifie pas d'intérêt particulier à l'exploitation des alluvions des cours d'eau passant sur la commune de Fabrègues.

Un gisement de calcaires massifs est présent sur la commune.

Comme dans le reste de la plaine héraultaise, la nature des sols se prêtent bien à la viticulture, encore prédominante aujourd'hui sur le territoire communal.

### 5.1.5 Hydraulique

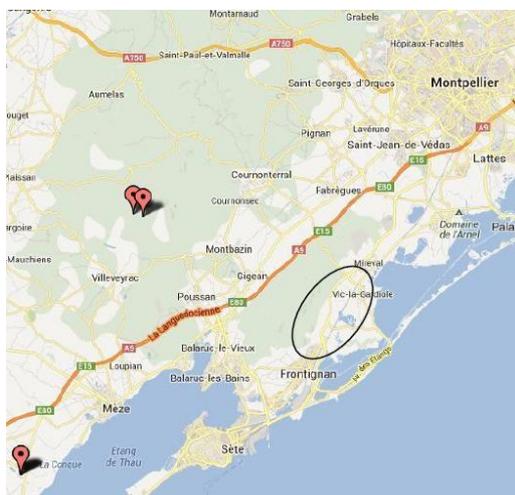
Les cours d'eau intéressant la commune de Fabrègues ne sont pas des plus favorables pour la production d'électricité.

## 5.2 Ressources actuellement exploitées sur la commune de Fabrègues pour de la production d'énergie

### 5.2.1 Énergie éolienne

Aucune installation éolienne n'est actuellement en exploitation sur le territoire communal.

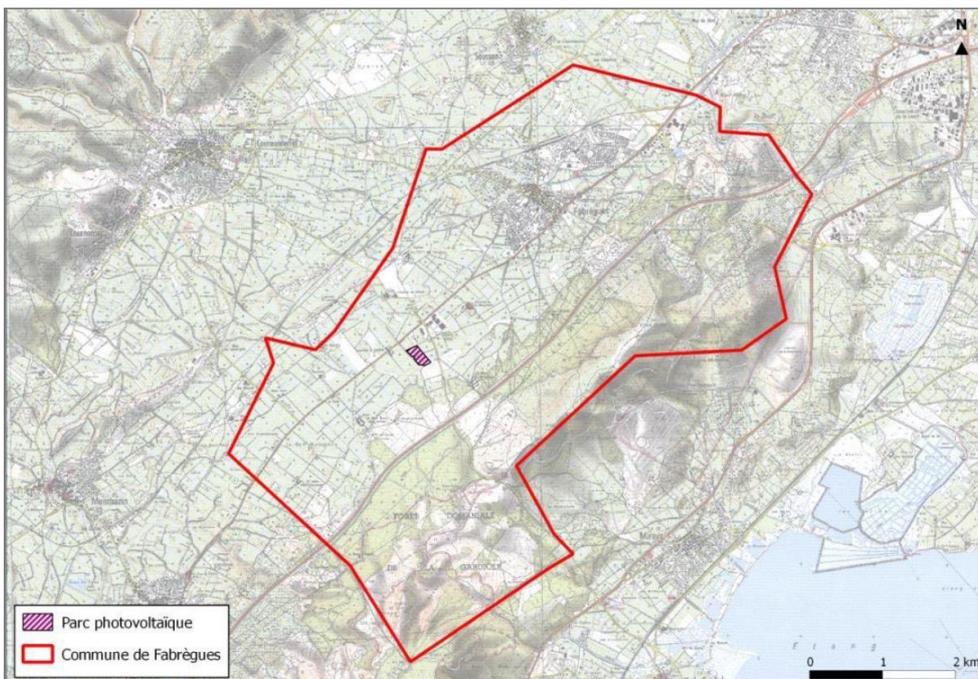
A noter que les éoliennes en fonctionnement les plus proches sont en place sur le Causse d'Aumelas (Communes d'Aumelas et Montbazin). Ces dernières sont incluses dans une Zone de Développement Éolien, qui n'intègre pas la commune de Fabrègues.



Les parcs éoliens autour de la commune de Fabrègues, Source : thewindpower.net, juillet 2013

### 5.2.2 Énergie photovoltaïque

La commune compte depuis novembre 2010 un parc photovoltaïque au sol en fonctionnement sur son territoire. Avec 16 900 panneaux disposés sur 4 ha, la puissance totale du parc atteint 1,3 mégawatt crête (puissance maximale). Situé à proximité de la D610 et de l'usine Schneider, le parc produit une quantité d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 1 600 personnes (soit environ 25 % de la populationFabrègnoise).



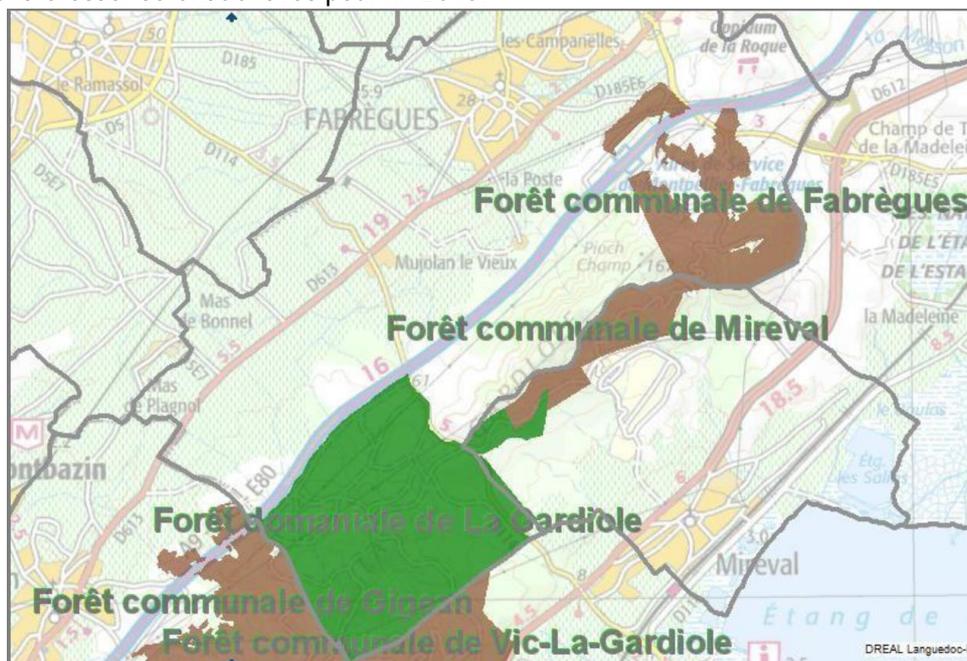
Localisation du parc photovoltaïque sur la commune de Fabrègues, Source : Scan 25 (Mairie de Fabrègues), Cartographie Biotope, 2013

### 5.2.3 Bois Énergie

La commune de Fabrègues compte sur son territoire une forêt communale ainsi qu'une forêt domaniale, toutes les deux sur le massif de la Gardiole

Il s'agit de la forêt communale de Fabrègues et de la forêt domaniale de La Gardiole, gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

Les documents d'aménagement forestier de ces dernières sont en cours de révision. Les nouveaux plans d'aménagement forestier seront achevés pour fin 2013.

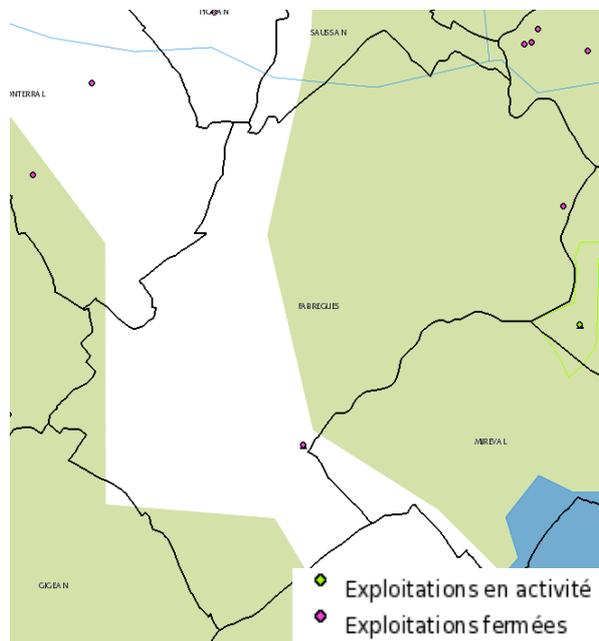


Forêts communales et domaniales, Source : DDTM 34 – Cartélie (gauche), DREAL LR (gauche), juillet 2013

Le maintien des espaces forestiers et leur mise en valeur dans le cadre de leur fonction d'accueil du public et de conservation des milieux et des paysages sont les grands objectifs assignés à ces forêts. Cela n'exclut pas le besoin d'effectuer des coupes de bois dans des boisements où les peuplements forestiers ont atteint un stade qui nécessite la réalisation des premières éclaircies.

#### 5.2.4 Sols et sous-sols

Deux carrières qui ne sont plus en exploitation sont présentes sur le territoire communal. Il s'agit au sud de la carrière au lieu dit La Tortue, et au nord-est de la carrière au lieu dit Tuque des Cades.



Localisation des carrières sur le territoire communal, Source : BRGM – Infoterre, juillet 2013

#### 5.2.5 Hydraulique

Il n'existe pas d'installation dédiée à l'exploitation de l'eau en tant qu'énergie sur la commune de Fabrègues.

## 6 Risques majeurs

### 6.1 Risque naturel : inondation

La commune de Fabrègues connaît un risque inondation ayant plusieurs origines :

- Inondation par débordement de cours d'eau
- Inondation par remontée de nappe

#### 6.1.1 Risque inondation par débordement de cours d'eau

Sur la partie aval du bassin versant de la Mosson, le PPRi « Vallée du Coulazou » concerne les communes de Courdonterral, Courdonsec et Fabrègues. Ce PPRi a été approuvé le 23 septembre 2002.

La commune de Fabrègues est principalement concernée par ce risque via les ruisseaux du Coulazou et du Merdanson qui traversent la zone urbanisée. Dans ce cadre, la commune a établi un plan de sécurité répertoriant les bâtiments accueillant du public et communaux, le sens de la circulation, les parkings et les secteurs où la circulation est susceptible d'être coupée.

##### 6.1.1.1 *Le Merdanson*

Le Merdanson est un affluent en rive droite du Coulazou, dont la confluence se situe dans l'agglomération de Fabrègues. Avec un débit de pointe de 64 m<sup>3</sup>/s à l'exutoire (confluence avec le Coulazou), celui-ci déborde en rive droite comme en rive gauche dans la zone agglomérée. C'est ainsi une vingtaine d'habitations qui se situent dans la zone de risques graves. Une étude de protection contre les crues du Merdanson, avec des 3 propositions d'aménagements a été réalisée par le BCEOM en Mars 2000, à la demande de la municipalité.

##### 6.1.1.2 *Le Coulazou*

En 1984, une inondation a fortement touché les extensions récentes du village, notamment en rive gauche. Suite à cet événement, une étude a été réalisée en 1994 par le BCEOM. Celle-ci estime le débit centennal du Coulazou entre 200 et 400 m<sup>3</sup>/s (intervalle d'incertitude lié à la nature karstique du bassin amont), l'importance du ruissellement variant notablement suivant l'état de saturation des sols.

Ainsi, d'importants travaux ont ensuite été menés tels que le recalibrage du Coulazou au droit de la zone agglomérée, la suppression de méandres ou encore l'édification de digues de protection, afin d'atteindre un débit de projet de 150m<sup>3</sup>/s. En raison de ces travaux de protection et de l'incertitude sur les débits à prendre en compte, d'importants effets de seuil peuvent se produire selon l'importance de la crue et le bon fonctionnement des ouvrages.

Dans le PPRi en vigueur sur la commune, quatre types de zonages ont été définis :

- **La zone rouge R** correspond à une zone de fort écoulement, non urbanisée. Il s'agit du:
  - o champ d'inondation du Merdanson, défini dans étude BCEOM du mois de mars 2000 relative à la protection contre les inondations du Merdanson, sur lequel les résultats de la modélisation de la crue centennale donnent une hauteur d'eau supérieure à 0,50m ou une vitesse supérieure à 0,50m/s ;
  - o champ d'inondation du Coulazou, défini dans l'étude réalisée par le BCEOM en 1994, sur lequel les résultats de la modélisation de la crue centennale donnent une hauteur d'eau supérieure à 0,50m ou une vitesse supérieure à 0,50m/s.

La **zone rouge RU1** correspond à une zone urbanisée sur laquelle les hauteurs d'eau sont supérieures à 0,50m ou les vitesses supérieures à 0,50m/s. Il s'agit des :

- secteurs urbanisés situés dans le champ d'inondation du Merdanson, et pour lesquels les résultats de la modélisation donnent des hauteurs d'eau supérieures à 0,50m ou des vitesses supérieures à 0,50m ;
- secteurs urbanisés situés dans le champ d'inondation du Coulazou, définis selon les critères suivants :

→ pour les secteurs où les hauteurs d'eau calculées sont supérieures à 0,50m pour une crue de 200m<sup>3</sup>/s ;

→ pour les secteurs où les hauteurs d'eau calculées dépassent 1 m pour une crue de 400 m<sup>3</sup>/s.

- La **zone bleue BN** correspond aux secteurs non urbanisés, situés dans le champ d'inondation du Merdanson, sur lesquels les résultats de la modélisation de la crue centennale donnent une hauteur d'eau inférieure à 0,50m et une vitesse inférieure à 0,50m/s.
- La **zone bleue BU** correspond aux :
  - secteurs urbanisés situés dans le champ d'inondation du Merdanson, sur lesquels les résultats de la modélisation de la crue centennale donnent une hauteur d'eau inférieure à 0,50m et une vitesse inférieure à 0,50m/s ;
  - secteurs urbanisés situés dans le champ d'inondation du Coulazou, sur lesquels les résultats de la modélisation de la crue calculée à 400m<sup>3</sup>/s donnent une hauteur d'eau inférieure à 0,50m et une vitesse inférieure à 0,50m/s.

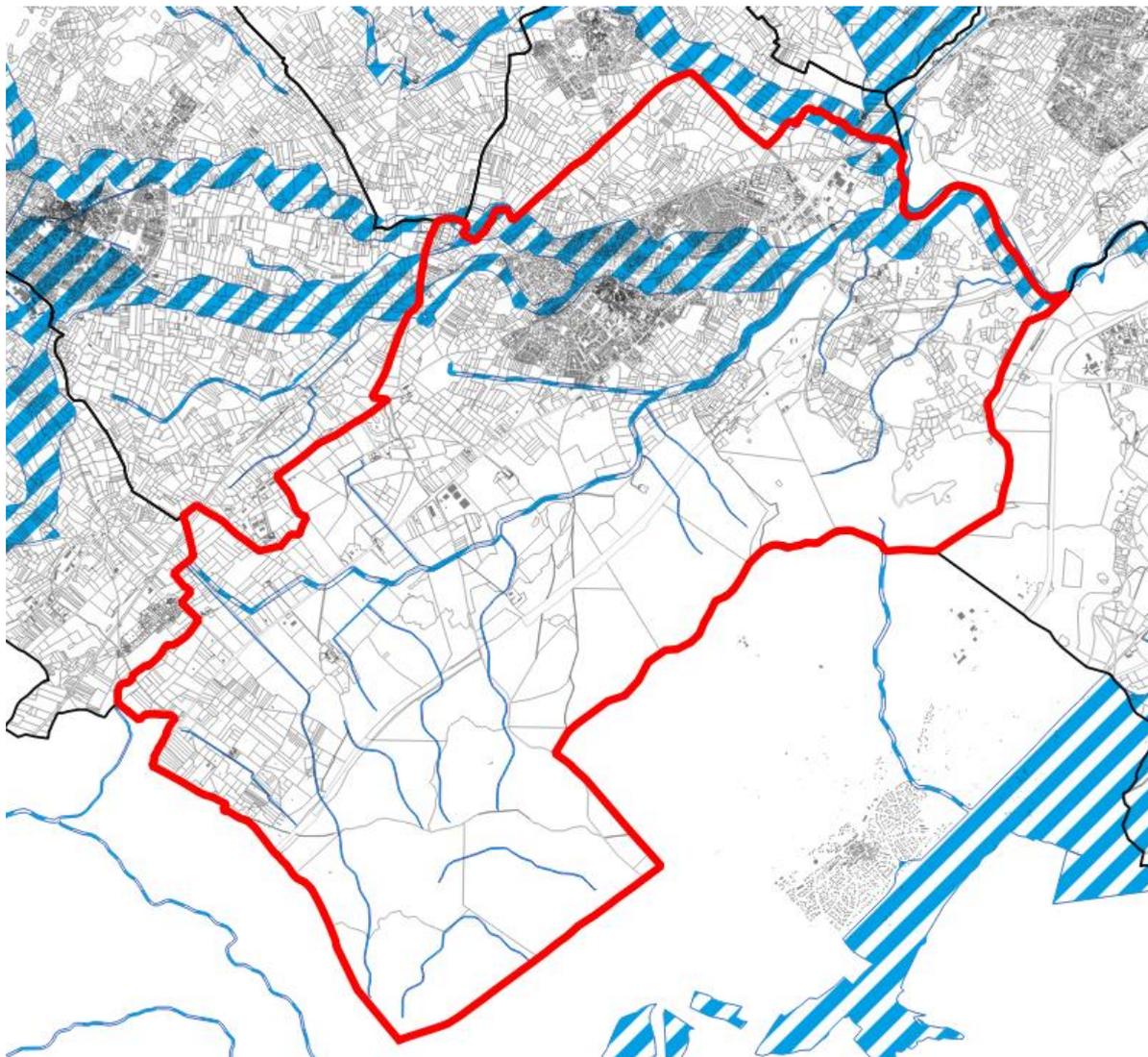
**Par mesure de précaution, les cotes de référence à prendre en compte pour caler les planchers des bâtiments seront les cotes de la crue de 400m<sup>3</sup>/s.**

#### *6.1.1.3 Le Lez et la Mosson*

D'autre part, la commune est également concernée par le risque de débordement du Lez et de la Mosson. A ce jour, la connaissance du risque sur les bassins concernés est l'Atlas des zones inondables.

Cette cartographie, basée sur une analyse géomorphologique délimite l'enveloppe maximale des zones susceptibles d'être inondées par débordement des cours d'eau dans toutes leurs gammes de débits. Bien que n'ayant pas de portée réglementaire, cette carte doit être prise en compte dans les réflexions du PLU.

*Extrait de l'Atlas des zones inondables sur le territoire de Fabrègues.*



**Un territoire identifié « à risque important d'inondation » (TRI)**

Définis à l'échelle des districts hydrographiques, les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) constituent des zones aux enjeux potentiellement exposés au risque d'inondation les plus importants. A la suite d'un diagnostic approfondi réalisé sur le TRI, une gestion ciblée des risques est mise en place dans une démarche d'anticipation et de réduction des crises.

Fabrègues fait partie du **territoire à risques importants d'inondation (TRI)** de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas-les-Flots.

La cartographie des TRI constitue une des étapes de la Directive Inondation. Dans ce cadre, elle a vocation à être intégrée dans les différents documents que constituent le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** pour le Bassin Rhône Méditerranée, et les stratégies locales pour les TRI. Elle apporte un premier diagnostic pour évaluer les conséquences négatives liées aux inondations sur les TRI afin d'identifier les objectifs prioritaires et les champs d'action à investir (amélioration de la connaissance, aménagement du territoire, réduction de la vulnérabilité, gestion de crise, gestion de l'aléa, culture du risque, alerte et prévision).

Le **PGRI Rhône Méditerranée** a été approuvé par arrêté le 7 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin.

Le PGRI est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation.

Il vise à :

- Encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ;
- Définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 Territoires à Risques Important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Ce plan est opposable à l'administration et à ses décisions (il n'est pas opposable aux tiers), **le PLU doit être compatible avec celui-ci.**

Les grands objectifs du PGRI pour le bassin Rhône-Méditerranée sont les suivants :

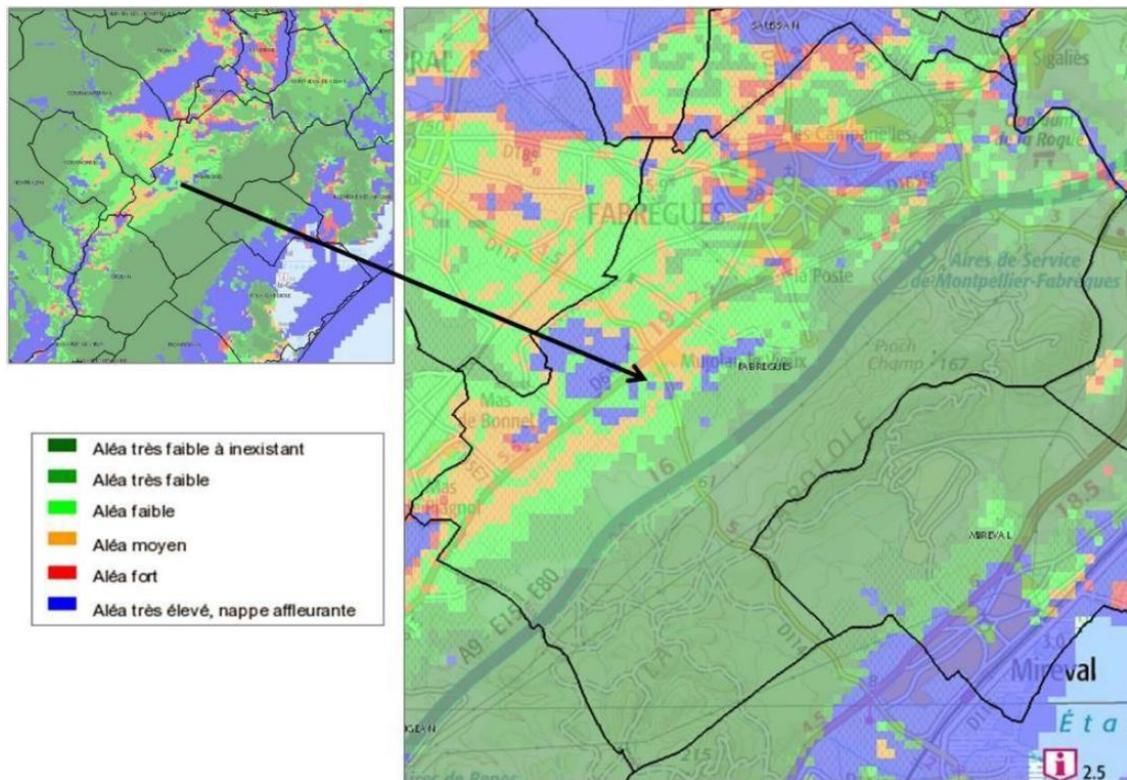
	Principaux leviers mobilisés de la politique de gestion des risques d'inondation							
	Gouvernance	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Surveillance et prévision des phénomènes	Alerte et gestion de crise	Prise en compte du risque dans l'urbanisme	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Ralentissement des écoulements	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques
<b>5 grands objectifs pour le bassin Rhône-Méditerranée</b>								
<b>3 grands objectifs en réponse à la stratégie nationale</b>								
<b>GO1 :</b> Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation								
<b>GO2 :</b> Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques								
<b>GO3 :</b> Améliorer la résilience des territoires exposés								
<b>2 grands objectifs transversaux</b>								
<b>GO4 :</b> Organiser les acteurs et les compétences								
<b>GO5 :</b> Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation								

Source : PGRI, volume I

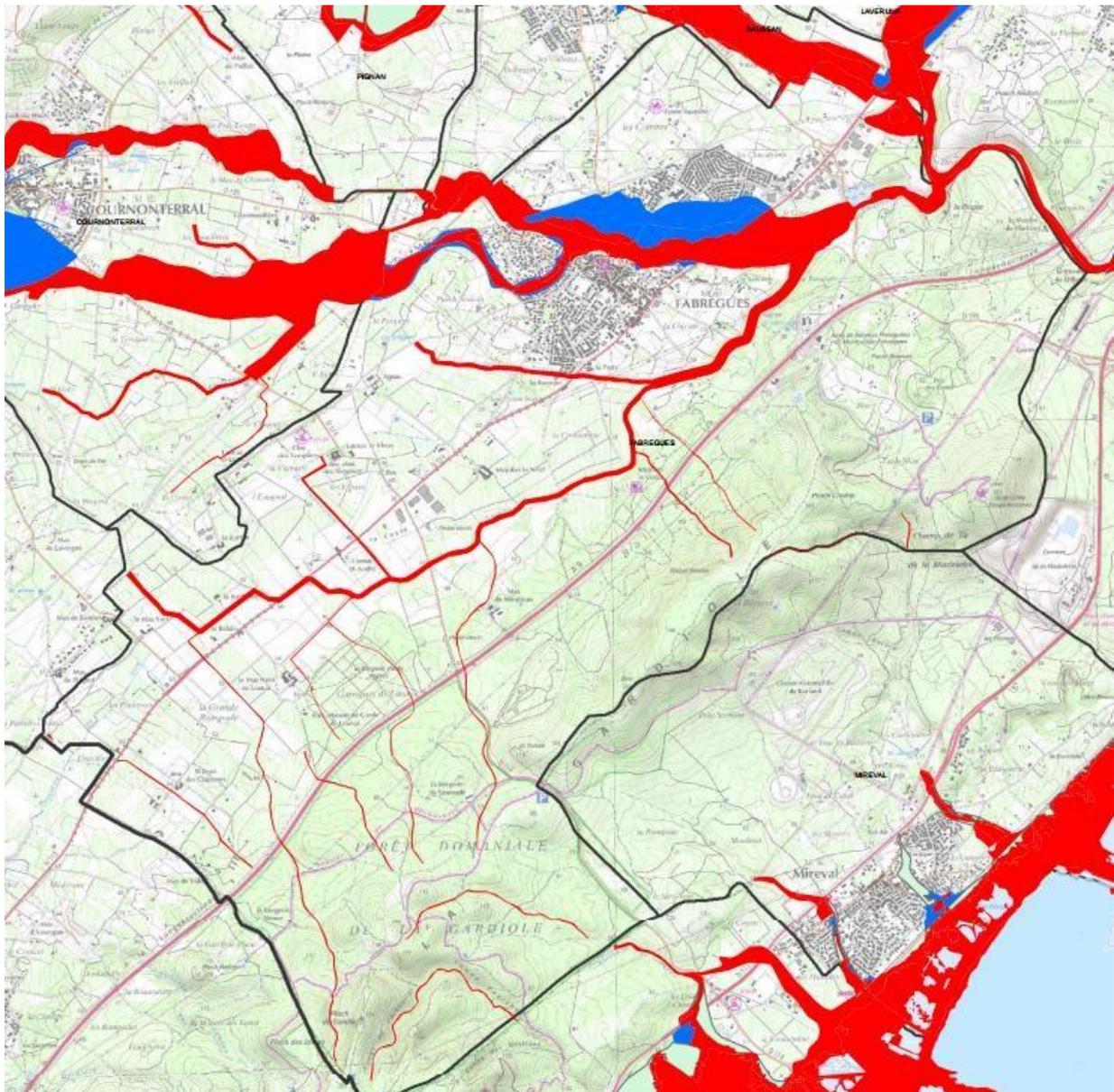
En outre, la commune est également concernée par la **Stratégie Locale de Gestion des Risques (SLGRI)** du bassin du Lez arrêtée le 23/06/2017, qui décline les objectifs du PGRI à l'échelle du bassin de risque du TRI. Les stratégies locales doivent être entendues comme des plans d'action permettant de faire aboutir les objectifs du PGRI pour chaque bassin. Ces stratégies ne sont pas directement opposables aux tiers.

### 6.1.2 Risque inondation par remontée de nappe

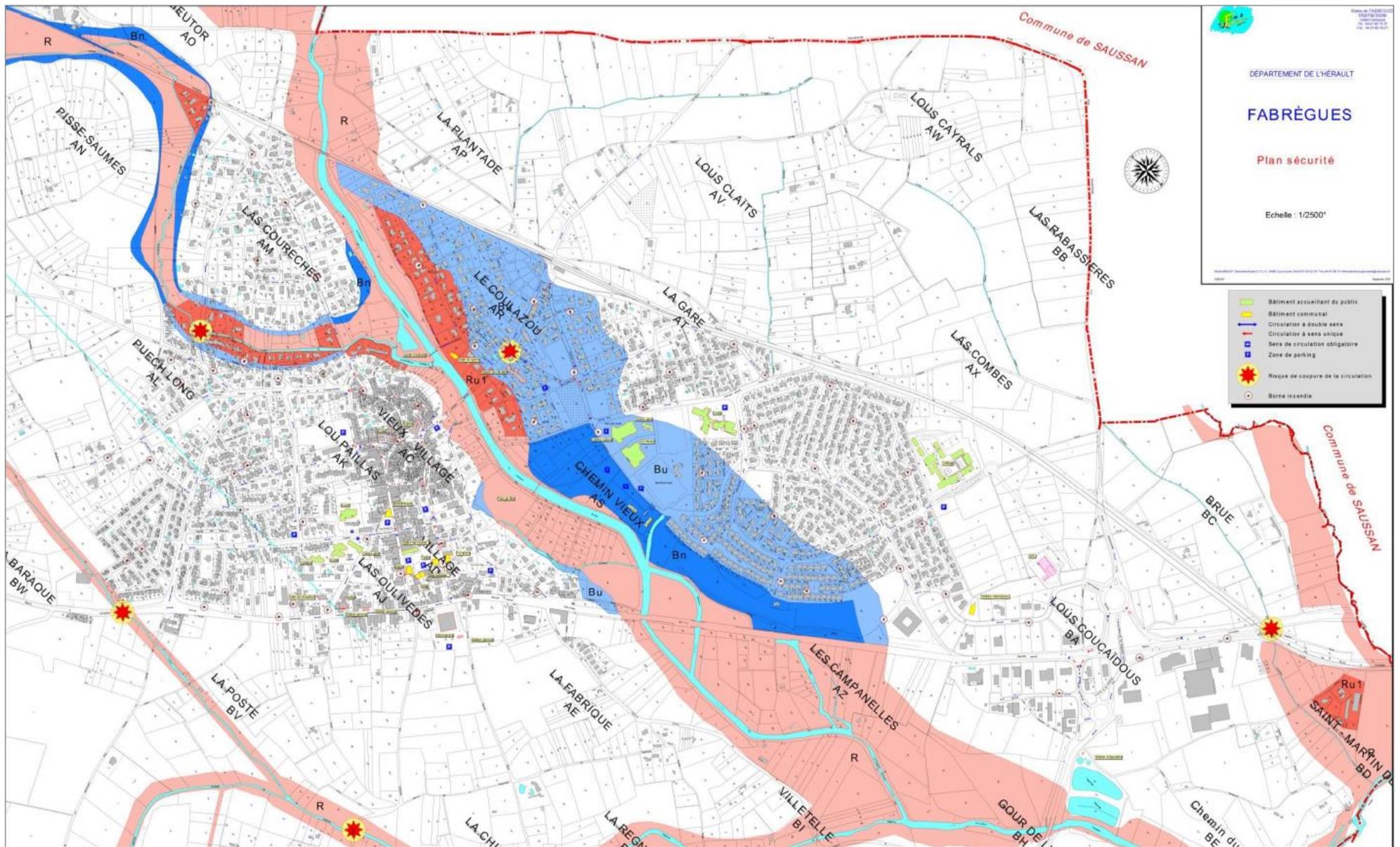
La commune de Fabrègues est soumise a risque inondation par remontée de nappe. L'aléa est caractérisé de très élevé à moyen dans le centre village au droit du Coulazou et de ses affluents non permanents ainsi qu'au Mas de Mujolan. Le reste du territoire est soumis a un aléa faible à inexistant (Massif de la Gardiole).



Inondation par remontée de nappe sur la commune de Fabrègues, Source : BRGM – Infoterre, juillet 2013



Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) « Vallée du Coulazou », Source : Syble, email du 13 août 2013



Plan sécurité de la commune de Fabrègues, source : mairie de Fabrègues

## 6.2 Risque naturel : incendies et feux de forêt

La commune est soumise à un risque d'incendie et feux de forêt, localisé principalement sur les secteurs boisés, à savoir sur le massif de la Gardiole. Aucun PPRif n'est en vigueur ou prescrit sur la commune.

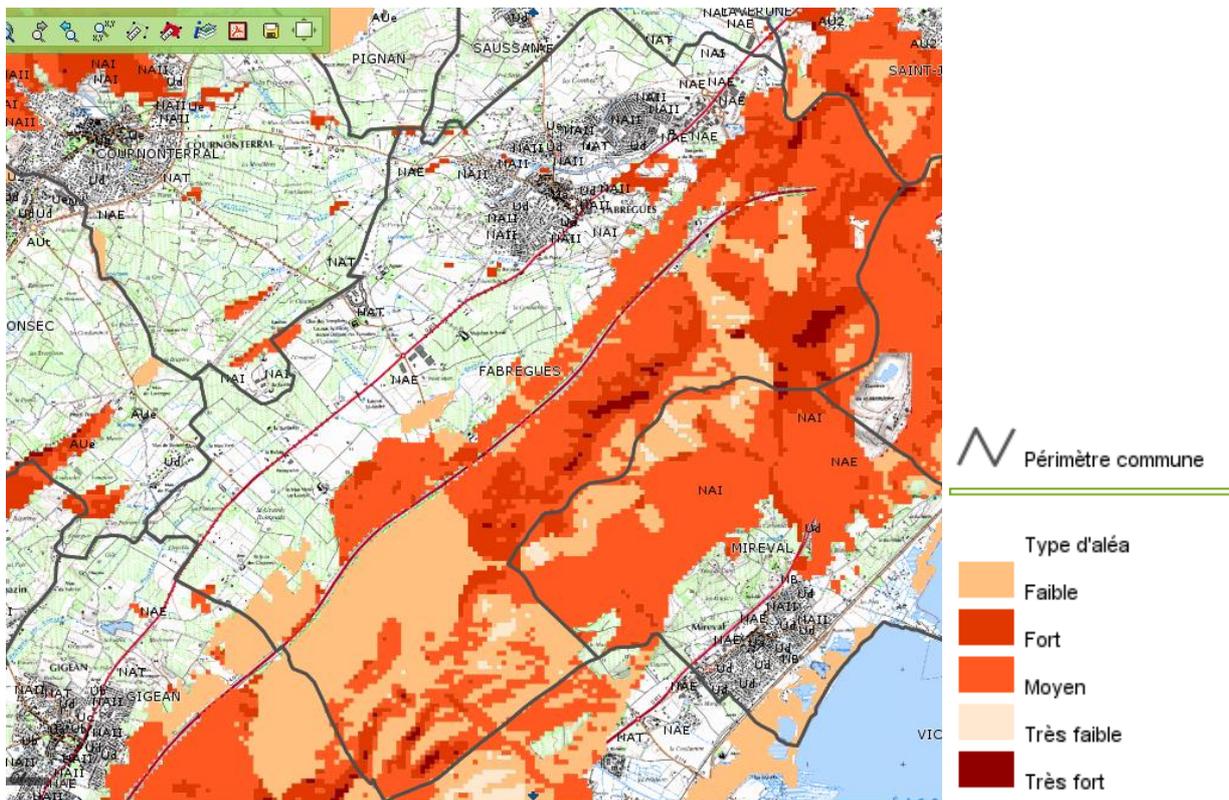
Sur la période 1978-2017, 45 incendies ont eu lieu et ont brûlé près de 150 ha (surface cumulée) sur la commune. En termes de surface, l'incendie qui a eu le plus d'impact a été celui du 11 août 2009 avec près de 62 ha brûlés. Les causes principales des incendies sur Fabrègues sont la malveillance, les départs involontaires de particuliers ou encore d'origine accidentelle. Seuls 15 incendies ont une cause diagnostiquée (dont l'origine est connue). (Source : Base de données Prométhée)

Les départs de feux ont été localisés et répertoriés dans la base de données Prométhée, dont un extrait sur la commune de Fabrègues est présenté sur la carte suivante (les chiffres correspondent à l'année de l'incendie):



Localisation des incendies et feux de forêts sur la commune de Fabrègues, Source : Base de données Prométhée, mars 2018

Par ailleurs, le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies 2013-2019 préconise au niveau départemental des mesures en matière d'aménagement tel que la réalisation de plans de massif, la poursuite de la mise aux normes ainsi que la fiabilisation du statut des équipements et notamment l'accès des pompiers par les pistes DFCI, le confortement ou la création de coupures de combustible, ou encore l'aménagement des interfaces habitat/forêt. En outre, ce plan présente une carte de zonage du risque feux de forêt dans l'Hérault, présentée ci-dessous :



Plan de zonage du risque incendies et feux de forêt dans l'Hérault, Source : [http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=alea\\_feux\\_forêt&service=DDTM\\_34](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=alea_feux_forêt&service=DDTM_34) ((Mars 2018)

Les zones urbanisées ne sont pas directement concernées par des zones de risques.

Le massif de la Gardiole est soumis à un aléa de niveau majoritairement « moyen » (nord-est) et « faible » (sud-ouest), notamment en raison de sa nature boisée.

L'enjeu réside dans le maintien d'une zone d'interface ouverte entre la zone urbaine et le massif, jouant le rôle de coupe-feu en cas d'incendie sur la Gardiole.

### 6.3 Risque naturel : mouvements de terrains

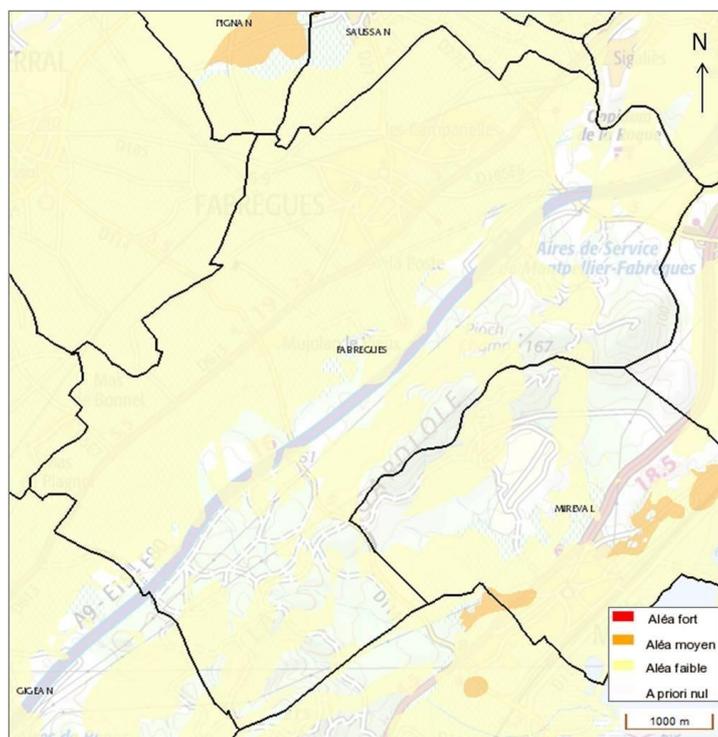
La commune est soumise à plusieurs types de mouvement de terrain (Source : DDRM Hérault, 2012) :

- le risque de retrait et gonflement des argiles (aléa moyen) ;
- les risques de glissement, d'effondrement et de chute de bloc (aléa faible).

Toutefois, ces risques d'aléa faible ne sont pas répertoriés ni localisés dans la base de données du BRGM (juillet 2013).

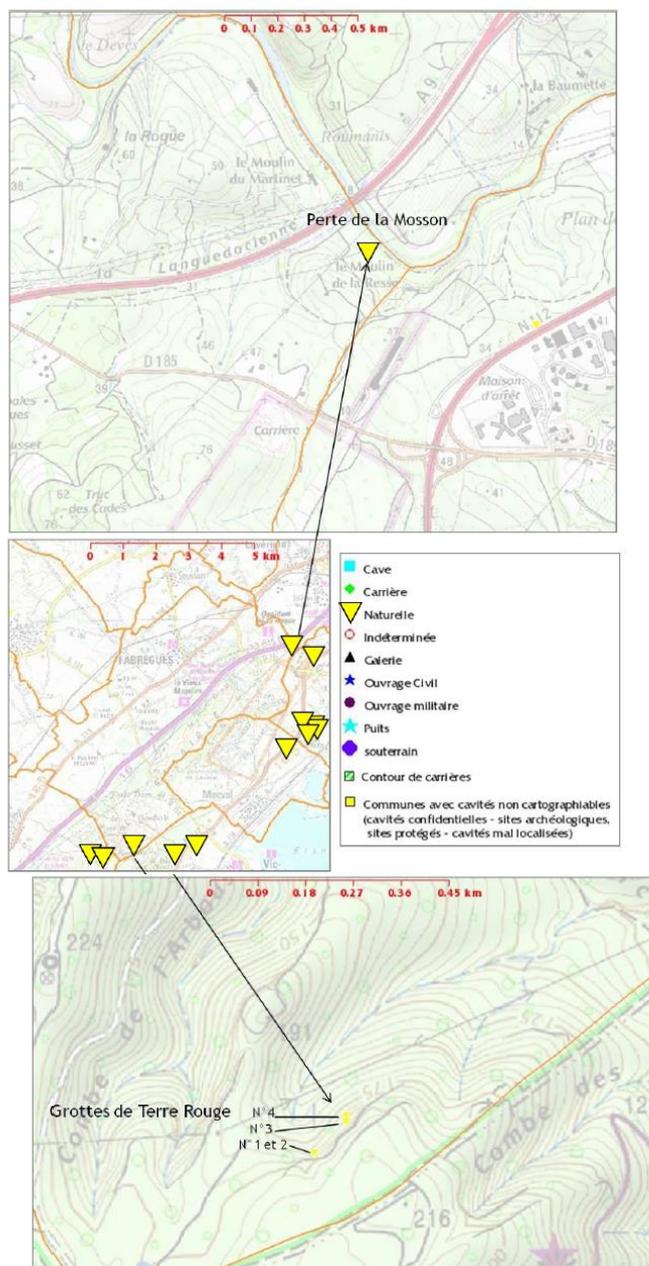
Concernant le risque de retrait-gonflement d'argile, la commune est soumise à un risque faible. Il est provoqué par l'alternance de sécheresse et d'épisodes pluvieux qui assèche et réhydrate le sol et notamment les argiles (phénomène de retrait et gonflement). Il a pour conséquence de créer des fissures dans les murs, voire, dans les cas les plus graves de déstabiliser la structure du bâti.

Au regard des 4 arrêtés de catastrophe naturelle pris pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols qui ont été émis en 1991 et en 2008 (mois de janvier, mars et juillet), Ce phénomène ne paraît pas négligeable sur la commune.



Aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Fabrègues, Source : BRGM – Infoterre, juillet 2013

Par ailleurs, la base de données des cavités ([www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)) recense 4 cavités naturelles à savoir 3 grottes (au sud-ouest dans le massif de la Gardiole) et une perte (au sud de l'A9) sur le territoire communal. Il s'agit de la perte de la Mosson (n°LROCS00010660) et des grottes de Terre Rouge N°1 et 2 (n°LROCS00010416), N°3 (n°LROCS00010417) et N°4 (LROCS000418). Ces cavités dont la localisation est précisée ci-après, sont excentrées des zones habitées de la commune. À noter que pour des raisons de confidentialité, cette base de données n'est pas exhaustive.

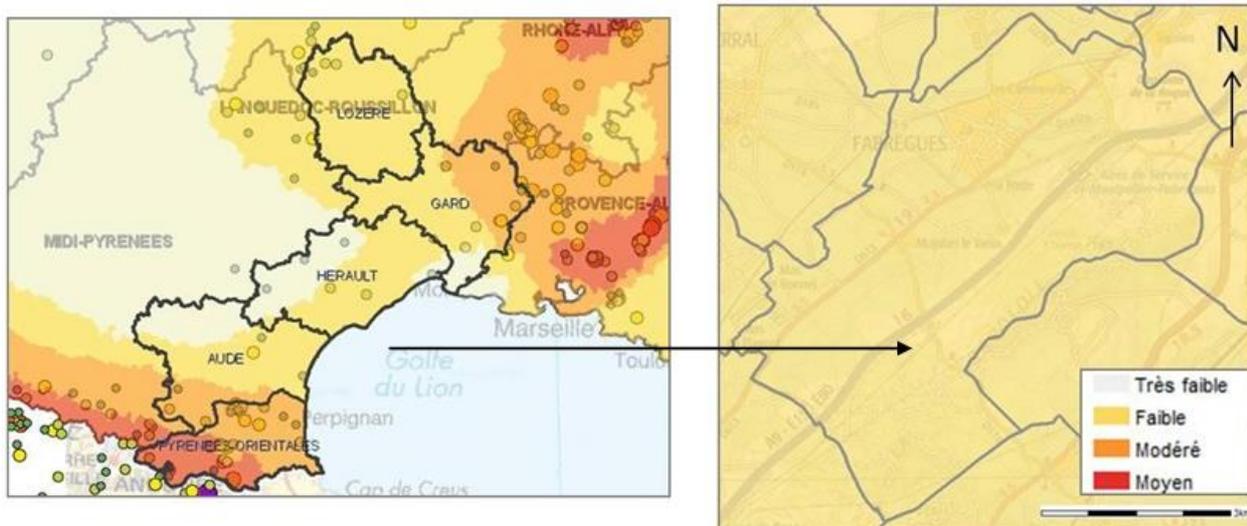


Les cavités présentes sur la commune de Fabrègues, Source : [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net), juillet 2013

## 6.4 Risque naturel : sismicité

Depuis le 22 octobre 2010, le territoire national dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes, allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort) (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 du 22 octobre 2010 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010).

La commune de Fabrègues est classée en zone d'aléa faible, c'est-à-dire que celle-ci est soumise à un aléa qualifié de faible (voir carte ci-après). Une réglementation parasismique s'applique désormais pour le bâti neuf et le bâti existant.



Risque sismique au droit de la commune de Fabrègues, Source : DREAL LR, juillet 2013

### 6.5 Risque technologique : risque industriel

En 2018, un seul établissement constituant une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) en activité est dénombré sur la commune dans la base de données en ligne des ICPE (Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>). Il s'agit de l'entreprise **LAFARGE Granulats Sud**.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
SITA SUD Fabrègues	34690	FABREGUES	Inconnu	Non Seveso

Synthèse des ICPE sur la commune au 1er mars 2018 - <http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

Dans son courrier du 1<sup>er</sup> août 2013, la DREAL LR répertoriée également sur la commune de Fabrègues d'autres ICPE : AREVA T&D SA (ex ALSTOM) (déclaration), Codege Fabrègues (déclaration, EDF Fabrègues (déclaration et contrôle), Intermarché de Fabrègues et SBL/BRL (déclaration et contrôle).

Le site SEVESO le plus proche est situé sur la commune de Frontignan (GDH : Gestion des Hydrocarbures) mais la commune de Fabrègues n'est pas incluse dans le périmètre du PPRt associé.



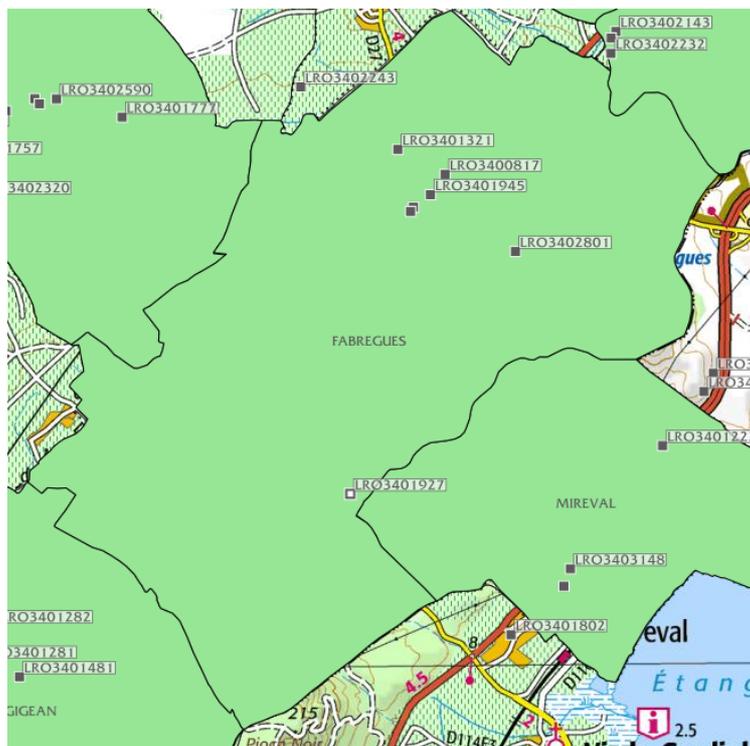
La base de données BASIAS répertorie 8 activités polluantes ou potentiellement polluantes toujours en activité sur la commune :

Aucun site ou sol pollué appelant une action des pouvoirs public n'a été recensé dans la base de données BASOL.

### Liste des établissements BASIAS (données mars 2018)

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
LRO3400817	SOCIETE CAISSO MAURICE		Rue Croix de la Mission	FABREGUES	C16.10A	Activité terminée	Inventorié
LRO3400917	STATION DYNEFF		21 Avenue Georges Clémenceau	FABREGUES	V89.03Z	En activité	Inventorié
LRO3400945	LE RELAIS DE FABREGUES	Station FINA	42 Avenue Georges Clémenceau	FABREGUES	G47.30Z	En activité	Inventorié
LRO3401321	GAZ ACÉTYLÈNE STÉ		Chemin de l'ancien Cimetière	FABREGUES	D35.2	Activité terminée	Inventorié
LRO3401927	ELF FRANCE STÉ		Autoroute A9, Aire de service 78	FABREGUES	G47.30Z	En activité	Inventorié
LRO3401945	SOCIETE ARRIBA LOUIS		Lieu dit Le Village	FABREGUES	G45.21A	Activité terminée	Inventorié
LRO3402801	CARBUR SA		Hameau Campanelles des	FABREGUES	G47.30Z	Ne sait pas	Inventorié
LRO3402988	SOCIETE DAVID JEAN, PUIS SOCIETE COULON JOSETTE		Route nationale 113, bar restaurant	FABREGUES	G47.30Z	En activité	Inventorié

Cartographie des établissements BASIAS (données mars 2018) Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>



## 6.6 Risque naturel : tempête

Source : DDRM Hérault

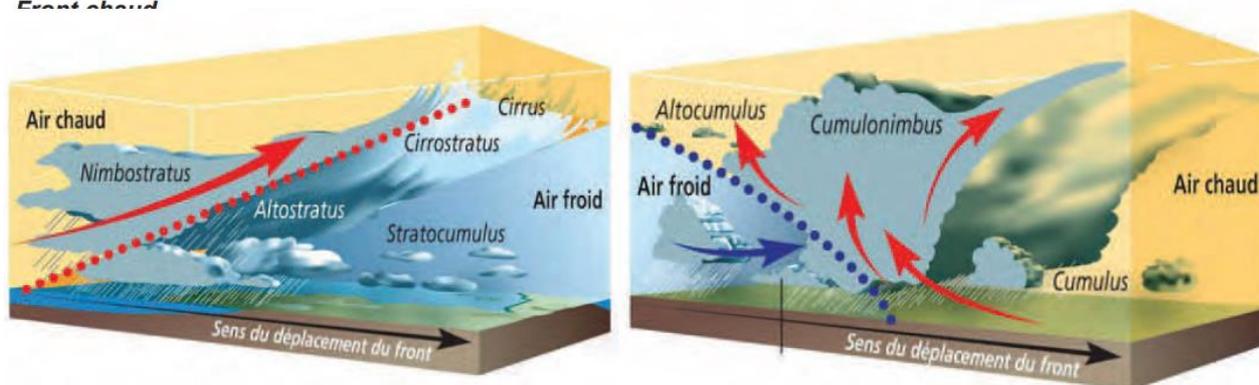
L'aléa tempête est généré par des phénomènes météorologiques qui se produisent à grande échelle et affectent de vastes zones (2000 km de large). Cet aléa, très souvent accompagné de fortes précipitations à l'origine des crues, et de submersions marine, est décliné au niveau des régions et départements par Météo-France qui analyse ces phénomènes en temps réel, afin d'améliorer sans cesse la prévision de ces évènements pour en limiter les dégâts.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent **deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau)**.

**Le contact entre deux masses d'air est appelé un front.** On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

**Un front chaud** sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.; **Un front froid** sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Front chaud



Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement **oblique**.

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. **On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort)**.

Elle peut se traduire par :

- ✓ - **Des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé.
- ✓ - **Des pluies potentiellement importantes** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.
- ✓ - **Des vagues** : la hauteur des vagues dépend de la vitesse du vent et de la durée de son action. Sur la côte, ces vagues peuvent être modifiées par le profil du fond marin, les courants de marée, la topographie du rivage. **Un vent établi soufflant à 130 km/h peut entraîner la formation de vagues déferlantes d'une hauteur de 15 m avec des risques de submersion marine.**
- ✓ - **Des modifications du niveau normal de la marée** et par conséquent de l'écoulement des eaux dans les estuaires. Cette hausse temporaire du niveau de la mer (marée de tempête) peut être supérieure de plusieurs mètres par rapport au niveau d'eau « normal » et devenir particulièrement dévastatrice.



## 6.8 Risque technologique : rupture de digue

Source : *DDRM Hérault*

La commune est concernée par le risque de rupture des digues « Campanelles » et « La Plantade ».

Une digue est un **remblai longitudinal, naturel ou artificiel**, le plus souvent composé de terre. Sa fonction principale est d'empêcher la submersion des basses terres se trouvant le long de la digue par les eaux d'un lac, d'une rivière ou de la mer.

L'entretien et la surveillance des digues sont à la charge de leurs exploitants. L'État est responsable de leur contrôle. Les ruptures de certaines digues du littoral vendéen, provoquées le 28 février 2010 par la tempête Xynthia, ont confirmé la nécessité de ces contrôles et d'un entretien régulier de ces ouvrages.

Les phénomènes de rupture de digue et de barrage sont identiques. (voir les pages précédentes)

Les causes de rupture (techniques, naturelles ou humaines) et leur déroulement sont aujourd'hui bien connus car le phénomène peut être modélisé (simulation mathématique) permettant ainsi une meilleure prise en compte du risque lors de l'alerte et de la gestion de crise.

La rupture peut être:

- **progressive**, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard » favorisé par la présence d'arbres ou d'arbustes, de canalisations, de réseaux... ou de terriers.), ou
- **brutale** dans le cas des digues en béton, par renversement (ancrage insuffisant, érosion...) ou par glissement du talus de la digue (affouillement...).

D'une façon générale, l'onde de submersion est une véritable vague occasionnant des dommages considérables car elle intervient lorsque la crue est à son maximum en termes de débits et de volumes.

Les conséquences sont de trois ordres: humaines, économiques et environnementales

- **sur les hommes** : noyade, personnes blessées, isolées ou emportées par le flot;
- **sur les biens** : destructions et détériorations aux habitations, aux entreprises, aux ouvrages (ponts, routes, etc.), au bétail, aux cultures ; paralysie des services publics, etc. ;
- **sur l'environnement** : endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris, etc., voire accidents technologiques, dus à l'implantation d'industries dans la vallée (déchets toxiques, explosions par réaction avec l'eau, etc.).

Un projet de restructuration et confortement de ce système d'endiguement est portée dans le cadre du PAPI. Ce document permet d'élaboration de démarches globales de prévention des inondations.

## **7 Gestion des déchets**

### **7.1 Gestion**

La Métropole assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et valorisation). La Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD) de Montpellier Méditerranée Métropole assure la mise en œuvre de cette compétence. Les missions de la DPVD sont les suivantes :

- la politique de prévention des déchets ;
- les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables ;
- la gestion des équipements de proximité (déchèteries et colonnes d'apport volontaire) ;
- l'exploitation du centre de tri DEMETER des déchets recyclables secs ;
- l'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux de Grammont ;
- l'exploitation des unités de valorisation et de traitement des déchets (unité de méthanisation AMETYST et installation de stockage des déchets non dangereux de Castries) ;
- le développement des nouvelles filières de valorisation.

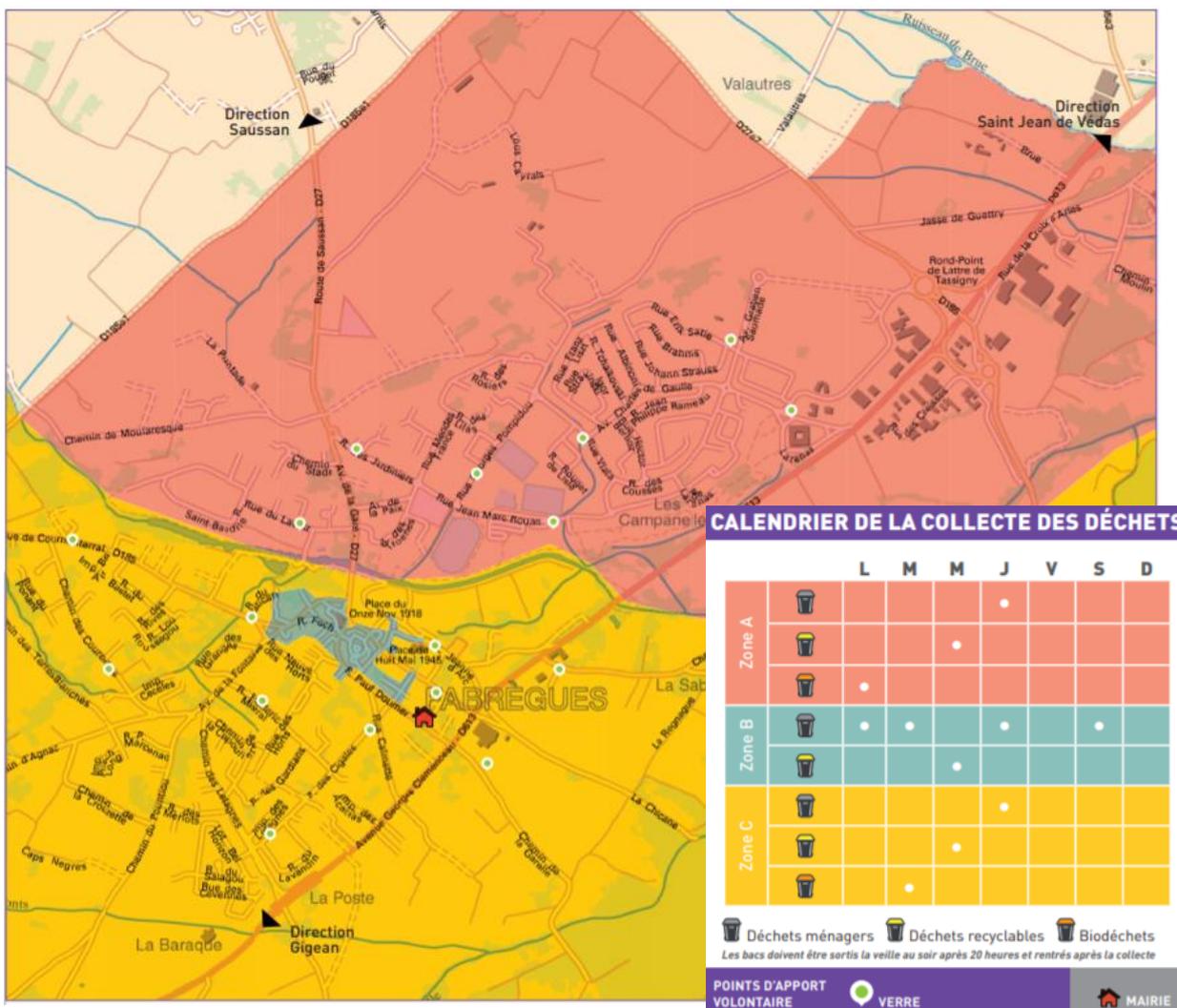
Un bilan fin 2017 des actions menées sur le territoire de la Métropole fait état des éléments suivants :

- s'agissant de la prévention, les déchets ménagers et assimilés ont connu une réduction de 10 %/hab entre 2010 et 2017, contrebalancée ces dernier temps par une augmentation de la part des ordures ménagères résiduelles ;
- s'agissant du recyclage, le taux de recyclage matière et organique est passé de 24 à 35% entre 2010 et 2017 ;
- s'agissant des déchets ultimes et du stockage, on assiste à une diminution de 67 à 52% de la proportion de déchets ultimes entre 2010 et 2017.

### **7.2 La collecte des déchets**

La collecte en porte-à-porte des principaux flux de déchets ménagers et assimilés, ainsi qu'en points d'apport volontaires, est réalisée en régie sur 14 communes (75 000 habitants environ), dont Fabrègues.

Sur la commune de Fabrègues, la collecte est réalisée en porte à porte avec des bacs individuels ou de groupements. Le calendrier de la collecte des déchets sur la commune est le suivant :



Calendrier de la collecte des déchets, source : site internet de Fabrègues

### 7.2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle organisation est en place harmonisant les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles et les modulant afin de favoriser le tri sélectif.

#### Chiffres de la collecte

Concernant les tonnages, les ratios de collecte d'Ordures ménagères résiduelle sont les suivants :

INDICATEURS	PRODUCTION ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	127 812	129 349	129 271	128 438	132 948	+ 4 510	+3.5%
Ratio kg/an/habitant	306	303	298	291	295	+ 4	+1.4%

Source

: Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

La stagnation du ratio de production d'Ordures Ménagères nécessite la relance du Programme local de prévention des déchets prévu en 2018.

### 7.2.2 La collecte en porte-à-porte des recyclables secs

La collecte en porte-à-porte des recyclables secs (emballages recyclables et papiers en mélange) est réalisée sur l'ensemble du territoire, selon une fréquence hebdomadaire, par l'intermédiaire de bacs roulants à couvercles jaunes, à usage individuel ou collectif.

Le centre-ville de Fabrègues ne peut pas être équipé de bacs jaunes. À la place, des sacs jaunes translucides sont mis à la disposition des usagers.

### Chiffres de la collecte

Les tonnages de collecte des recyclables secs sont les suivants :

INDICATEUR	COLLECTE EN PORTE À PORTE DES RECYCLABLES SECS (bacs et sacs jaunes)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	21 943	22 303	22 422	23 160	23 575	+ 415	+1.8%

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

La capacité du centre de tri DEMETER est dépassée : les études pour l'extension et la modernisation de l'installation se sont poursuivies. Le marché global de performances pour la conception et l'exploitation du process a été attribué en octobre 2017.

#### 7.2.3 La collecte des biodéchets

Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de la valorisation des déchets organiques dès 2002, en décidant la réalisation d'une unité de méthanisation des déchets.

AMETYST, mise en service en juillet 2008, comporte deux lignes de traitement distinctes : une ligne de tri et préparation de la matière organique issue des OMR d'une capacité technique de 140 000 tonnes par an et une ligne de tri des biodéchets triés à la source d'une capacité de 33 000 tonnes par an.

La collecte sélective des biodéchets a été mise en place dans l'habitat pavillonnaire métropolitain dès 2008-2009, à l'aide d'une 3<sup>ème</sup> petite poubelle orange, conduits sur une ligne de tri optique à l'usine de méthanisation.

### Chiffres de la collecte

Les tonnages de collecte des biodéchets sont les suivants :

INDICATEUR	COLLECTE BIODÉCHETS (porte-à-porte + professionnels)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	2 590	2 508	2 697	1 507	1 754	+ 247	+16.4%

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

#### 7.2.4 La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

En plus de la collecte en porte-à-porte, plusieurs conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés sont installés aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Il est possible de distinguer les « Points Verts » qui sont constitués principalement de conteneurs d'apport volontaire pour le verre. D'autres conteneurs d'apport volontaire jouxtent ces dispositifs, pour les papiers usagés (ces derniers étant également collectés dans la poubelle jaune) et pour les textiles usagés.

Sur le site [www.montpellier3m.fr/villebelle](http://www.montpellier3m.fr/villebelle), une carte interactive permet à chaque habitant de localiser les Points d'Apport Volontaire (PAV) les plus proches de son domicile : colonnes à verre, à papier, ainsi que les colonnes textiles, qui, depuis 2007, sont associées à ces Points Verts.

En matière d'investissement, l'effort a été maintenu en 2017 sur la rénovation et l'extension du parc de conteneurs d'apport volontaire, en particulier sur le verre : 970 colonnes aériennes et 90 colonnes enterrées.

## Chiffres de la collecte

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	8 431	8 584	8 773	9 133	9 522	+ 389	+4.3%

INDICATEUR	COLLECTE DU PAPIER EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	1 604	1 642	1 576	1 289	1 182	- 107	-8.3%

INDICATEUR	COLLECTE DU TEXTILE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	251	325	1 033	1 087	1 050	- 37	-3.4%

INDICATEUR	TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (verre + papiers + textiles)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	10 286	10 551	11 382	11 509	11 754	- 245	-2.1%

Source

: Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Pour le papier, la baisse importante en apport volontaire des tonnages collectés en 2017 confirme la diminution progressive de l'usage du papier liée à l'augmentation des moyens de communication dématérialisée conjuguée à l'effet des campagnes « STOP PUB » réalisées par la collectivité : 1 182 tonnes collectées en 2017.

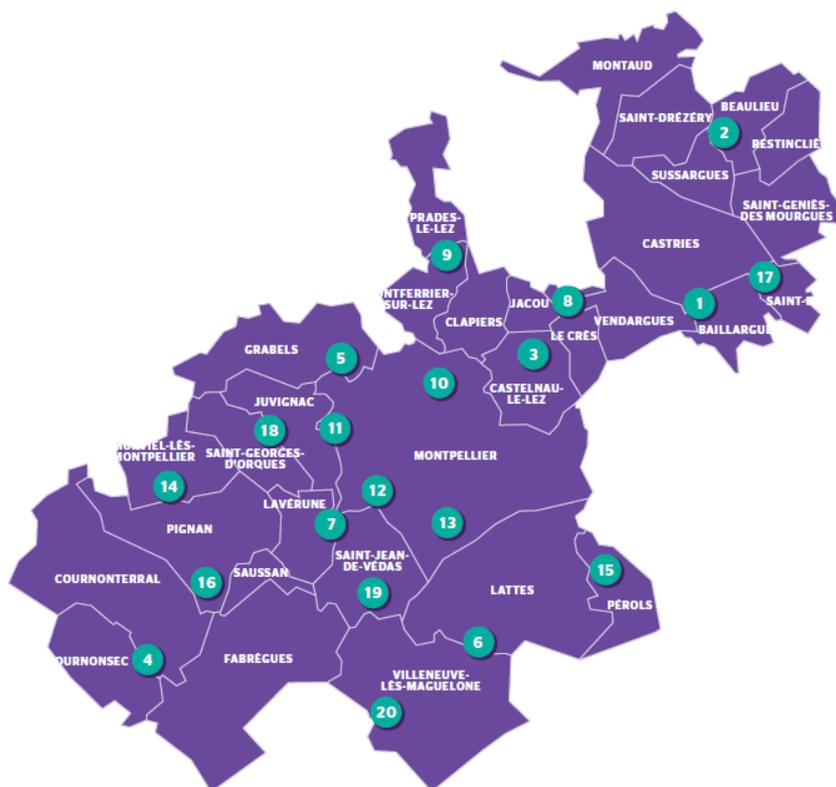
Grâce à une collaboration avec les structures de l'économie sociale et solidaire, la collecte de textile a permis de reverser plus de 10 000 € à la Ligue contre le Cancer.

### 7.2.5 Les déchetteries

Plusieurs déchetteries ou Points Propreté ont été réparties dans les différentes communes de la métropole, afin de permettre aux habitants de se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats et déchets spéciaux ou toxiques.

On en compte actuellement 20 sur le territoire de la métropole.

Les déchetteries les plus proches de Fabrègues sont celles de Pignan, Counonterral, Saint-Jean-de-Védas et Lavérune.



Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

### Chiffres des tonnages

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	81 766	84 887	90 523	91 241	71 545	-9 696	-11.9%

	TONNAGE POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES) (t/an)					Évolution 2016/17	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Inertes	22 155	23 299	23 995	23 993	18 491	SOVAMI - Grabels	-22.9%
Bois	11 145	11 353	12 166	12 359	9 648	ACTISOL - Pignan	-21.9%
Végétaux	7 790	9 615	11 930	11 136	9 688	Plateforme GRAMMONT	-13%
	9 878	7 812	8 380	8 930	6 982	ACTISOL - Pignan	-21.8%
Métaux	905	1 259	1 607	2 152	1 215	GDE Rhône Alpes	-43.5%
Cartons	2 181	2 236	2 411	2 570	2 188	SMN - Montpellier	-14.9%
DEEE	434	394	627	722	687	Emmaüs/Ressourcerie + ERCA	-4.8%
Déchets spéciaux	222	315	484	368	412	TRIADIS + filière Eco DDS	+12%
DEA (meubles)			537	760	1 047	Filière ECO-MOBILIER	+37.8%
Encombrants	858	1 677	1 308	1 010	867	OCREAL - Lunel Viel	-14.2%
	26 198	26 920	27 072	27 881	20 320	ISDND - Castries	-27.1%

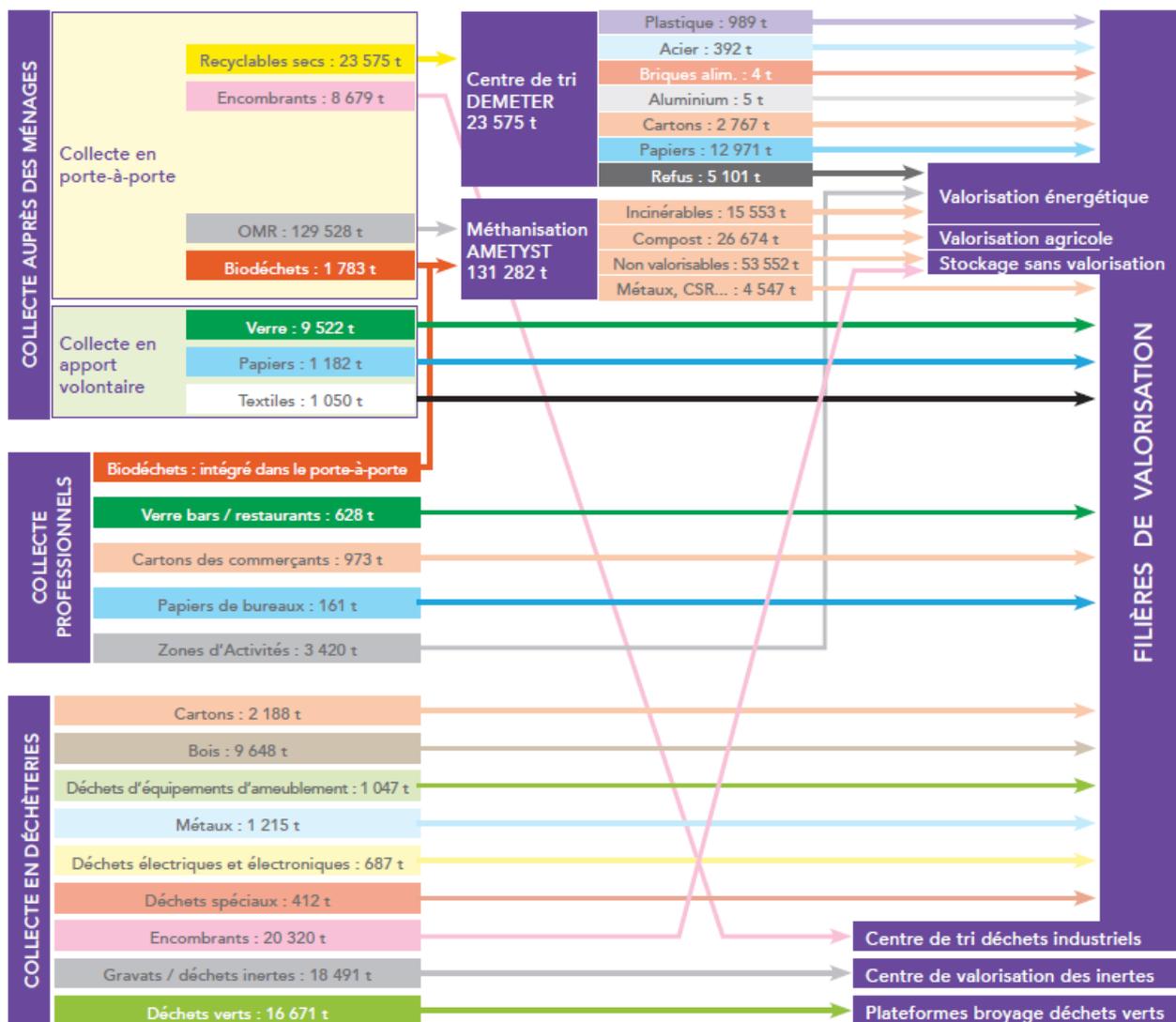
Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

### 7.3 Le devenir des déchets

Le territoire métropolitain compte plusieurs équipements de traitement et de valorisation, localisés sur la carte ci-dessous :



Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Synoptique des filières de traitement des déchets collectés à l'échelle de la Métropole, source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

### 7.3.1 Le traitement

Quelques chiffres clés de l'année 2017 sur le territoire métropolitain concernant le traitement :

- 23 575 tonnes traités au centre de tri DEMETER ;
- 1 754 tonnes de Biodéchets traités séparément sur AMETYST ;
- 15 908 tonnes de déchets verts traités à Grammont ;
- 28 747 tonnes traitées à OCREAL.

### 7.3.2 L'unité de méthanisation AMETYST

L'ensemble des déchets ménagers résiduels collectés sur le territoire de la Métropole est traité sur l'unité (soit 129 528 tonnes d'ordures ménagères et 1 783 tonnes de biodéchets en 2017), à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activités économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique OCREAL.

L'unité AMETYST a également accueilli 4 661 tonnes de biodéchets tiers.

Les performances de l'Unité AMETYST relatives à la production de compost sont vérifiées en 2017 et 26 674 tonnes de composts normés ont été valorisées sur les terres agricoles en substitution des engrais chimiques.

Complémentairement, AMETYST contribue aux objectifs de valorisation de la Métropole en assurant le recyclage de 1 204 tonnes d'acier (représentant 1 720 voitures) et 628 tonnes d'aluminium (représentant 184 000 cycles).

La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et l'augmentation constante de l'énergie produite, notamment de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch. 20 472 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 10 856 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes, auxquels il convient de rajouter 3 327 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. A terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	126 239	127 894	128 536	128 433	131 282	+ 2 849	+2.2%

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

### 7.3.3 Le centre de tri DEMETER

Mis en service en 1994, le centre de tri DEMETER accueille depuis plus de 20 ans les collectes sélectives des 31 communes membres soit 23 575 tonnes en 2017.

8 matières sont séparées et conditionnées (mises en balles ou évacuées en vrac avant conditionnement) en vue de leur valorisation sur des installations industrielles.

		TONNAGE CENTRE DE TRI DEMETER (t/an)					Évolution 2016/2017	
		2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage entrant		21 943	22 303	22 422	23 160	23 575		+1.8%
TONNAGE VALORISÉ	Papiers	12 566	13 103	12 874	12 992	12 971	75.7%	-0.2%
	Cartons	2 579	2 594	2 694	2 806	2 767	16.2%	-1.4%
	Emballages Liquides Alimentaires	3	7	21	12	4	0.02%	-66.7%
	Plastique PET Clair	412	456	484	485	551	3.2%	+13.6%
	Plastique PET Foncé	111	118	135	154	152	0.9%	-1.3%
	Plastique PEHD	269	272	275	277	286	1.7%	+3.2%
	Acier	439	436	439	408	392	2.3%	-3.9%
	Aluminium	3	7	6	6	5	0.03%	-16.7%
	<b>Total valorisé</b>	<b>16 382</b>	<b>16 993</b>	<b>16 928</b>	<b>17 140</b>	<b>17 128</b>		<b>-0.07%</b>
% valorisé sur tonnage entrant		75%	76%	75%	74%	73%		

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

L'installation actuelle arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité et d'intégrer les dispositions d'Extension des Consignes de Tri, obligatoires selon la loi au plus tard en 2022.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente propriété de la Métropole, pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an, limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase des travaux

En 2018, seront diligentées les procédures relatives à la demande d'autorisation environnementale ainsi qu'au permis de construire, en vue du démarrage des travaux début 2019 pour une mise en service des nouvelles installations prévue fin 2019.

### 7.3.4 L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Castries

Cette ISDND a été mise service en septembre 2008. Elle accueille les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte-à-porte, les déchets de nettoyage de voirie des

communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Ametyst.

En 2017, les apports sur l'installation se sont élevés à 74 281 tonnes pour un tonnage annuel autorisé de 83 000 tonnes.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT ISDND CASTRIES					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	78 010	51 532	79 584	80 837	74 281	- 6 556	-8.1%

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

### 7.3.5 La plateforme de Grammont

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plateforme de valorisation de Grammont entièrement rénovée et exploitée en régie.

En 2017, elle a traité 17 123 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts.

La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore à la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Baillargues, pour servir à la fabrication de composts.

6 982 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service conclu avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

### 7.3.6 L'unité de valorisation énergétique OCREAL

En 2017, 28 757 tonnes de déchets ont été traitées au sein de l'unité de valorisation énergétique OCREAL à Lunel-Viel. En particulier :

- 3 420 tonnes sont des déchets résiduels issus des collectes de certaines zones d'activités pauvres en matière organique et impropres à la méthanisation ;
- 15 585 tonnes sont des déchets à haut pouvoir calorifique issus du tri réalisé sur l'unité de méthanisation AMETYST (refus légers de la chaîne de tri) ;
- 7 632 tonnes sont des refus du centre de tri DEMETER (refus de tri des déchets déposés dans les bacs ou sacs jaunes), et des installations de tri DIB de Garosud qui conditionnent les cartons et papiers journaux déposés dans les déchèteries et les colonnes à papier.

### 7.3.7 Les unités complémentaires de traitement gérées par des structures privées

- 18 489 tonnes de déchets inertes issus des Points Propreté en 2017 ont été transférées sur le site géré par la société SOVAMI à Grabels (triés et en grande partie réutilisés, par exemple en remblai routier).
- 20 222 tonnes de déchets recyclables de papiers et de cartons pré-triés sur le centre de tri DEMETER ou issus des collectes en apport volontaire ont été acheminés pour recyclage en 2017, dans le cadre d'un contrat de prestations de service vers les centres de tri, de conditionnement des entreprises SMN et VEOLIA.
- 8 679 tonnes d'encombrants collectées en porte-à-porte ont elles aussi été triées par catégorie de matériaux, sur le centre de tri DIB exploité par la société SMN à Garosud situé sur la commune de Montpellier (valorisation à 32 % en 2017).
- 9 648 tonnes de bois collectées en Point Propreté ont été expédiées sur le centre de tri et de valorisation de VEOLIA à Pignan et 98 % valorisées, soit en bois de chauffage (bois de classe A) pour

alimenter la chaufferie bois de l'université Paul Valéry située à Montpellier, soit en panneaux d'agglomérés (bois de classe B) dont les usines de transformation se situent en Italie et en Espagne.

#### 7.4 La valorisation

Quelques chiffres clés de l'année 2017 sur le territoire métropolitain concernant la valorisation :

- 17 674 tonnes d'emballages ménagers valorisés ;
- 26 674 tonnes de compost normé produit par AMETYST ;
- 2 300 logements chauffés grâce à AMETYST (en plus de la nouvelle clinique Saint-Roch) ;
- 5 GWh récupérés sur l'ancienne décharge du Thôt.

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes à hauteur de 55% en 2020 et de 60% en 2025.

Plus de 55 % des déchets du territoire montpellierain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la métropole, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'AMETYST.

	TONNES/AN		Évolution 2016/2017
	2016	2017	
Total valorisation organique	19 210	36 504	+90%
Total recyclage	49 741	45 508	-8.51%
Total incinération avec valorisation énergétique	44 687	45 180	+1.1%
Total stockage ISDnD	99 064	83 811	-15.4%
Total inertes déchèteries (stockage et ISDI)	23 993	18 489	-22.9%

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

#### 7.5 La prévention des déchets

Montpellier Méditerranée Métropole est fortement engagé en matière de prévention et de réduction des déchets.

Entre 2010 et 2016, la production d'Ordures Ménagères a baissé de -9% à la faveur du Programme Local de Prévention des Déchets mené par la Métropole. Simultanément, les apports en déchèteries augmentaient, annulant les effets de la baisse des OMA. La rationalisation des conditions d'accès en déchetteries a permis en 2017 d'enregistrer une baisse significative du ratio de production globale des déchets par habitant (DMA).

INDICATEUR	PRODUCTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)					Évolution 2016/2017	
	2013	2014	2015	2016	2017		
Tonnage annuel (t/an)	251 352	256 854	263 256	266 411	251 494	- 14 917	-5.6%
Ratio kg/an/habitant	602	601	606	603	559	- 44	-7.3%

Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant des DMA. Cet objectif est d'ores et déjà atteint en 2017.

Par ailleurs, il a été observé en 2017 une diminution significative des quantités stockées de déchets d'origine ménagère produites (baisse de 17 % par rapport à 2016). Cette diminution est due au bilan matière optimisé de l'unité de méthanisation par la production de compost grâce aux nouveaux équipements et la diminution sensible des encombrants de déchèteries du fait de la modification du règlement du service.

Enfin, plusieurs actions menées en 2017 sur le thème de la prévention ont contribué à une diminution conséquente des quantités de déchets ménagers produites par habitant pour cette année, on peut citer en particulier :

- Le STOP PUB ;
- L'accompagnement au compostage ;
- Le réemploi ;
- Une campagne de communication de grande ampleur sur le thème de la prévention des déchets ;
- La sensibilisation aux éco-gestes.

En ce qui concerne la prévention des déchets, si l'objectif national de réduction des déchets de 10% entre 2010 et 2020 est d'ores et déjà atteint en 2017 sur le territoire de la Métropole, il convient de consolider et améliorer encore ce résultat dans les années à venir. Un nouveau plan local de prévention des déchets sera ainsi mis en chantier en 2018.

En matière de tri et de valorisation des déchets, les travaux du Plan Régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux se poursuivront en 2018. Ils fixeront le cap des améliorations de performances attendues aux horizons 2025 et 2031 et surtout le cadre des prescriptions avec lesquelles les actions des collectivités en charge de la gestion des déchets devront être compatibles.

## 7.1 Nuisances et pollutions (hors thématique eau)

### 7.2 Nuisances sonores

Les infrastructures de transport terrestre, générateurs de nuisances sonores, font l'objet d'une réglementation nationale. Au-delà de la multitude de chemins communaux qui maillent le territoire, les 3 principaux axes routiers qui bénéficient d'un classement sonore à l'échelle départementale sont (Source : classement sonore dans le département de l'Hérault DDTM Hérault, 2014, Arrêté n° DDTM34-2014-05-04012)

- **l'Autoroute A9** : Elle est classée en catégorie 1 dans tout le département (catégorie la plus bruyante). La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure, comptée à partir du bord extérieur de la chaussée.
- **la route départementale 613** permettant la liaison entre Béziers et Montpellier (section entre la sortie de Saint-Jean de Védas et la sortie de Fabrègues) est classée en catégorie 2 ou 3 selon les tronçons. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 m de part et d'autre de l'infrastructure, comptée à partir du bord extérieur de la chaussée.
- **route départementale 114** permettant la liaison vers Mireval est classée en catégorie 3. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 m de part et d'autre de la route départementale.
- **la route départementale 185** permettant la liaison Saint-Martin-de-Londres et le Grau du Roi (section entre la route départementale 613 et la route départementale 612) est classée en catégorie 3. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 m de part et d'autre des routes départementales de catégorie 3, comptée à partir du bord extérieur de la chaussée.

Numéro	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur secteur
A9	entrée de commune	sortie de commune	1 (intégration à l'identique du classement 2007)	300
	RD5E	RD185E1	3	100
A9b	Pont Rte de Sete	Saint Jean de Vedas	1	300
RD613	Sortie Fabrègues	Entrée Gigean	2	250
RD613	Sortie St. Jean de Védas	Entrée Fabrègues	2	250
RD114	D612		3	100
RD185	RD613	RD612	3	100
RD613	Sortie St. Jean de Védas	Entrée Fabrègues	3	100

La ligne de chemin de fer au nord de la commune de Fabrègues n'est plus exploitée à ce jour et n'est donc pas aujourd'hui génératrice de nuisances sonores.

Enfin, le **projet de Ligne à Grande Vitesse** est classé en catégorie 2 (250 m).



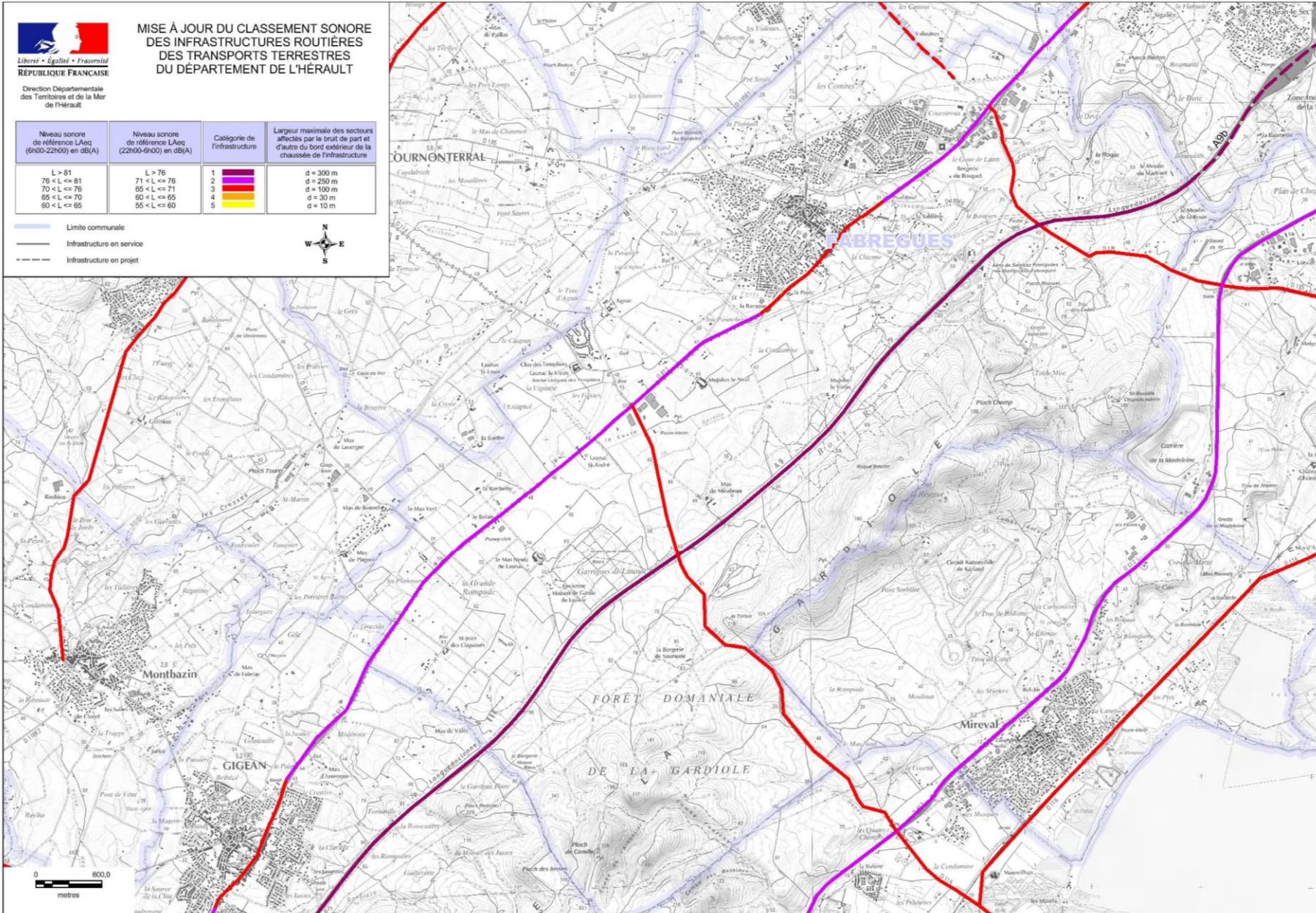
Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault

### MISE À JOUR DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES TRANSPORTS TERRESTRES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Niveau sonore de référence LAeq (6h00-22h00) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h00-6h00) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 50 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m

- Limite communale
- Infrastructure en service
- Infrastructure en projet



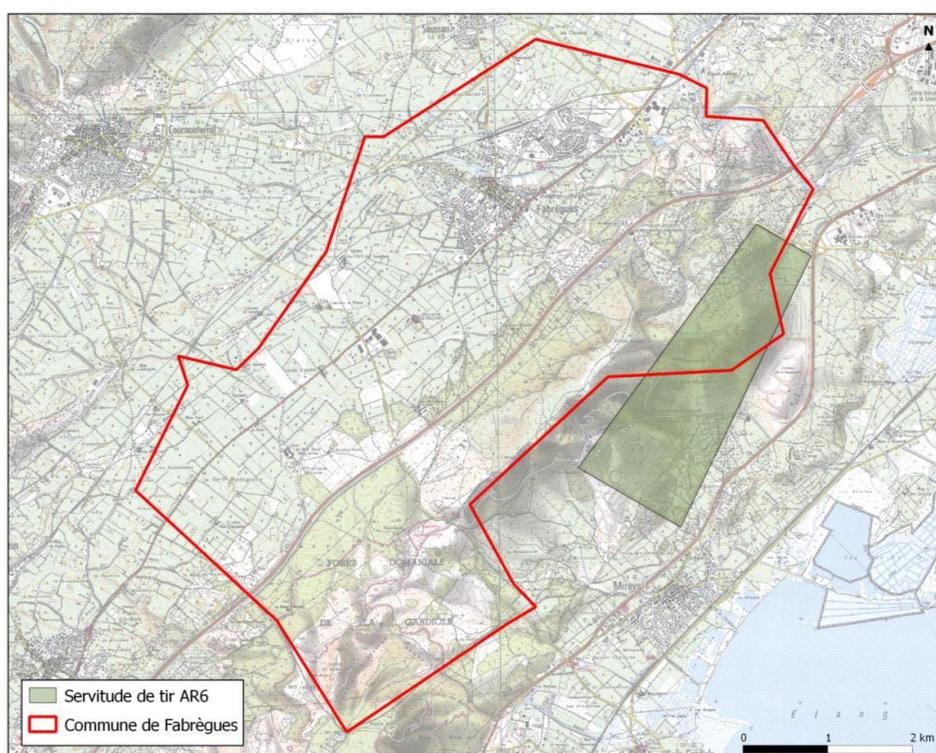
## 7.3 Cas particuliers

### 7.3.1 Le champ de tir

L'est du territoire communal recoupe le **périmètre de servitude aux abords des champs de tir (AR6)** du champ de tir de La Madeleine. Cette activité peut être source de nuisances sonores. Les servitudes aux abords des champs de tir ont été créées en application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1927.

Dans ce périmètre, il est interdit aux personnes de stationner ou d'accéder à leur propriété pendant l'exercice des champs de tir.

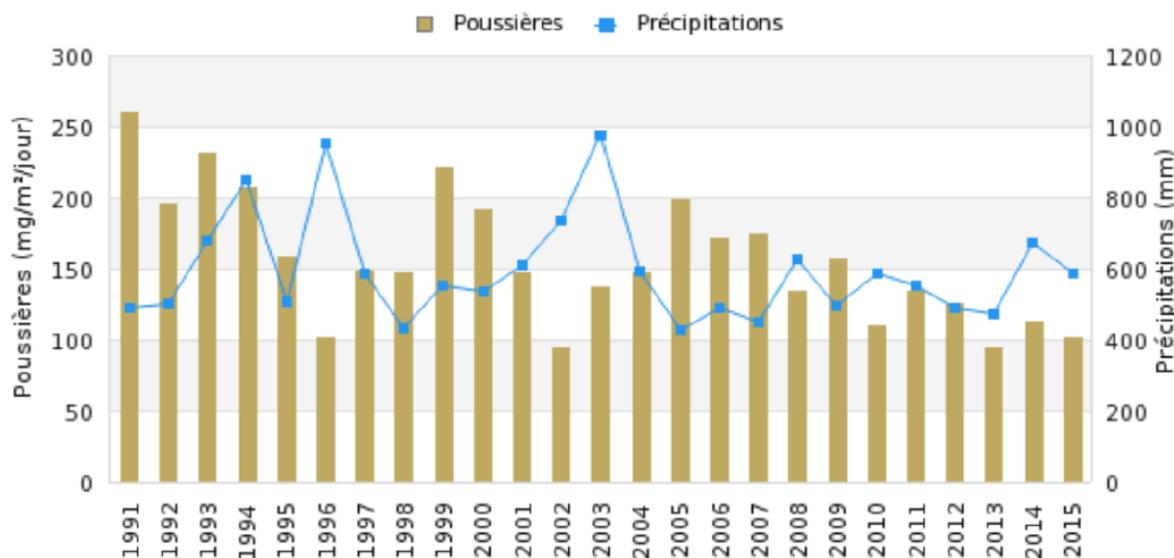
Il n'est pas interdit de construire dans les zones dangereuses. Toutefois, si un propriétaire érige une construction, notamment destinée à l'habitation, celle-ci est soumise, de fait, au régime d'interdictions qui grève l'ensemble de la zone dangereuse.



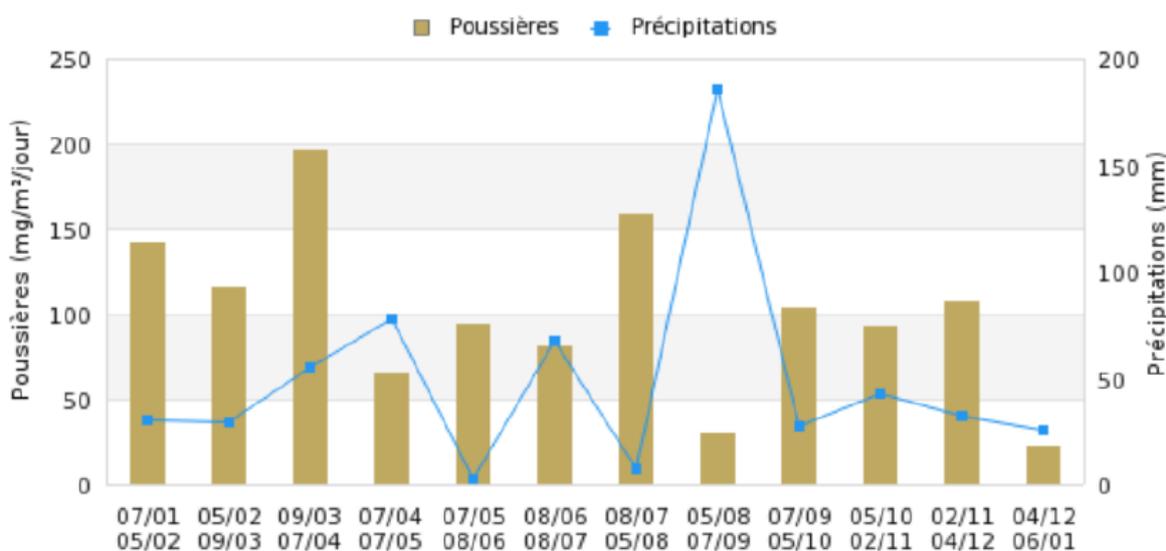
*Localisation de la servitude de tir AR6 au droit de la commune de Fabrègues, Source : Scan 25 (Mairie de Fabrègues), Cartographie Biotope, 2013*

### 7.3.2 La carrière de la madeleine

La carrière de La Madeleine, exploitée par Granulats Sud, influence la qualité de l'air. Afin de suivre l'état de l'environnement de la carrière, la société Lafarge Granulats Sud a décidé de confier la surveillance de l'empoussièrement de ce site à l'association AIR LR. Un réseau permanent de mesure des retombées de poussières est donc en place depuis le mois de juillet 1990. Ce réseau comprenait 9 points de mesure jusqu'en décembre 2003. Il a été modifié en janvier 2004 pour prendre en compte l'extension de la carrière vers le nord et comprend 10 plaquettes.



Évolution annuelle de l'empoussièrment et des précipitations au droit de la carrière de La Madeleine depuis 1991, Source : Rapport annuel de 2015 - Air LR



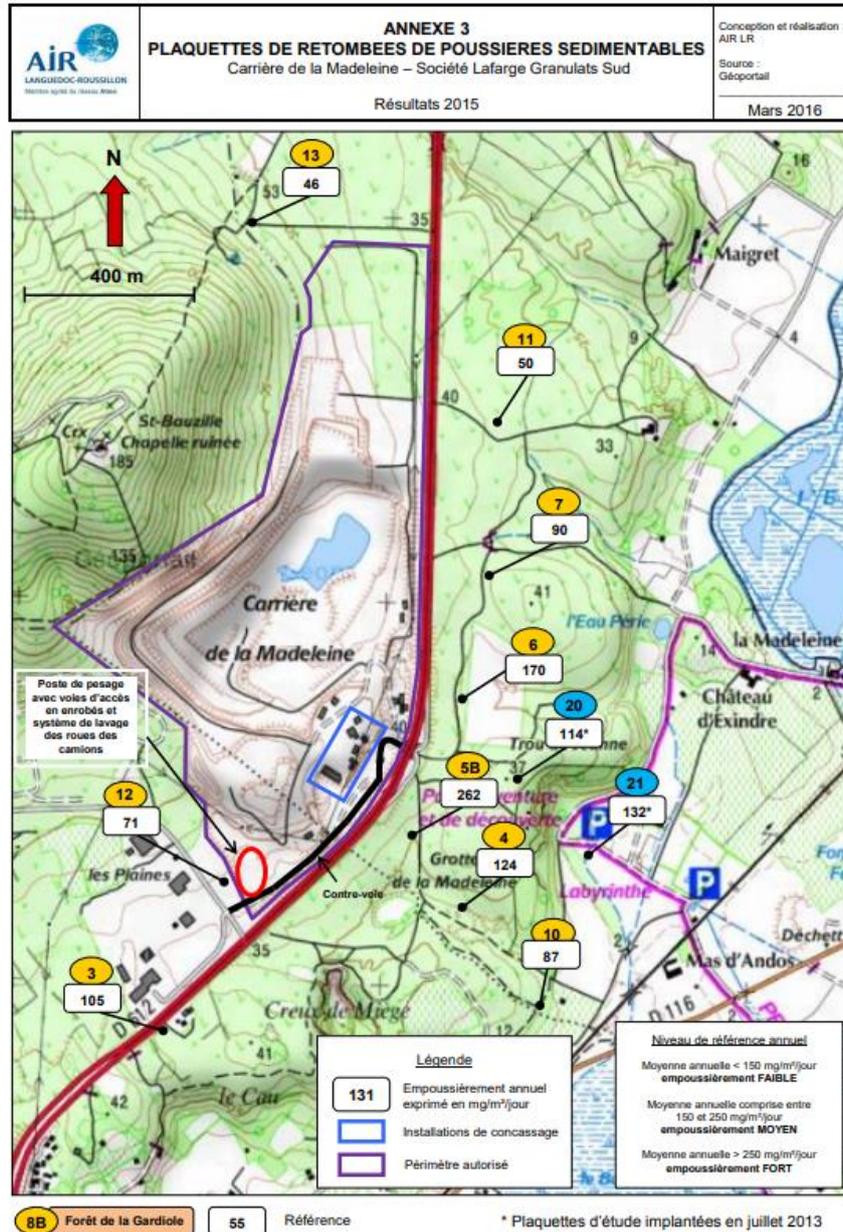
Évolution mois par mois au cours de l'année 2015 de l'empoussièrment et des précipitations au droit de la carrière de La Madeleine, Source : Rapport annuel de 2015 - Air LR

Entre 2014 et 2015, l'empoussièrment de la zone géographique a légèrement diminué, principalement à proximité de la carrière, malgré la diminution de la pluviométrie. En 2015, l'activité de la carrière :

- a une influence forte sur l'empoussièrment de son environnement immédiat sous la Tramontane. Cette influence, diminue rapidement avec la distance à la carrière pour devenir faible vers 350 mètres ;
- a une faible influence sur l'empoussièrment de son environnement immédiat sous le Mistral ;
- n'a pas d'influence sur l'empoussièrment des zones qui ne sont pas situées sous les vents dominants.

→ les poussières de la carrière n'ont pas d'influence sur la commune de Fabrègues.

La carrière étant située dans une zone faiblement peuplée (aucune habitation dans un rayon de 400 m), les nuisances liées à une pollution atmosphérique via l'activité d'extraction restent réduites aujourd'hui.



## 8 SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeu 1/ l'intégration des enjeux écologiques identifiés au projet de révision du SCOT :

- Nécessaire redéfinition des zones de développement urbain en vue d'assurer la protection de la fonctionnalité des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité : notamment réservoir du massif de la Gardiole et transparences écologiques entre la plaine de Fabrègues et la plaine de Cournonterral.
- Nécessaire encadrement du potentiel de construction en zone naturelle et agricole afin de limiter les impacts sur la fonctionnalité des milieux naturels (définition d'un zonage spécifique pour les réservoirs et corridors).

Enjeu 2/ la prise en compte des risques naturels, en particulier le PPR inondation en vigueur, mais également le risque feu de forêt via le maintien d'une interface tampon entre les zones de développement urbain et les espaces forestiers de la Gardiole.

Enjeu 3 / la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : adaptation du développement urbain aux besoins réels liés à la croissance démographique de la commune afin de préserver au mieux l'armature des espaces naturels et agricoles du territoire, et de préserver les parcelles à fort potentiel agronomique

Enjeu 4/ la prise en compte des paysages dans le choix des sites de développement urbain et dans le traitement de ce développement pour une intégration paysagère optimale (travail sur les frange urbaine, ...)

Enjeu 5/ l'intégration des enjeux liés au SDAGE, via notamment :

- Des choix urbains qui doivent être cohérents avec les possibilités de raccordements aux différents réseaux de la commune (eau potable et assainissement) ;
- Une limitation de l'imperméabilisation des sols ;
- La prise en compte des zones d'expansion des crues et des espaces de fonctionnalité de la trame bleue (zones humides)

Enjeu 6/ la prise en compte des risques technologiques, et notamment les servitudes liées au passage de la canalisation de gaz traversant la commune.

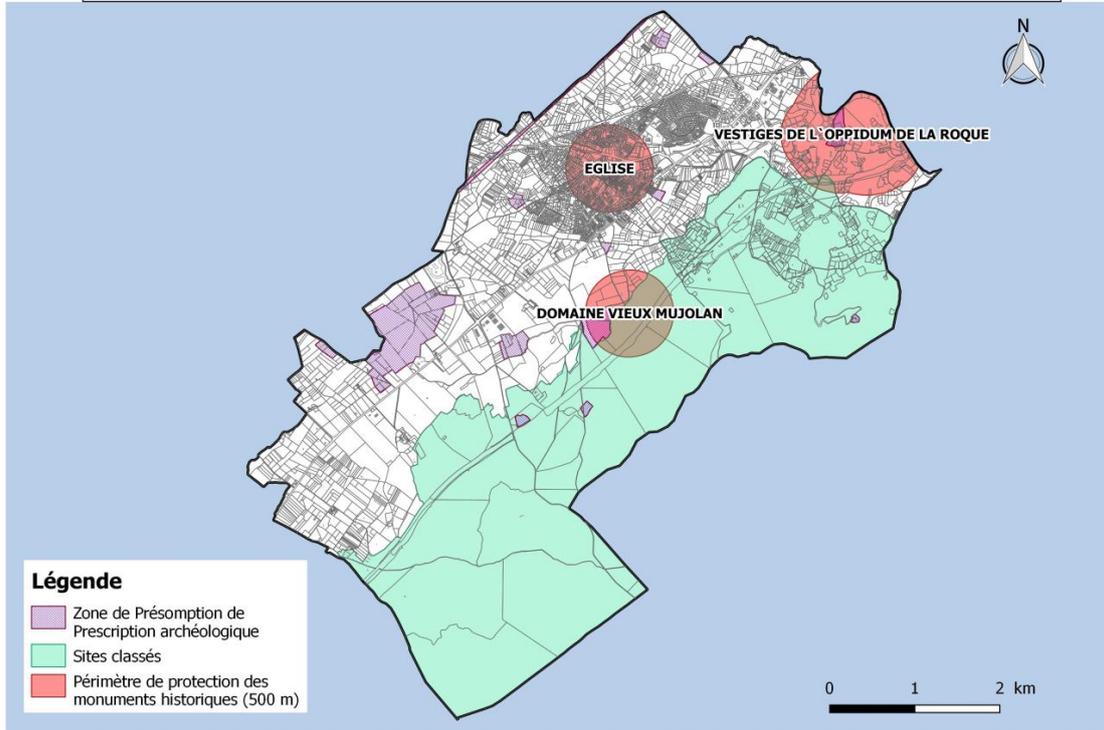
Enjeu 7 / la préservation du patrimoine bâti d'intérêt, en particulier celui qui ne fait pas l'objet de mesures de protection (monument historiques, ...), et rendu vulnérable aux modifications architecturales.

Enjeu 8/ la prise en compte des enjeux liés au changement climatique : développement des énergies renouvelables, promotion des déplacements doux via notamment des choix d'urbanisation qui doivent être privilégiés à proximité d'espaces desservis par les transports en commun, ...

Enjeu 9/ la prise en compte des nuisances (bruits, ...)

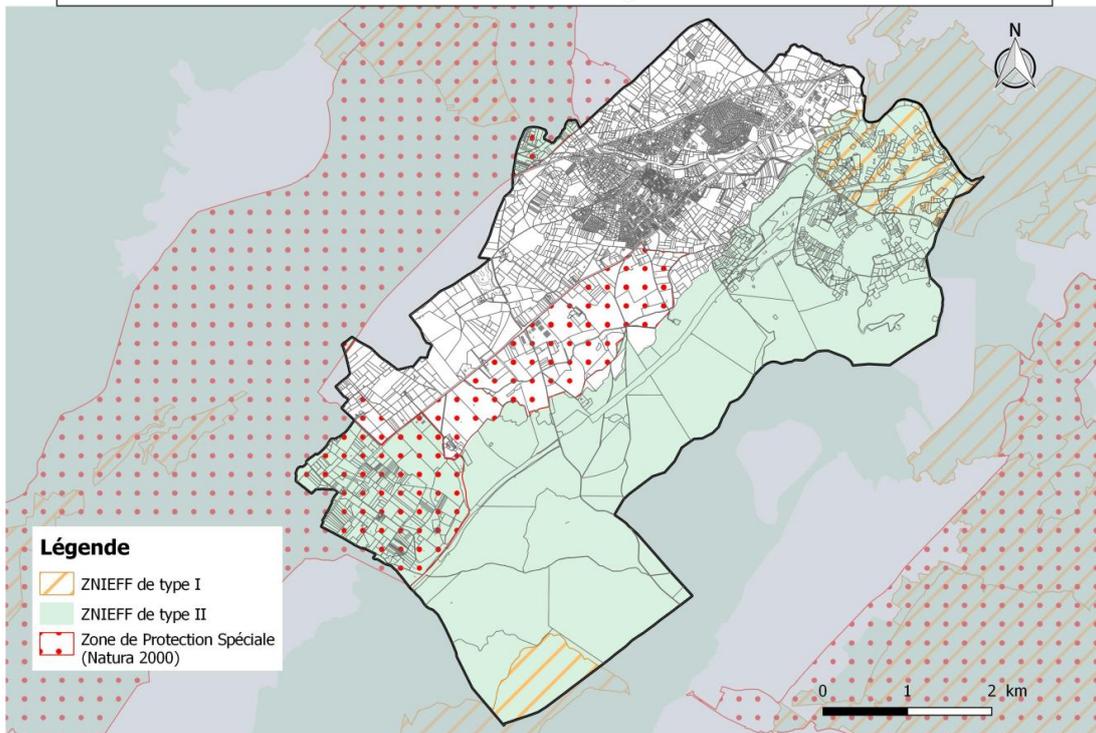
## Principales cartes de synthèse présentant les zonages de protection environnementale

### Périmètres environnementaux de Fabrègues - Patrimoine



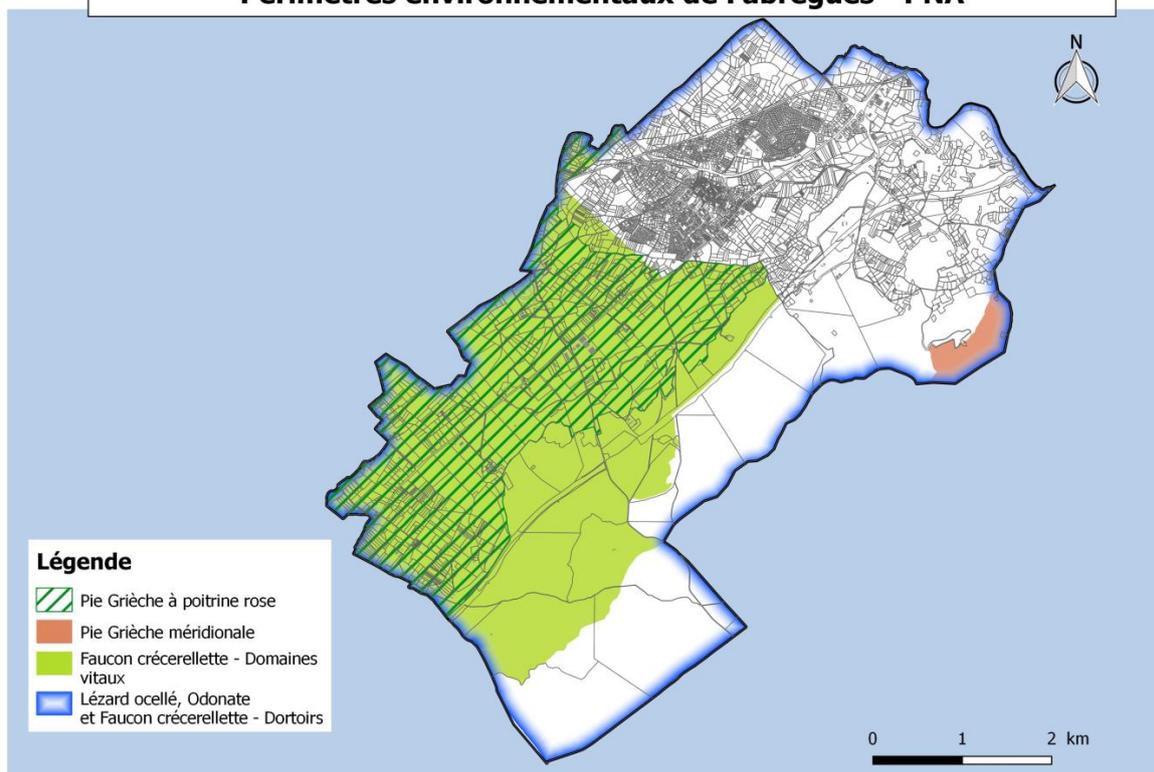
Source : atlas des patrimoines, réalisation de la carte EVEN Conseil

### Périmètres environnementaux de Fabrègues - ZNIEFF et Natura 2000



Source : DREAL Occitanie, réalisation de la carte EVEN Conseil

## Périmètres environnementaux de Fabrègues - PNA



Source : DREAL Occitanie, réalisation de la carte EVEN Conseil